



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

OBSERVATOIRE
DES TERRITOIRES

COMPRENDRE

Territoires et transitions

Enjeux économiques

Cahier de l'Observatoire des territoires

1

2

3

4

SEPTEMBRE 2022

Pour la 9^e édition du rapport de l'Observatoire des territoires 2021-2022, son Conseil d'orientation a souhaité aborder la thématique « Territoires et transitions » sous la forme de quatre cahiers successifs, analysant spécifiquement :

- les enjeux démographiques (cahier n°1 - publication en décembre 2021)
 - les enjeux économiques (cahier n°2)
 - les enjeux numériques (cahier n°3 - publication à venir)
 - les enjeux environnementaux (cahier n°4 - publication à venir)
-

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires : François Philizot – **Directeur de publication :** François-Antoine Mariani (ANCT) – **Responsable de la collection :** Agnès Reiner (ANCT) – **Directrice éditoriale :** Sylviane Le Guyader (ANCT) – **Coordination :** Sylviane Le Guyader avec Emmanuel Auvray (ANCT) – **Rédacteurs :** Emmanuel Auvray, Noémie De Andrade, Olivier Malaret, François Reynaud (ANCT) – **Cartographes :** Hassen Chougar, Tanya Early, Bertrand Miroux (ANCT) – **Suivi d'édition :** Muriel Thoin (ANCT) – **Illustration de couverture :** Tanya Early (ANCT) – **Mise en page :** Stratéact
Impression : AVP Arts graphiques

Contact presse : communication@anct.gouv.fr

Dépôt légal : septembre 2022

ISBN : 978-2-492484-32-2 (version imprimée) - **ISBN :** 978-2-492484-31-5 (version en ligne) - **ISSN :** 2262-8266 (rapports 2019-2020, 2018 et 2017 de l'Observatoire des territoires)

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT; contact : communication@anct.gouv.fr

**Rapport 2021-2022
de l'Observatoire des territoires**

Territoires et transitions

Cahier n° 2 : enjeux économiques



Remerciements

Ce deuxième cahier du 9e rapport de l'Observatoire des territoires a été réalisé par l'équipe du pôle Analyses et diagnostics territoriaux chargée de l'animation de l'Observatoire des territoires (OT) à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il rassemble également des articles et des contributions de partenaires extérieurs.

Le secrétariat permanent de l'Observatoire des territoires remercie vivement les membres du Conseil d'orientation de l'OT et tout particulièrement les personnes qui ont :

- **participé au groupe de travail** réuni les 17 juin ; 3 novembre 2021 et 26 janvier 2022 : François Philizot (Président du Conseil d'orientation); Céline Rozenblat (personnalité qualifiée, Professeure à l'université de Lausanne); Mohamed Hilal (personnalité qualifiée, ingénieur de Recherche INRA); Hervé Bacheré (Insee); Vincent Dortet-Bernadet (DGE); Luc Brière (DGCL); Floriane Boulay et Lucas Chevrier (AdCF – Intercommunalités de France); Franck Chaigneau et Sylvain Baudet (Banque des Territoires);
- **contribué à ce cahier** : Coline Bouvart (France Stratégie); Jérôme Bertrand et Renaud Roger (Institut Paris Region); Lucas Chevrier (Intercommunalités de France); Jean Rubio (Mission opérationnelle transfrontalière); Caroline Granier (Observatoire des territoires de l'industrie); Claire Charbit (OCDE); Bertrand Vallet (PUCA); Rémy Seillier (France Tiers-Lieux);
- **et assuré sa relecture attentive** : François Philizot, Céline Rozenblat, Mohamed Hilal et Xavier Guillet.

Composition du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

DÉCRET N°2017-1763 DU 26 DÉCEMBRE 2017 PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES ET ARRÊTÉ DU 8 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION À L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Président :

François Philizot

Collège des administrations

- Deux représentants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont le directeur général, ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de l'Intérieur, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de la Transition écologique, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé de l'Urbanisme, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé de l'Agriculture, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé de l'Industrie, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé du Travail, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé de la Santé, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de l'Education nationale, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre chargé des Outre-mer, ou son représentant.

Collège assemblées - associations d'élus

- Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des conseillers économiques, sociaux et environnementaux régionaux, ou son représentant.

Collège experts territoriaux

- Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant ;
- Le secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction, architecture, ou son représentant ;
- Le directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, ou son représentant ;
- Le directeur général du Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ou son représentant ;
- Le directeur « réseau et des territoires » du Groupe Caisse des dépôts, ou son représentant.

Collège des personnalités qualifiées

- **Marianne Guérois** : maîtresse de conférence en géographie urbaine et analyse spatiale à l'université Paris-Diderot et directrice adjointe du réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages ;
- **Mohamed Hilal** : ingénieur de Recherche INRA, directeur d'unité adjoint du Centre d'économie et sociologie rurales appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux à Dijon ;
- **Clément Mabi** : diplômé de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de l'université de technologie de Compiègne, directeur adjoint du laboratoire Costech où il dirige l'équipe Etudes des pratiques interactives du numérique ;
- **Céline Rozenblat** : professeure à l'université de Lausanne, Institut de Géographie et de Durabilité, Faculté des Géosciences et de l'Environnement, vice-présidente de l'Union Géographique Internationale.

Préface

L'Observatoire des territoires a lancé la série des cahiers consacrés aux transitions qui marquent notre pays par un regard approfondi sur les évolutions démographiques connues depuis bientôt deux siècles, en s'arrêtant plus longuement sur les tendances les plus récentes, de la fin des années 1960 (recensement de 1968) à nos jours. Il poursuit à travers ce deuxième cahier ce travail d'analyse, en centrant l'approche sur les structures territoriales de l'économie, et en repartant de la fin des années 60. En quelque cinquante années, l'on est passé d'une France où l'emploi industriel croissait encore, dans une géographie largement héritée de la révolution industrielle du XIX^e siècle, à la France aujourd'hui dominée par le secteur tertiaire et où les zones en croissance recouvrent à la fois le fait métropolitain et l'attraction exercée par une grande partie des espaces littoraux.

La transformation profonde des équilibres économiques, les impacts territoriaux majeurs de ces mutations sont au cœur de débats fondamentaux. La crise sanitaire a ainsi mis en évidence certains effets de la mondialisation, fragilisant des chaînes de production ou de distribution de longue portée, et révélant au grand public la situation spécifique de la France, plus dépendante que l'Allemagne ou l'Italie où le tissu industriel est resté plus dense. La guerre en Ukraine, au sein même de l'espace européen, illustre également les limites d'un modèle d'éclatement de la production fondé sur le juste à temps et l'allongement des transports, en même temps qu'il replace sur le devant de la scène les enjeux de la production agricole, renvoyant dans l'inconscient lointain à l'apport crucial que représentaient parfois, jadis, pour l'Europe de l'ouest les blés de la Baltique ou de la mer Noire.

Les réflexions sur la décarbonation de l'économie, porteuses d'une ambition croissante avec la prise de conscience des effets du changement climatique, obligent aussi à s'arrêter sur les mutations économiques qui sont liées aux objectifs affichés. Celles-ci sont pour partie déjà engagées, par exemple dans la filière automobile, où le passage à l'électrique aura des impacts majeurs sur le modèle de production et sur le nombre et la localisation des emplois. Le développement des énergies renouvelables et l'émergence de l'hydrogène vert renvoient aussi à des questions éminemment territoriales, qu'il s'agisse de trouver la ressource foncière pour implanter des unités de production d'énergie, de garantir l'approvisionnement en eau ou de faire évoluer des systèmes industriels générateurs de carbone. La nécessité d'une moindre consommation d'énergie fait face aux contradictions de nos sociétés, qui promeuvent intelligence artificielle, blockchain ou univers virtuels sans s'interroger toujours explicitement sur les besoins énergétiques qu'ils créent. En même temps, les nouvelles formes d'organisation du travail laissent présager de nouvelles stratégies résidentielles et de localisation des activités, même si aujourd'hui les arrondissements de la rive droite de Paris demeurent, et de loin, la principale concentration de start-up françaises, la crise sanitaire n'ayant en rien modifié leur attractivité.

L'ambition du présent cahier n'est évidemment pas de dessiner l'avenir, ni même d'analyser le détail de toutes les évolutions enregistrées sur ce demi-siècle. Il s'agit bien plutôt de donner des clés de lecture qui croisent territoires et activités, montrent la différence des trajectoires passées, illustrent la diversité des situations aujourd'hui constatées, socle des transformations à venir. Les équilibres économiques infra-nationaux se sont en effet substantiellement transformés en 50 ans, influant profondément sur les dynamiques locales et régionales. Un même phénomène, la désindustrialisation par exemple, cache des réalités très diverses, opposant des espaces qui ont essentiellement souffert du déclin, d'autres où elle a été en quelque sorte absorbée par la croissance du tertiaire, d'autres encore où la spécialisation sectorielle ou la disponibilité foncière ont préservé un potentiel productif fort.

Dans de nombreux secteurs d'un grand quart nord-est du pays, le déclin démographique s'explique largement par celui de l'industrie et l'absence de relais économiques suffisamment fort. À l'inverse, la situation globalement plus favorable du quart nord-ouest provient pour partie de la résistance, voire de la croissance du tissu industriel, agro-alimentaire notamment. La plupart des grandes villes, Île-de-France au premier chef, ont connu une désindustrialisation profonde, le plus souvent plus que compensée, en termes d'emploi total, par une croissance du secteur tertiaire plus rapide que la moyenne nationale. Les espaces périurbains sont un peu partout devenus des territoires plus industriels que les cœurs d'agglomération, ce qui contribue à éviter de n'en faire que des lieux résidentiels, ou dortoirs.

Ces quelques constats nous renvoient à des enjeux de politiques publiques. Comment structurer l'offre foncière pour contribuer à une répartition équilibrée des activités, a fortiori compte tenu des objectifs forts de maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ? Comment gérer les déplacements domicile-travail, face à la concentration accrue de l'emploi, en répondant à la fois à des flux de masse, dans les grandes villes, en Île-de-France spécialement, mais aussi à d'autres déplacements plus diffus et essentiellement automobiles, dans les territoires moins denses ? Comment intégrer les évolutions technologiques, celles permettant le télétravail étant aujourd'hui les plus emblématiques, dans l'action de l'État et les stratégies locales de développement des collectivités territoriales, des entreprises et autres acteurs ?

Il ne s'agit pas de décliner un modèle uniforme, qui ferait litière des spécialisations territoriales et des choix individuels, des entreprises comme des habitants. Il ne s'agit pas non plus de viser un équilibre territorial parfait du développement, qui n'a d'ailleurs jamais existé, même dans la France d'Ancien régime, où les rapports des intendants au XVIII^e siècle éclairaient les différences de richesse d'une généralité à l'autre. Mais la compréhension fine de ces spécialisations territoriales, croisée avec la vision nationale et internationale des évolutions, permet un ajustement des politiques publiques, habilitant chaque territoire à mieux saisir les opportunités qui lui sont propres. L'on voit bien ainsi, aujourd'hui, que dans un monde qui s'interroge à nouveau sur les déséquilibres alimentaires, quantitatifs et qualitatifs, la transformation du secteur agricole, quoiqu'il pèse le plus souvent très peu en emplois directs, est un défi complexe mais aussi un levier pour certains espaces. Il faut se méfier des idées simples, qui conduiraient à penser que le télétravail est une universelle panacée qui sauvera le rural peu dense ou que la production d'hydrogène vert sera le vecteur commun du renouveau industriel.

Quelles que soient en outre les interrogations sur la démondialisation, ou le fractionnement en sous-espaces du marché mondial, largement évoquées aujourd'hui, les évolutions à venir comme le firent les transformations analysées dans ce cahier, interviendront dans un espace ouvert, à titre principal européen. L'internationalisation de nos économies, fruit en particulier de soixante ans d'intégration au sein de la Communauté puis de l'Union européenne, est une donnée structurante, dont il faut tenir compte. Nos premiers partenaires commerciaux sont d'abord européens, même si nos puces électroniques viennent massivement d'Asie. L'articulation entre politiques nationale et européenne reste un enjeu primordial, et l'évaluation des apports et risques de l'internationalisation de nos systèmes économiques locaux nous renvoie en premier lieu à cette échelle. Là aussi, il importe de ne pas rechercher un modèle unique ; la diversité des relations économiques dans les territoires transfrontaliers montre bien que proximité physique et libre circulation produisent des résultats différents, selon les contextes locaux. L'impératif est de réfléchir dans la perspective d'un espace poreux et concurrentiel.

Face aux défis économiques, l'équilibre du discours n'est pas facile : ne pas sombrer dans le fatalisme, ne pas croire aux vertus autoréalisatrices des incantations, savoir inscrire l'action dans le long terme, garder en même temps des capacités d'adaptation. Infléchir des tendances lourdes demande le plus souvent du temps, mais l'exemple prouve que la conjonction intelligente de l'intervention publique et de l'initiative privée est féconde. L'analyse territoriale nous montre aussi que les trajectoires évoluent, dans tous les sens, et que le pire n'est pas toujours acquis : ainsi l'ouest qui se voyait avec inquiétude à la périphérie d'une Europe élargie à la fin du siècle dernier est-il l'un des espaces français les plus dynamiques aujourd'hui. Nul doute qu'il le doive à différents facteurs physiques, car le littoral et le climat tempéré attirent ; culturels, car la vitalité entrepreneuriale y a induit la transformation agricole, avec ses limites, et l'expansion industrielle ; institutionnels, car l'action convergente de l'État et des collectivités locales y ont conforté le tissu urbain et le potentiel d'innovation.

En apportant ces éclairages économiques, l'Observatoire des territoires contribue à alimenter nos politiques publiques, celles de l'État et celles des collectivités territoriales, face aux transformations incontournables du modèle de développement occidental. L'enjeu est de tirer parti, dans une société nécessairement plus sobre, du potentiel diversifié de notre pays, en préservant son capital environnemental et ses équilibres sociaux.

François Philizot,

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

Sommaire

Remerciements	4
Composition du Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires	5
Préface du Président du Conseil d'orientation	6
Principaux éléments-clés à retenir	10
1. Impacts territoriaux des transitions économiques depuis 1968	13
2. Dynamiques économiques qui perdurent dans les territoires	41
3. Transitions économiques et perspectives pour les territoires	67
Annexes	95
Bibliographie	99

Principaux éléments-clés à retenir

Le rapport de l'Observatoire des territoires de 2016 sur l'emploi et les territoires montrait une forte différenciation spatiale de l'emploi en France et une interdépendance croissante entre marchés locaux du travail. Le présent cahier met en évidence les transitions économiques déjà opérées, souligne les dynamiques économiques différenciées à l'œuvre et interrogent les enjeux territoriaux pour les transitions à venir. Différentes méthodes et outils d'analyses spatiales sont présentés.

En premier lieu, sont qualifiés **les impacts sur les territoires des transitions économiques à l'œuvre depuis une cinquantaine d'années (1968-2018)** :

- à l'échelle de l'Union européenne (UE), **la France est le deuxième pays avec le plus de richesses** (17,4 % de la richesse de l'UE en 2019, en Produit intérieur brut), derrière l'Allemagne ; mais le poids économique de la France a diminué de 1,9 point de % depuis 1995, en partie suite à l'élargissement de l'UE. Les richesses européennes n'ont cessé de croître depuis 1995 et les plus grandes puissances économiques (Allemagne, France, Royaume-Uni) se maintiennent dans la moyenne européenne. Au niveau infranational, les territoires qui disposent d'un PIB par habitant supérieur à la moyenne européenne sont des départements abritant des métropoles régionales (mais aussi la Savoie et les Alpes-Maritimes pour la France), là où se concentrent les augmentations de la population et surtout des emplois ;
- depuis 1968, le nombre des 25-54 ans en emploi a augmenté (plus de 19,3 millions en 2018, soit près de 60 % d'emplois supplémentaires). Le marché de l'emploi est touché par des modifications structurelles, caractérisées par **une tertiairisation des activités (près de 8 emplois sur 10 en 2018)**, une perte de plus de 75 % des emplois agricoles et une part des emplois industriels qui est passée de 29,2 % à 12,4 % en 50 ans, alors que le nombre d'emplois est stable dans le secteur de la construction. Les emplois tous secteurs confondus s'agglomèrent de manière croissante au fil du temps, mais de manière plus mesurée depuis 1990 ;
- entre 1968 et 2018, la France a connu une croissance similaire de sa population et de sa population active occupée. Toutefois, **la concentration croissante des emplois s'opère dans les grandes villes, avec une croissance des emplois dans les pôles et des travailleurs résidant de plus en plus dans les couronnes**, notamment dans les métropoles régionales (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg), en région Rhône-Alpes et aux pourtours méditerranéens et atlantiques ;
- en presque 50 ans, **91 % des zones d'emploi ont vu leur nombre total d'emplois augmenter**, mais deux fois moins de zones d'emploi ont vu leur nombre d'emplois industriels augmenter. **Le poids des emplois industriels a été plus que divisé par deux**, avec des disparités fortes entre régions : perte d'emplois industriels dans l'Est et le Nord, et concentration des créations d'emplois industriels et de l'emploi total dans l'Ouest. La perte d'emplois industriels est plus importante dans les grandes villes, en particulier dans les centres (la décroissance dans les pôles étant rarement compensée par les créations dans les couronnes) et la diminution des emplois industriels s'est généralisée dans tous les territoires depuis 1999.

La deuxième partie du cahier dresse **l'état des dynamiques économiques qui perdurent dans nos territoires au cours des 10 dernières années (2008-2018)** :

- entre 2008 et 2018, l'emploi a augmenté de 1,74 %, la croissance étant plus élevée depuis 2013. Cependant, les trajectoires économiques sont de plus en plus contrastées dans les territoires, avec **une concentration accentuée des zones d'emploi bénéficiant d'une augmentation du nombre d'emplois** (façades atlantiques et méditerranéennes principalement) et davantage de zones d'emploi rencontrant une diminution du nombre d'emplois. La situation en outre-mer reste contrastée (croissance continue en Guyane et à la Réunion, basculement défavorable en Guadeloupe et diversité des trajectoires en Martinique). La croissance locale dépend à la fois des transformations sectorielles qui expliquent une partie des écarts entre territoires, mais l'effet local joue un rôle déterminant (proximité d'une métropole, dynamisme démographique, avantages naturels et autres aménités...);
- l'analyse des spécificités locales permet d'identifier des fragilités ou des potentialités de développement, notamment au travers de liens de proximité entre activités, mais aussi selon l'intensité technologique des industries. **Plus les activités industrielles sont intenses en technologies, plus elles se concentrent dans peu de territoires**, et à mesure que le niveau technologique baisse, le poids des emplois diminue ;
- concernant la mobilité des actifs frontaliers, le **nombre de personnes résidant en France métropolitaine et travaillant dans un pays limitrophe a été multiplié par 10 en 50 ans** (plus de 438 000 actifs occupés en 2018). Il

existe toutefois une très grande hétérogénéité selon les pays : la Suisse et le Luxembourg accueillant près de deux travailleurs frontaliers français sur trois. L'Allemagne est par ailleurs le seul pays qui connaisse une diminution des travailleurs frontaliers français. Les travailleurs frontaliers choisissent de résider dans des communes à fort niveau de centralité de manière à disposer d'une offre diversifiée de services et d'équipements. La **progression de travailleurs étrangers suisses et allemands qui décident de résider en France** est également à souligner, avec des impacts sur la tension du marché du logement et sur le coût du foncier dans nos territoires. Les enjeux se posent aussi en matière de réseaux de transport et de mobilité. Dans le cadre de la pandémie de la Covid 19, le télétravail des travailleurs frontaliers a été multiplié par 5 (concernant 28 % d'entre eux), et les jours télétravaillés par 20. Cela est peut-être annonciateur de transformations profondes des pratiques professionnelles des travailleurs frontaliers et, in fine, du choix du lieu de résidence.

La troisième partie aborde les **perspectives pour les territoires (horizons 2050)** :

- la présence de **foncier économique** constitue un enjeu important pour les territoires que ce soient en termes d'accueil d'activités mais aussi d'emplois. Une analyse à l'échelle intercommunale montre une **déconnexion entre rythme d'évolution de l'emploi et rythme d'évolution du foncier économique dans un territoire sur deux**. Cette situation peut résulter en partie de la relative inertie des bases de cotisation foncière des entreprises. Toutefois, la typologie proposée montre des disparités territoriales assez fortes avec des profils socio-économiques différenciés et des capacités de développement très contrastées, où l'offre foncière intercommunale n'a pas la même influence. Les intercommunalités ont en effet un rôle à jouer dans les écosystèmes industriels et les politiques publiques locales d'accompagnement des dynamiques économiques constituent un véritable levier ;
- la capacité des territoires à échanger avec l'étranger constitue également un des facteurs de croissance et l'on observe là aussi des dynamiques contrastées dans les flux commerciaux internationaux à l'échelle des départements. Les **départements les plus exportateurs sont également les plus importateurs** et se caractérisent par la présence d'une métropole à proximité d'un port maritime ou fluvial, d'un aéroport international, ou à proximité d'une frontière. Sur la période 2004-2021, l'ensemble des flux commerciaux a augmenté. En 2021, **les échanges avec les membres de l'UE représentent 53,9 % des exportations et 54,7 % des importations**, contre 8,6 % et 11,7 % avec les autres partenaires européens, et 37,5 % et 33,6 % pour les autres pays du monde ;
- dans un contexte de mondialisation accrue, il est important de proposer aux collectivités territoriales des outils pour fixer des priorités d'actions afin de rendre leurs territoires plus attractifs vis-à-vis des cibles internationales, tout en préservant l'environnement et en améliorant l'inclusion sociale. L'outil de diagnostic proposé par l'OCDE s'articule autour de quatre familles de connexions internationales - affaires, humaines, connaissances et infrastructures - caractérisant le degré d'insertion d'une région dans la mondialisation ;
- la question des nouvelles formes de travail est également posée, avec le développement du télétravail suite au premier confinement. Pendant la première période de confinement, **57 % des cadres ont exclusivement fait du télétravail (moins de 30 % pour les autres catégories)**. Les territoires plus enclin au télétravail, en lien avec des activités « plus télétravaillables », se situent majoritairement autour dans les centres des agglomérations (surtout les métropoles) et en Île-de-France. À taille d'agglomération donnée, les télétravailleurs réguliers seraient toujours plus nombreux à vivre et travailler dans les centres des agglomérations que dans leur couronne. À ce titre, il est intéressant d'observer le développement des tiers-lieux, dont le nombre s'élève à plus de 2 500 en 2021 (dont la moitié dans les métropoles) et en croissance de 20 % par an. Les tiers-lieux constituent une réelle alternative au travail à domicile ;
- travailler sur les enjeux de la transition économique dans les territoires nécessite de s'intéresser aux projections de population active à l'horizon 2050. La concentration des actifs se poursuivrait. De plus en plus de **départements (un sur deux) verraient leur nombre d'actifs diminuer** alors que la progression entre 2013 et 2050 est estimée à près de 1,5 million d'actifs supplémentaires. À cela, s'ajouterait un vieillissement des actifs plus marqué dans le Sud de la France, qui entraînerait un contraste plus important avec les régions de la moitié Nord.

Les prochains cahiers de l'Observatoire des territoires porteront sur les transitions numériques et sur les transitions environnementales

Ils contribueront à enrichir les analyses sur les transitions économiques. Il s'agira notamment de s'interroger sur les conséquences éventuelles des inégalités d'accès au numérique en termes d'attractivité des territoires ou encore d'identifier les nouvelles activités et nouveaux modes de travailler du fait des mutations socio-économiques induites par le numérique. Le cahier sur les transitions environnementales permettra par ailleurs d'aborder notamment les enjeux liés à la dématérialisation de l'économie, les nouveaux emplois (emplois verts) mais également la question de la mobilité et des déplacements entre lieux de vie et lieux de travail, et entre lieux de productions et de consommations.

1

Impacts territoriaux des transitions économiques depuis 1968

-
- 14 **La France en Europe : entre haut niveau de richesse et croissance élevée**
(Emmanuel Auvray)
 - 18 **Les évolutions sectorielles depuis 1968 : entre transformations nationales et inerties locales**
(Emmanuel Auvray)
 - 23 **Travailler dans les (grandes) villes et résider en périphérie : l'attrait des métropoles**
(Emmanuel Auvray)
 - 32 **En général des pertes d'emplois industriels, mais aussi des créations dans l'Ouest et les couronnes des villes**
(Emmanuel Auvray)

La France en Europe : entre haut niveau de richesse et croissance élevée

Une croissance forte, particulièrement dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne

En 2019, les richesses européennes¹ sont évaluées à environ 14 000 milliards d'euros courants², dont 80 % pour les pays de l'Union européenne (UE). **Avec 17 % de la richesse de l'UE** (et 14 % au niveau européen), **la France est le deuxième pays de l'UE** (derrière l'Allemagne), et au troisième rang européen, également devancée par le Royaume-Uni. Depuis 1995, le poids économique de la France a néanmoins diminué en Europe (en diminuant de 1,9 pt de % aussi bien à l'échelle du continent que dans l'UE), en partie du fait de l'intégration progressive des pays d'Europe de l'Est dans l'Union européenne³.

Les richesses européennes n'ont cessé de croître depuis 1995, à l'exception de 2009 du fait des conséquences de la crise des subprimes. D'ailleurs, aucun pays ne connaît de diminution de son PIB nominal sur la période. Certains pays connaissent même des évolutions extrêmement marquées, comme les pays baltes, la Roumanie, la Slovaquie et même l'Irlande avec une croissance supérieure à 500 %. Seules la Grèce, l'Allemagne et la France ne voient pas leurs richesses doubler sur la période. Si ces valeurs peuvent s'expliquer par la croissance démographique dans certains pays, elles le sont surtout par la non correction de l'inflation.

MÉTHODOLOGIE

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse économique créée. L'inflation des prix augmente mécaniquement la valeur du PIB nominal même si l'activité économique (mesurée par les quantités échangées) est stable. Le PIB réel permet de mesurer l'évolution de la création de richesses en corrigeant le PIB nominal de l'évolution générale des prix⁴. Ainsi, si l'activité économique est identique entre deux années, qu'importe l'évolution des prix, le PIB réel sera identique, alors que le PIB nominal augmentera en cas d'inflation. Le PIB réel par habitant permet de relativiser les évolutions de richesses par rapport aux évolutions démographiques en divisant le PIB réel du nombre d'habitants⁵. Lors de comparaisons internationales, et même avec une monnaie unique, des problèmes de mesures de l'inflation peuvent se poser et mésestimer les agrégats économiques⁶.

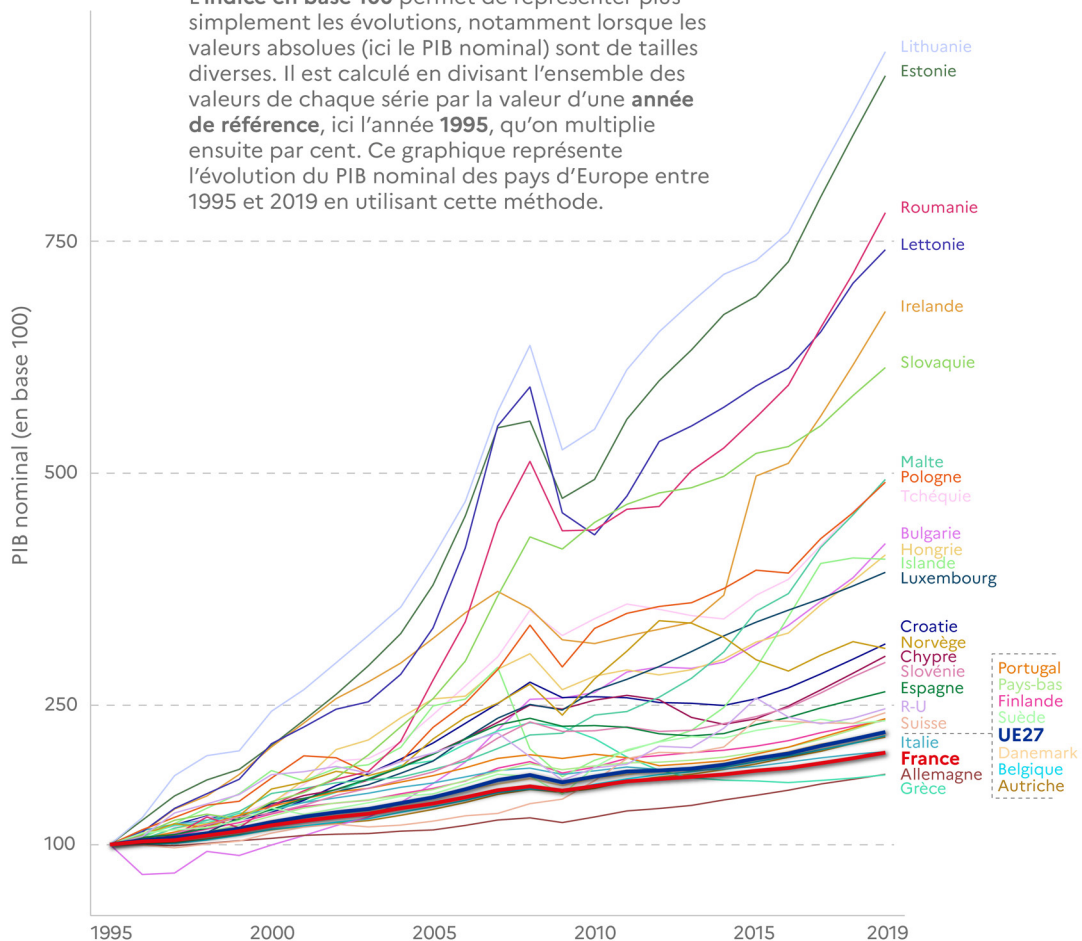
1. Les pays européens pris en compte sont ceux membres de l'Union européenne à 27 (UE), le Royaume-Uni, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) que sont l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein (absence de données pour ce dernier).
2. Sauf mention contraire, les chiffres exposés ici, et dans la suite de l'article, sont issus des données OCDE. Les euros courants sont les euros en valeur nominale à la date t, sans correction de l'inflation.
3. Le raisonnement est fait à périmètre constant. Pour une lecture plus approfondie de la convergence des économies européennes entre 1995 et 2010 : Sy Mouhamadou. Convergence des économies européennes : vingt ans après. In : La Note d'analyse. Centre des études stratégiques. Septembre 2012, n° 286.
4. Cette correction est d'autant plus utile lorsque les pays n'ont pas une monnaie unique et dont la volatilité peut être plus élevée.
5. D'autres alternatives permettent, par exemple, de calculer le PIB par emploi, qui permet de corriger du taux d'emploi national, ou par heure travaillée.
6. Magnien François, Tavernier Jean-Luc, Thesmar David. Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales. In : Économie et Statistique. 2002, n° 354, pp. 3-20.

Une croissance continue mais plus élevée dans les anciens pays du bloc soviétique et l'Irlande



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'indice en base 100 permet de représenter plus simplement les évolutions, notamment lorsque les valeurs absolues (ici le PIB nominal) sont de tailles diverses. Il est calculé en divisant l'ensemble des valeurs de chaque série par la valeur d'une **année de référence**, ici l'année 1995, qu'on multiplie ensuite par cent. Ce graphique représente l'évolution du PIB nominal des pays d'Europe entre 1995 et 2019 en utilisant cette méthode.



Champ : pays membres de l'Union européenne à 27, Royaume-Uni et pays membres de l'AELE (données non disponibles pour le Liechtenstein) • Source : OCDE, 1995-2019
• Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Un rattrapage à nuancer

L'analyse du PIB réel par habitant⁷ permet d'obtenir **une autre hiérarchie des pays européens**, où les pays les plus peuplés et avec le plus de richesses ont un PIB réel par habitant relativement dans la moyenne.

- Le Luxembourg, la Norvège, la Suisse et l'Irlande sont les pays dont la richesse est la plus élevée avec plus de 60 000 euros par habitant et par an, contre 28 070 euros en moyenne dans l'UE à 27. Pour l'Irlande, la forte hausse depuis 2015 (+ 50 % et + 24 % juste pour l'année 2015) s'explique par une modification de la fiscalité suscitant une attractivité forte des

firmer multinationales, en particulier issues des États-Unis.

- Suivent les Pays-Bas, les autres pays scandinaves, l'Autriche, l'Islande et la Finlande.
- Les plus grandes puissances économiques au regard du PIB national, également les nations les plus peuplées, se situent autour de la moyenne de l'UE. Ainsi, l'Allemagne, la France et Royaume-Uni sont respectivement du douzième au quatorzième rangs européens et ont un PIB réel par habitant supérieur à la moyenne de l'UE.
- Figurent ensuite les pays méditerranéens : Italie, Chypre, Espagne et Malte. En revanche, la Grèce ne se situe qu'au vingt-deuxième rang européen (au dix-huitième rang en 2006

7. Pour le PIB réel, l'année de référence est 2010.

et 2007 à la veille de la crise de la dette publique). Avec une baisse de son PIB réel par habitant de - 5,0 % entre 2002 et 2019, elle est l'un des deux seuls pays à connaître une décroissance avec l'Italie (- 2,6 %).

- Dans la deuxième partie du classement, se retrouvent les pays nouvellement membres de l'UE et qui appartenaient auparavant au bloc soviétique. Ainsi, la Roumanie et la Bulgarie, parmi les tous derniers adhérents à l'UE, ont les deux plus faibles PIB réel par habitant.

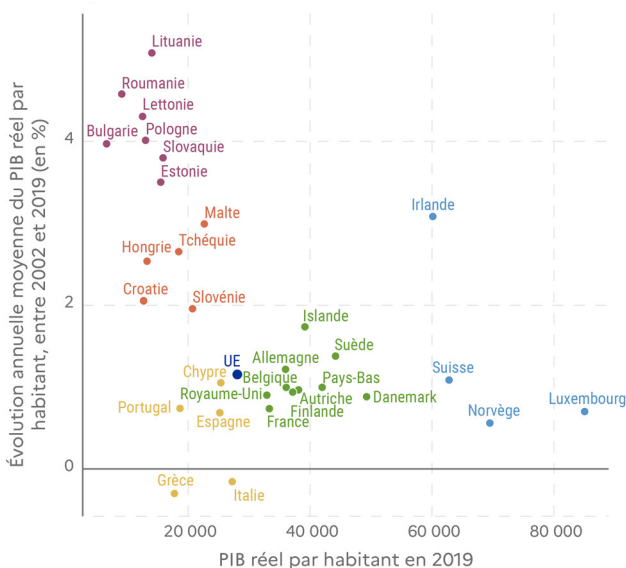
En complément, il est intéressant de croiser la valeur du PIB réel par habitant en 2019 avec son taux de croissance entre 2002 et 2019. Le classement est quasiment inversé, **les pays ayant un PIB réel par habitant plus faible en fin de période ont également un taux de croissance plus élevé** sur la période, permettant de caractériser plusieurs groupes :

- Les pays baltes, la Roumanie, la Bulgarie et la Pologne, se distinguent avec un PIB réel par habitant inférieur à 20000 euros mais dont le

taux de croissance annuel est supérieur à 3 %, ces dernières années étant une phase de rattrapage de croissance pour ces pays.

- La Tchéquie, Malte, la Hongrie, la Croatie et la Slovénie ont une croissance forte mais plus modérée (entre 2 et 3 %) et un PIB relativement faible (moins de 22 600 euros).
- L'Italie et la Grèce dont le PIB par habitant décroît, et les autres pays du sud de l'Europe connaissent une croissance du PIB réel par habitant inférieure à 1,1 %. Ils ont ainsi un PIB réel par habitant et un taux de croissance plus faibles que la moyenne de l'UE.
- Les grandes puissances économiques (dont la France), l'Autriche, la Belgique et les pays du Nord de l'Europe, ont un PIB par habitant entre 32 000 et 50 000 euros, dont la croissance annuelle se situe entre 0,7 % et 1,4 %, à l'exception de l'Islande (1,73 %).
- Avec une croissance autour de 1%, sauf pour l'Irlande à 3,1 %, caractérisées des richesses élevées (plus de deux fois la moyenne de l'UE), se trouvent la Suisse, la Norvège, l'Irlande et le Luxembourg.

Un effet de rattrapage élevé mais qui ne permet pas de compenser les écarts de richesse



Champ : pays membres de l'Union européenne à 27, Royaume-Uni et pays membres de l'AELE (données non disponibles pour le Liechtenstein) • **Source :** OCDE, 2002-2019 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 05/2022

Des inégalités infranationales élevées, avantageant les capitales et métropoles

Même en utilisant une monnaie commune, le coût de la vie et les richesses par habitant ne sont pas identiques entre les pays ni au sein d'un pays. Si un pays semble riche comparé aux autres, des inégalités infranationales importantes peuvent en effet exister.

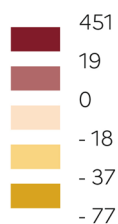
Pour un tiers des territoires NUTS 3⁸ des la zone européenne, le PIB par habitant en SPA⁹ est supérieur à la moyenne de l'UE. Ces territoires privilégiés sont pour la plupart à l'intérieur de la dorsale européenne, schématiquement de la Belgique au Nord de l'Italie, en intégrant le Luxembourg, l'Alsace et la partie ouest de l'Allemagne et l'Autriche. De fait, les pays ayant le plus de zones au-dessus de la moyenne européenne sont l'Autriche (63 % des territoires), les Pays-Bas (62 %) et l'Allemagne (53 %), pays auxquels on peut ajouter le Danemark et la

Suède (respectivement 64 % et 52 %) ¹⁰. Si les territoires du nord de l'Italie et du nord-est de l'Espagne sont dans une situation comparable, les territoires où les habitants sont en situation relativement favorable sont, dans certains cas, relativement disséminés.

En France, les territoires dont le PIB SPA par habitant est supérieur à la moyenne sont des départements abritant des métropoles régionales (Paris, Lyon, Toulouse, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Reims, Dijon), auxquels s'ajoutent la Savoie et les Alpes-Maritimes. Le même phénomène est retrouvé en Pologne autour de Varsovie, Poznań ou Cracovie. Les pays de l'ex-bloc soviétique ainsi que le Portugal et la Grèce se caractérisent par la présence d'uniquement une ou deux zones favorables, correspondant aux capitales nationales (Sofia en Bulgarie, Bucarest en Roumanie, Budapest en Hongrie, Prague en Tchéquie par exemple).

Une concentration des richesses dans les métropoles et le long de la dorsale européenne

PIB par habitant en SPA, en écart à la moyenne de l'UE à 27 par petite région européenne, en 2018

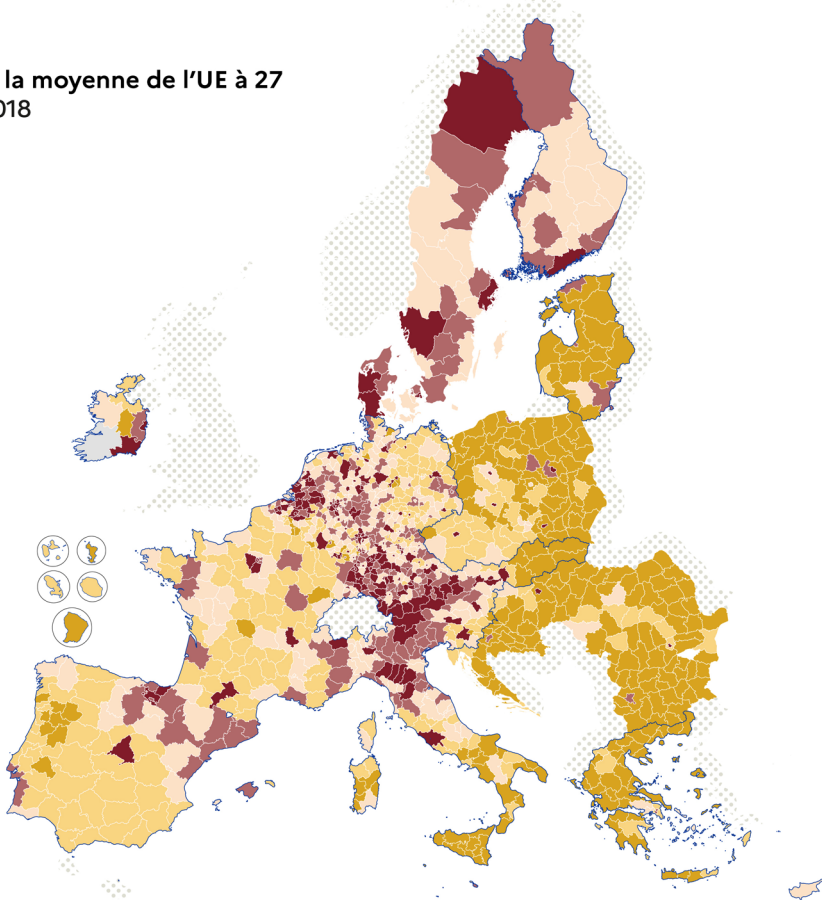


Zone euro
Donnée non disponible



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le **standard de pouvoir d'achat (SPA)** est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.



Champ : pays membres de l'Union Européenne à 27, NUTS 3 2016 • Source : OCDE 2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

- NUTS3 : Nomenclature des Unités Territoriales Standardisées de l'UE correspondant en France au département. Nous nous limitons ici aux régions NUTS 3 (2016) des pays membres de l'UE à 27.
- Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.
- Le Luxembourg est intégralement concerné mais ne correspond qu'à une seule zone.

Les évolutions sectorielles depuis 1968 : entre transformations nationales et inerties locales

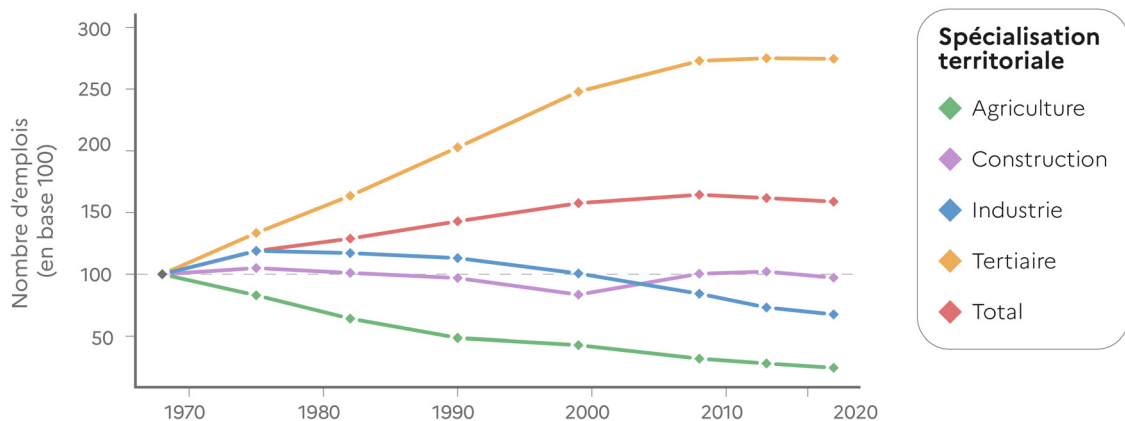
Une tertiarisation croissante de l'activité...

En plus d'un accroissement de la population et des emplois dans ou autour des métropoles, les territoires ont également été touchés de manière différenciée par les modifications structurelles du marché du travail¹. Globalement, le nombre des 25-54 ans en emploi a augmenté depuis 1968², passant de presque 12,2 millions à plus de 19,3 millions en 2018 (avec un pic à presque 20 millions en 2008), ce qui représente 58,8 % d'emplois supplémentaires.

Néanmoins, en segmentant les emplois en quatre grands secteurs d'activités (agriculture, industrie, construction et tertiaire), leurs poids et évolutions doivent être distingués :

- **le secteur agricole perd 75,5 % de ses emplois**, passant de 14,5 % des emplois en 1968 à 2,2 % en 2018 ;
- **la part des emplois industriels est passée de 29,2 % à 12,4 % en 50 ans**. Néanmoins, si les emplois industriels sont proportionnellement moins nombreux au fil du temps, ce n'est qu'à partir de 1999 qu'ils sont moins importants en nombre d'emplois qu'en 1968. En effet, après une hausse entre 1968 et 1975, le secteur industriel voit une diminution quasi constante de plus de 42 500 emplois par an depuis 1975 ;
- **le nombre d'emplois de la construction est relativement stable** malgré une baisse passagère pendant les années 1990. Pour autant, le nombre total d'emplois ayant augmenté, cela conduit la part de ce secteur à diminuer au fil du temps (de 10,6 % en 1968 à 6,5 % en 2018) ;

Le secteur tertiaire est le seul à voir son nombre d'emplois croître depuis 1968



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'indice en base 100 permet de représenter plus simplement les évolutions, notamment lorsque les valeurs absolues (ici le nombre d'emplois) sont de tailles diverses. Il est calculé en divisant l'ensemble des valeurs de chaque série par la valeur d'une **année de référence**, ici l'année 1968, qu'on multiplie ensuite par cent. Ce graphique représente l'évolution du nombre d'emplois des quatre grands secteurs entre 1968 et 2018 en utilisant cette méthode.

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

1. Outre les modifications structurelles des activités, la féminisation du marché du travail est également une transformation majeure : Observatoire des territoires. La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes. In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 36 p. D'autres modifications, des emplois et des personnes en emploi par exemple, sont aussi à noter : Marchand Olivier. 50 ans de mutations de l'emploi. In : *Insee Première*. Septembre 2010, n° 1312, 4 p.
2. Sauf mention contraire, les chiffres exposés ici, et dans la suite de l'article, sont issus des données du recensement de la population de l'Insee, données harmonisées de 1968 à 2018 sur les 25-54 ans en France métropolitaine.

- le nombre d'emplois du secteur tertiaire a presque triplé (+ 174,5 %) depuis 1968³. Il est d'ailleurs le seul secteur dont le nombre et la part des emplois augmentent (45,6 % en 1968 à 78,8 % en 2018)⁴.

En s'intéressant au secteur d'activité le plus surreprésenté⁵ dans chacune des 1231 intercommunalités (EPCI), on remarque que **la surreprésentation nationale du secteur tertiaire se retrouve relativement peu en nombre de territoires spécialisés**. En effet, sur les 1231 EPCI de la France métropolitaine seuls 67 EPCI en 1968 et 80 EPCI en 2018 sont identifiés comme tertiaires. Entre 1968 et 2018, 75 % des EPCI conservent le même secteur surreprésenté, traduisant une forte inertie locale. La grande majorité des EPCI (68 % en 1968 et 62 % en 2018) reste dominée par le secteur agricole.

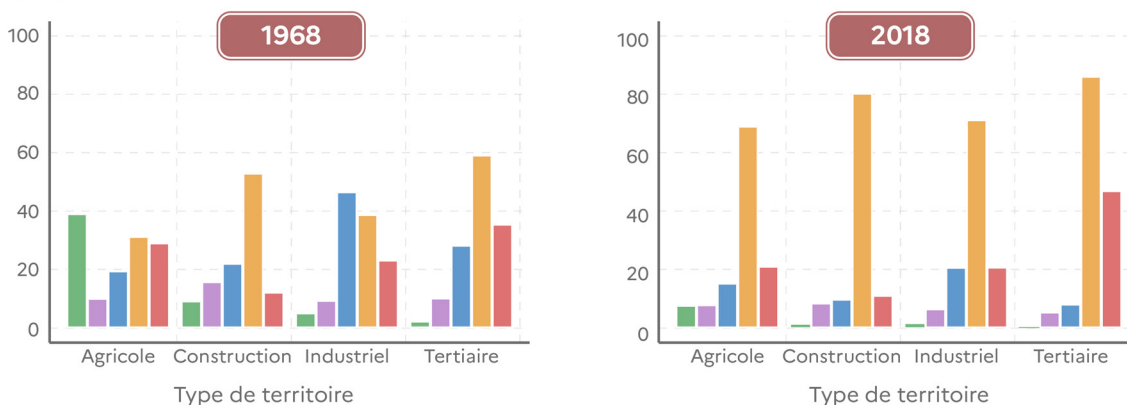
... touchant surtout les territoires agricoles

En France, en 1968, les territoires dits agricoles accueillent 29 % des emplois nationaux et le secteur agricole y était le plus représenté (39 %). Un demi-siècle plus tard, ces territoires ont connu une diminution de leur nombre et de leur part dans les emplois nationaux (21 %). En outre, ils ont également vu le poids du secteur agricole diminuer fortement. Il s'établit désormais à 8 %. Il est d'ailleurs à noter qu'en 2018, le secteur agricole est le secteur le moins représenté dans les territoires réputés tels.

Cela résulte du fait que les transformations sectorielles ont touché l'intégralité des territoires français⁶ et caractérisent en particulier les évolutions des anciens territoires agricoles⁷.

Une homogénéisation de la structure locale des activités

Part des emplois par secteur en %



Spécialisation territoriale

- ◆ Agriculture
- ◆ Industrie
- ◆ Construction
- ◆ Tertiaire
- ◆ Total



POUR MIEUX COMPRENDRE

En 1968, dans les territoires identifiés comme agricoles, 39,1 % des emplois sont du secteur agricole et 19,5 % dans le secteur industriel. Ces territoires représentent 29,1 % de l'emploi total.

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

- Il est à préciser qu'une partie des emplois industriels, du fait de l'augmentation de l'emploi intérimaire, se trouve maintenant décomptée dans les emplois tertiaires.
- Pour une analyse plus approfondie par zone d'emploi : Hecquet Vincent. Emplois et territoires de 1975 à 2009 : tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive. In : *Economie et statistique*. 2013, n° 462-463, pp. 25-68.
- Le secteur le plus surreprésenté localement est celui dont la part locale des emplois est proportionnellement la plus élevée par rapport à la moyenne nationale. Par exemple, si dans un territoire donné la part de l'emploi agricole est 2 fois plus élevée que la moyenne nationale et la part du secteur tertiaire 1,5 fois, les autres secteurs étant moins bien représentés que sur le territoire national, alors le territoire sera dit agricole (même s'il y a plus d'emplois tertiaires que d'emplois agricoles).
- Observatoire des territoires. Emploi et territoires – Quarante ans de mutations sectorielles : des territoires entre vulnérabilité et résilience. In : *Rapport de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2016, 148 p.
- Schmitt Bertrand, Piguet Virginie, Hilal Mohamed. Les activités économiques du monde rural et leurs dynamiques récentes. In : *Métamorphose du monde rural : agriculture et agriculteurs dans la France actuelle*. 2020, pp. 79-113.

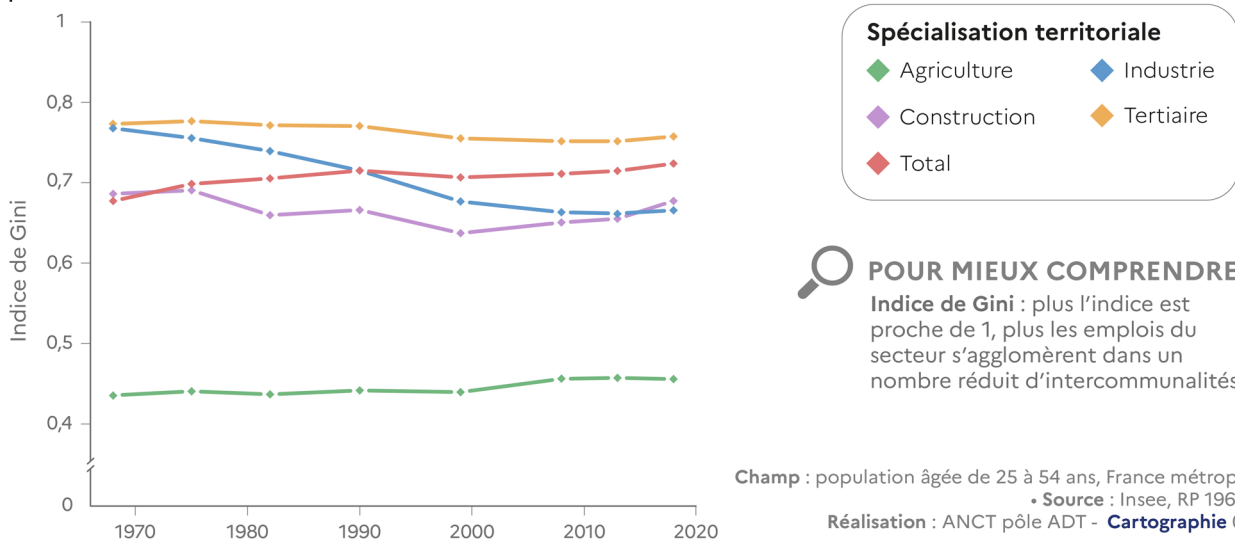
**Des évolutions contrastées et des territoires agricoles
d'autant moins agricoles et d'autant plus tertiaires entre 1968 et 2018**

	Evolution de la part de l'emploi agricole	Evolution de la part de l'emploi industriel	Evolution de la part de l'emploi de la construction	Evolution de la part de l'emploi du tertiaire	Evolution de la part dans l'emploi national
Territoires agricoles	-80 %	-22 %	-22 %	121 %	-27 %
Territoires industriels	-70 %	-56 %	-31 %	84 %	-10 %
Territoires de la construction	-86 %	-55 %	-46 %	52 %	-9 %
Territoires tertiaires	-86 %	-71 %	-47 %	45 %	32 %
National	-85 %	-58 %	-39 %	73 %	

Champ : Population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine Source : Insee, RP 1968-2018

La désindustrialisation conduit aussi à des activités industrielles moins agglomérées

Indice de Gini mesurant la concentration de l'emploi par EPCI, entre 1968 et 2018



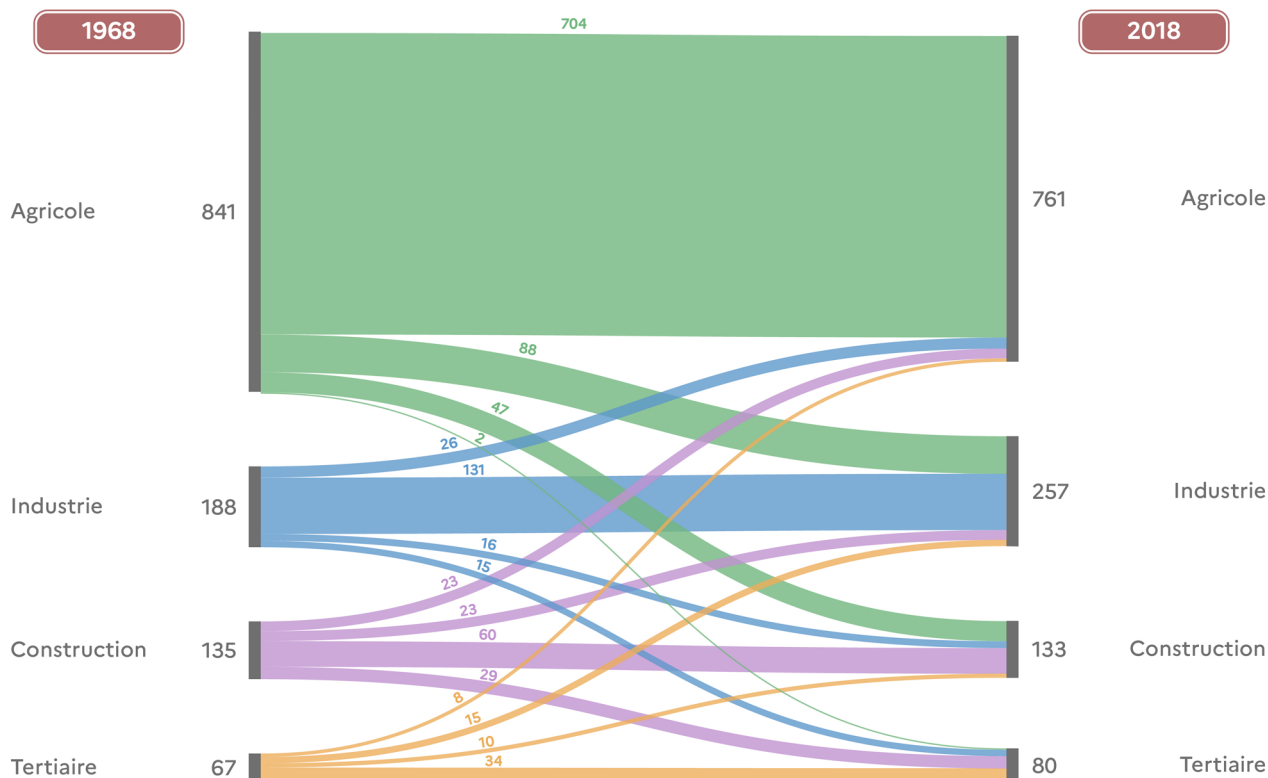
Tous les types de territoires rencontrent le phénomène d'augmentation globale de la part des emplois tertiaires (+ 121 % pour les territoires agricoles, + 84 % pour les territoires industriels, + 52 % pour les territoires de la construction et + 45 % pour les territoires tertiaires). La tertiarisation a profité à l'ensemble des territoires, avec un effet de rattrapage important⁸. Le secteur tertiaire représente *a minima* 69 % de l'emploi local en regroupant les territoires par type de surreprésentation sectorielle, et seuls 35 des EPCI métropolitains n'ont pas une majorité d'activités tertiaires.

Une agglomération croissante des activités dans presque tous les secteurs

En 1968, il suffit de **40 EPCI sur 1231 pour regrouper plus de 50 % des emplois des secteurs tertiaire, industriel et de la construction**. Cela signifie donc que les 1191 autres EPCI comprennent à peine la moitié des emplois de ce type. Les territoires agricoles sont également ceux avec le moins d'emplois; ils peuvent donc être identifiés comme agricoles à défaut d'avoir d'autres types d'activités sur le territoire.

8. Moins les activités des territoires étaient tertiaires en 1968, plus l'augmentation relative des emplois tertiaires a été élevée entre 1968 et 2018. Cela est vrai pour les EPCI regroupés par spécialisation, mais aussi en prenant les EPCI individuellement.

Typologie des espaces selon leur spécialisation relative par EPCI, en 1968 et 2018



POUR MIEUX COMPRENDRE

À partir de la spécialisation relative des territoires, 841 territoires sont identifiés comme agricoles en 1968 et 761 en 2018. Sur la période, 704 EPCI étaient et sont restés agricoles en comparant les situations de 1968 et 2018. 15 des 67 EPCI identifiés comme tertiaires en 1968 sont des territoires industriels en 2018.

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

L'indice de Gini permet d'évaluer si l'agglomération des emplois⁹ dans certains EPCI, augmente ou diminue au fil du temps. On remarque que **les emplois tous secteurs confondus s'agglomèrent de manière croissante au fil du temps** mais de manière plus mesurée depuis 1990. Cette tendance est due au secteur tertiaire, historiquement le plus aggloméré, dont le poids dans l'économie n'a fait qu'augmenter, notamment dans les métropoles. Inversement, le secteur industriel est celui dont l'indice diminue nettement, du fait de la baisse des emplois de ce type dans l'Est de la France et de leur déclin très rapide dans les territoires tertiaires, alors qu'ils croissaient de manière conséquente dans l'Ouest. Les emplois agricoles sont, quant à eux, les moins agglomérés. Ici, les valeurs de l'indice augmentent du fait de la diminution des emplois de

ce secteur plus marquée dans les autres catégories. Ainsi l'agglomération des emplois agricoles restants semble plus élevée.

La géographie des territoires en 2018 proche de celle de 1968

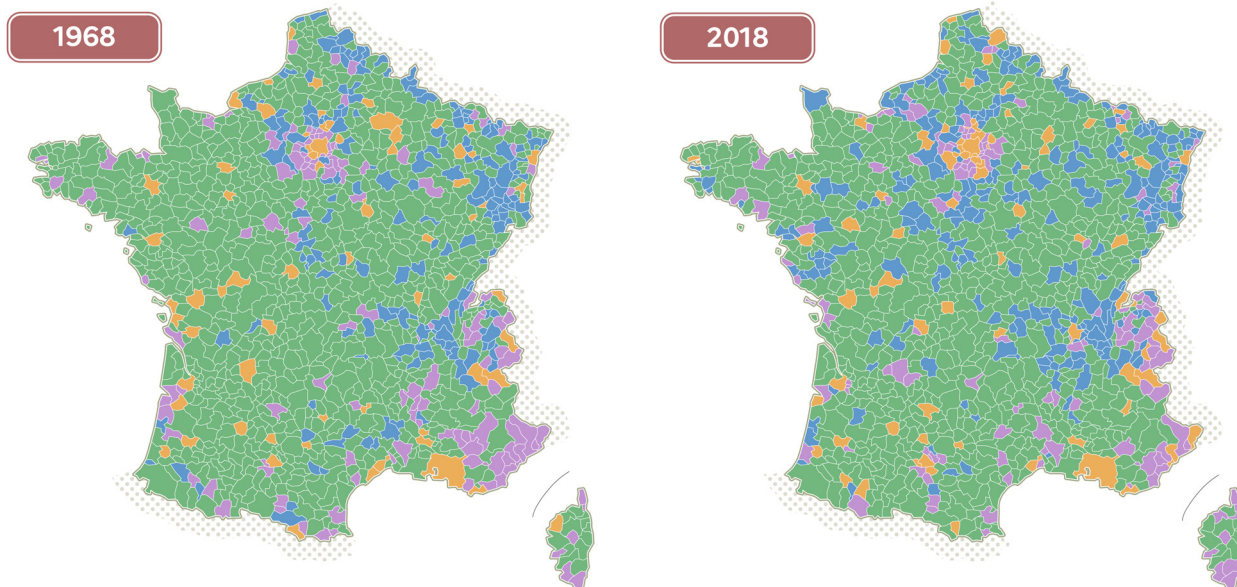
En s'intéressant aux évolutions des territoires selon leur catégorie en 1968, l'inertie la plus forte concerne les territoires agricoles (704 EPCI étaient agricoles en 1968 et le sont toujours en 2018) alors que les territoires de la construction et du tertiaire sont demeurés identique à près de 50 % (respectivement 60 EPCI sur 135 et 34 sur 67 en 1968).

9. L'agglomération désigne ici le fait que les emplois se regroupent dans peu de territoires.

Des spécificités locales persistent sauf à l'Ouest où les territoires sont moins agricoles et plus industriels

Typologie de la spécialisation relative par EPCI

◆ Agriculture ◆ Construction ◆ Industrie ◆ Tertiaire



Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

En 50 ans, la moitié des EPCI identifiés comme tertiaires en 1968 sont passés dans une autre catégorie, 22,4 % en territoire industriel 14,9 % en territoire de construction et 11,9 % en territoire agricole (15, 10 et 8 sur 67). A contrario, un nombre infime d'EPCI agricoles est passé en territoire tertiaire et seulement 8,0 % des territoires industriels en 1968 sont devenus tertiaires (15 sur 188). Malgré une tertiarisation accrue de l'activité au niveau national, des territoires identifiés comme tertiaires ont pu perdre cette identification.

- Les métropoles et grandes agglomérations sont restées tertiaires ou le deviennent comme Lille, Tours et Caen, alors que les EPCI de taille plus modeste sont passés dans d'autres catégories (notamment les EPCI des villes d'Alençon, Châteauroux, Le Havre, Périgueux, Rodez, Mende et Lons-le-Saunier).
- Le secteur de la construction est principalement présent en Île-de-France (à l'exception de la métropole du Grand Paris) et dans une zone s'étendant de la Haute-Savoie jusqu'à la Méditerranée et la Côte d'Azur, ainsi que dans des territoires touristiques de la côte atlantique (Les Sables d'Olonne, La Rochelle, le Bassin d'Arcachon Nord) ou normands (Cœur Côte Fleurie et Cœur de Nacre).
- L'augmentation en nombre est la plus forte pour les territoires industriels. En 1968, ces

territoires sont principalement présents dans le Nord (bassins miniers de Béthune à Lens, ainsi que Maubeuge et Valenciennes), dans le Grand-Est (nord des Ardennes, sillon lorrain et une grande partie du massif vosgien) et le bassin rhodanien, du Haut-Jura jusqu'à Grenoble en passant par les Balcons du Dauphiné, mais également au sud-ouest de Lyon jusqu'à Annonay et Saint-Etienne et à l'ouest vers le Roannais. D'autres territoires industriels plus disséminés sont également présents le long de l'Axe Seine, à Saint-Nazaire ainsi que des territoires du Centre-Val-de-Loire entre Orléans, Châteauroux et Bourges. En 2018, les territoires déjà industriels en 1968 le sont toujours, mais d'autres territoires le sont devenus dans l'Ouest : confirmation, ou étalement, dans le Centre-Val-de-Loire (Dreux, Chartres, l'ouest du Loiret, de Vendôme à Blois) ou de la Vallée de la Bresle ; attractivité nouvelle pour les territoires ligériens (de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à Cholet en passant par les Herbiers, au nord de l'estuaire nazairien, débordant dans les territoires du Perche, ou même à Vitré en Bretagne).

Travailler dans les (grandes) villes et résider en périphérie : l'attrait des métropoles

Une concentration croissante des emplois dans les grandes villes

Entre 1968 et 2018, la France métropolitaine a connu **une croissance relativement similaire de la population (+ 30,4 %), de la population active occupée (+ 32,9 %) et de la population en emploi sur le territoire (+ 30,8 %)**¹. Ainsi, il y a maintenant 26,0 millions d'individus en emploi contre plus de 26,5 millions d'actifs occupés.

Certaines périodes ont vu un écart de croissance marqué. De 1968 à 1999, la population a augmenté plus fortement que la population active occupée et la population en emploi. La situation s'est inversée entre 1999 et 2008 du fait d'une période de croissance économique. Depuis 2008, les taux de croissance des trois types de populations convergent. Les écarts de croissance au fil du temps s'expliquent principalement par deux facteurs : la hausse du chômage (les actifs non occupés) et l'évolution des inactifs².

Du point de vue de la concentration des emplois (le nombre d'emplois au lieu de travail divisé par le nombre d'actifs occupés au lieu de résidence), nous assistons en revanche à une décroissance au niveau national (- 1,6 %). Cela est dû à l'augmentation du nombre et de la part des travailleurs transfrontaliers dans la population active occupée³. **La France a ainsi plus de travailleurs que d'emplois sur son territoire.** Par ailleurs, même si la population augmente, tous les territoires n'en profitent pas de la même façon⁴. De

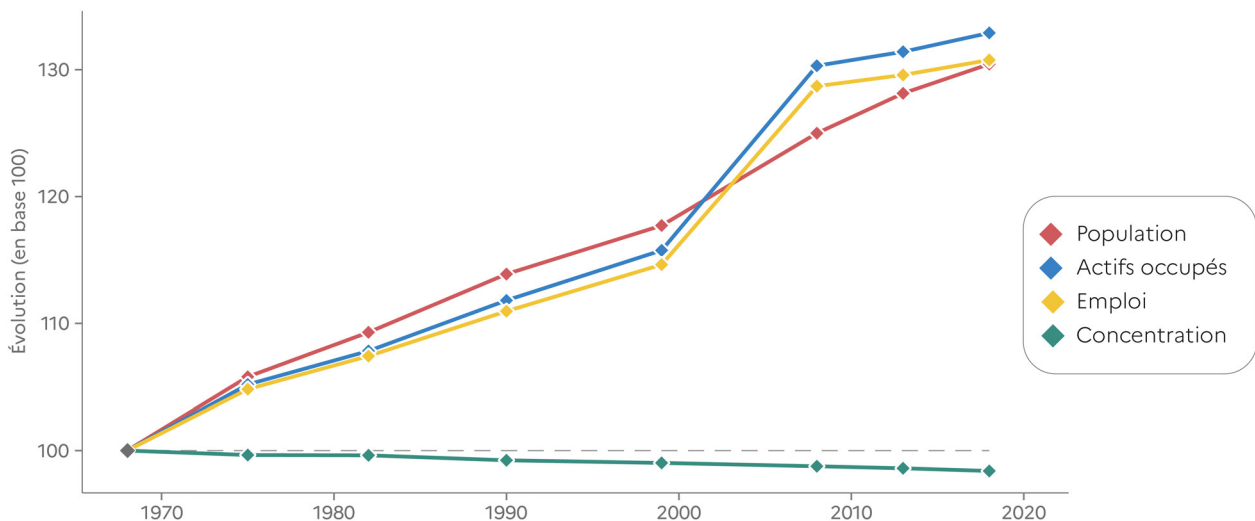
fait, les évolutions de la population active occupée et des emplois correspondent en partie aux évolutions démographiques.

La concentration des emplois à une échelle locale fait souvent apparaître une logique pôle-couronne, où les emplois sont dans le pôle et les travailleurs résident en couronne. Cette logique s'accroît depuis 1968⁵, les déplacements domicile-travail étant plus fréquents et plus longs grâce notamment à des réseaux de transports en commun plus denses, en zones urbaines, et à un usage intensif de l'automobile dans le périurbain. Pour autant, il ne faut pas se limiter à analyser uniquement la concentration des emplois. En effet, une concentration croissante de l'emploi est souvent jugée positive mais peut cacher une diminution des emplois au lieu de travail (si les actifs occupés au lieu de résidence diminuent plus fortement). De la même manière, une concentration décroissante peut sembler défavorable aux territoires, alors qu'elle peut être due à une augmentation conjointe des actifs occupés et des emplois.

En prenant en compte les différentes catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI⁶), il apparaît que les écarts interquartiles⁷ de la concentration des métropoles et des communautés urbaines (CU) se confondent en partie, et se distinguent clairement des communautés d'agglomérations (CA) ainsi que de la catégorie Communautés de communes (CC), catégories dont les territoires sont plus nombreux (mais moins peuplés).

1. Les actifs occupés sont comptés au lieu de résidence, alors que les individus en emplois sont comptés au lieu de travail. Les actifs occupés sont les individus en emploi dont le lieu de résidence, uniquement, est en France. La population en emploi regroupe les individus dont les lieux de résidence et de travail sont en France. Les données concernent uniquement la population résidant en France, les travailleurs en France mais qui résident à l'étranger ne sont pas pris en compte.
2. Les inactifs correspondent aux individus qui ne sont pas ou plus en âge de travailler, ainsi que ceux en âge de travailler mais qui ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi.
3. Observatoire des territoires. Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France. In : Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires. CGET, 2017, 23 p.
4. Observatoire des territoires. Territoires et transitions démographiques : Enjeux démographiques. In : *Cahier de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 134 p.
5. Observatoire des territoires. La France en douze portraits – Planche 7 « Lieux de résidence et lieux de travail ». In : Rapport 2019-2020. ANCT, 2021, 35 p.
6. Le niveau EPCI est assez fin et révélateur des logiques d'organisation locale, nous utilisons également le statut de l'EPCI (en considérant Lyon comme métropole), pour distinguer les EPCI selon leur importance démographique et leur rôle territorial (les compétences des EPCI dépendent de leur statut).
7. Le premier quartile représente la valeur en dessous de laquelle se situent 25 % des effectifs (ici les EPCI selon leur statut). La médiane (ou deuxième quartile) est la valeur en dessous de laquelle se situent 50 % des effectifs. Le troisième quartile représente la valeur en dessous de laquelle se situent 75 % des effectifs. L'écart interquartile est la différence entre le troisième et le premier quartile, 50 % des effectifs se situent dans cet intervalle. Cet écart est une indication de la dispersion des valeurs au sein d'un groupe.

Une évolution démographique linéaire se distinguant d'une évolution cyclique des emplois



POUR MIEUX COMPRENDRE

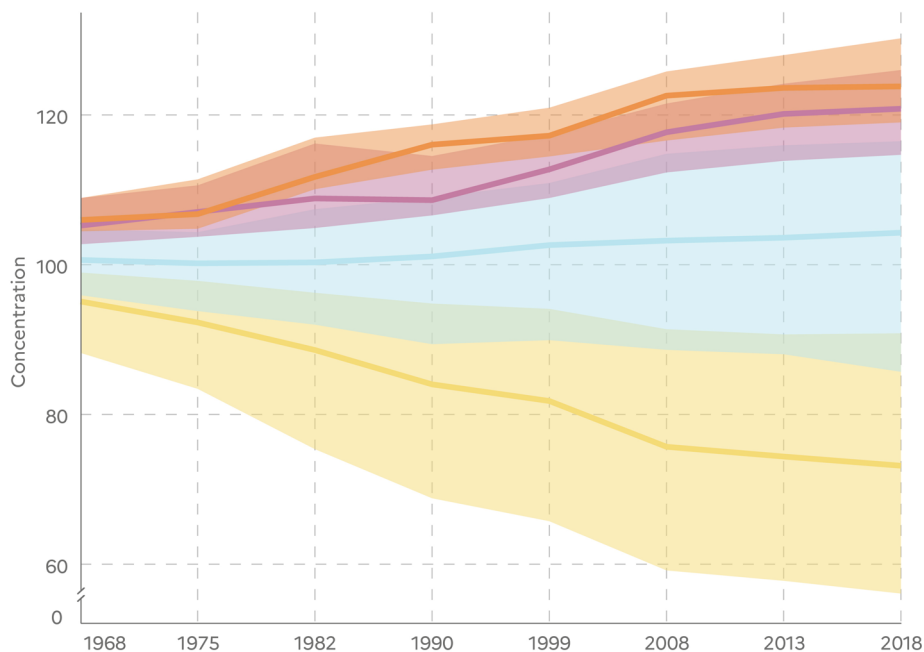
L'indice en base 100 permet de représenter plus simplement les évolutions, notamment lorsque les valeurs absolues sont de tailles diverses. Il est calculé en divisant l'ensemble des valeurs de chaque série par la valeur d'une **année de référence**, ici l'année **1968**, qu'on multiplie ensuite par cent. Ce graphique représente l'évolution de la **population**, des **emplois**, de la **population active occupée** et de la **concentration des emplois** entre 1968 et 2018 en utilisant cette méthode.

Champ : population, emplois au lieu de travail, actifs occupés de 15 ans ou plus au lieu de résidence, France métropolitaine
Source : Insee, RP 1968-2018 • **Réalisation** : ANCT pôle ADT - **Cartographie** 05/2022

On peut constater que la concentration médiane est plus élevée dans les métropoles et CU, et qu'elle augmente globalement depuis 1968. Pour ces deux catégories d'EPCI, l'écart interquartile reste stable au fil du temps. Pour les CA, même si la concentration médiane augmente également, l'écart interquartile ne cesse de croître au fil du temps. Cela indique que les trajectoires de ces EPCI se différencient de plus en plus au fil du temps. Pour les CC en revanche, on constate à la fois une diminution de la concentration mais aussi une augmentation de l'écart interquartile. Non seulement la concentration diminue globalement (révélant un moins bon équilibre du ratio actifs occupés-emplois sur ces territoires) mais, pour certains EPCI, cette décroissance est nettement plus marquée.

De manière plus détaillée, **dès 1968, les métropoles et CU ont** quasi exclusivement une concentration supérieure à 100, indiquant qu'il y a **plus d'actifs occupés que de travailleurs** dans ces zones, et les CC très majoritairement une concentration inférieure à 100 (plus de travailleurs que d'emplois). Du fait des évolutions déjà évoquées, il apparaît une dichotomie grandissante entre des territoires d'autant plus concentrés que la concentration était déjà élevée (métropoles et CU), et une diminution de concentration dans les territoires où elle était déjà faible (CA et CC).

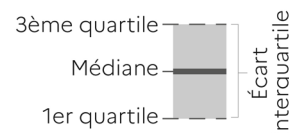
Évolution de la concentration de l'emploi par catégorie juridique d'EPCI, entre 1968 et 2018



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le **premier quartile** représente la valeur en-dessous de laquelle se situe 25 % des effectifs (ici les EPCI selon leur statut). La **médiane** (ou deuxième quartile) est la valeur en-dessous de laquelle se situe 50 % des effectifs. Le **troisième quartile** représente la valeur en-dessous de laquelle se situe 75 % des effectifs. L'**écart interquartile** est la différence entre le troisième et le premier quartile, 50 % des effectifs se situent dans cet intervalle. Cet écart est une indication de la dispersion des valeurs au sein d'un groupe.

- Métropole
- Communauté urbaine
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes



Champ : emplois au lieu de travail, actifs occupés de 15 ans ou plus au lieu de résidence, France métropolitaine
Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Déconcentration peut rimer avec attractivité, et concentration ne rime pas nécessairement avec attractivité

Une augmentation de la concentration peut être due à une augmentation du nombre d'emplois au lieu de travail et/ou une diminution du nombre d'actifs occupés au lieu de résidence, mais aussi à une augmentation plus forte (diminution plus faible) du nombre d'actifs occupés que du nombre d'emplois. Il est donc utile de vérifier à quoi est due l'évolution de la concentration.

Six profils de territoires sont établis selon les évolutions suivantes :

- Profil 1 : augmentation de la concentration car l'augmentation des emplois est supérieure à l'augmentation des actifs occupés
- Profil 2 : diminution de la concentration car l'augmentation des emplois est inférieure à l'augmentation des actifs occupés
- Profil 3 : augmentation de la concentration car il y a une augmentation des emplois et une

diminution des actifs occupés

- Profil 4 : diminution de la concentration car il y a une diminution des emplois et une augmentation des actifs occupés
- Profil 5 : augmentation de la concentration car la diminution des emplois est inférieure à la diminution des actifs occupés (en valeur absolue)
- Profil 6 : diminution de la concentration car la diminution des emplois est supérieure à la diminution des actifs occupés (en valeur absolue)

Presque **la moitié des intercommunalités a connu une augmentation des actifs occupés et du nombre d'emplois** (52,2 % des EPCI). Cela est d'autant plus vrai pour les EPCI autres que les CC (82,7 %). À l'inverse, **27,5 % des intercommunalités connaissent une diminution combinée des actifs occupés et des emplois**, principalement des CC. Pour les CC, la concentration diminue du fait d'une augmentation des actifs occupés plus élevée que l'augmentation des emplois. Presqu'un quart des intercommunalités a un profil plus hybride avec une augmentation uniquement des actifs occupés ou des emplois⁸.

8. Métropole de profil 5 : Saint-Etienne ; de profil 2 : Métropole Nice Côte d'Azur. CU de profil 5 : Le Creusot Montceau-les-Mines ; de profil 4 : Le Havre Seine Métropole ; de profil 2 : Grand Paris Seine et Oise.

Répartition des intercommunalités selon leur statut et l'évolution de la concentration des emplois

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5	Profil 6	Total
Métropoles	20	1			1		22
Communautés urbaines	11	1		1	1		14
Communautés d'agglomération	103	65	5	10	11	13	207
Communautés de communes	81	361	223	11	53	259	988
Total	215	428	228	22	66	272	1 231

Champ : France métropolitaine

La diagonale de faible densité du Grand-Est au Massif central est mise en évidence, à laquelle s'ajoutent l'Orne et les territoires limitrophes, l'Est des Hauts-de-France et une partie de la Bretagne intérieure, en concentrant une grande majorité des territoires perdant des actifs et/ou des emplois. Il est également intéressant de noter que les territoires de profil 3, perdants des emplois mais gagnant des actifs occupés, sont en majorité dans la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest ou sont des territoires tampons entre des territoires attractifs et d'autres moins attractifs (notamment autour de l'Orne), ce qui laisse augurer des fragilités futures du fait de l'agglomération des activités dans un nombre de plus en plus réduit d'espaces⁹.

Globalement, les métropoles tirent avantage de la localisation des actifs-résidents et des emplois, avec des grandes villes dont la concentration augmente mais dont les couronnes voient celle-ci diminuer du fait de leurs gains démographiques et malgré une croissance du nombre d'emplois. Cela est dû au phénomène de périurbanisation¹⁰ et à la nécessité de pouvoir consommer dans ces territoires de résidence excentrés à l'origine. Ainsi, des « villes-dortoirs » peuvent au fil du temps croître suffisamment et être pleinement intégrées aux pôles d'emploi tout en gardant une part importante des travailleurs faisant des trajets quotidiens vers l'agglomération principale¹¹, particulièrement chez les cadres et employés, *a contrario* des agriculteurs et travailleurs indépendants dont le lieu de travail est par nature proche du lieu de résidence¹².

Il existe toutefois une différence entre les grandes métropoles régionales et Paris. Pour l'EPCI du Grand Paris, dont la densité est très élevée, l'évolution positive y est relativement faible du fait de la saturation de l'espace, ce qui profite aux EPCI limitrophes dont les emplois augmentent plus fortement que les actifs. Cette situation est d'autant plus visible lorsque l'on s'intéresse aux évolutions locales déduites des évolutions nationales (les évolutions relatives). La croissance, de l'emploi et des actifs occupés, est plus élevée que la moyenne nationale entre 1968 et 2018 (+ 30,8 % pour les emplois et + 32,9 % pour les actifs occupés en 50 ans).

Pour la métropole du Grand Paris, les évolutions relatives sont négatives du fait de niveaux déjà très élevés en 1968, ce malgré une évolution positive du nombre d'emplois (+ 27,5 %) et très faiblement positive du nombre d'actifs occupés (seulement 3,3 % en 50 ans) laissant supposer une consommation foncière orientée vers les activités économiques plutôt que l'offre de logement et traduisant également la baisse de la population de Paris sur cette période. D'ailleurs, le Grand Paris n'est pas la seule métropole à changer de profil car ces intercommunalités peuvent souffrir d'un effet de saturation du foncier (Lille par exemple).

9. Manné Isabelle, Méreau Benjamin, Michaillesco Fabrice, Rousseau Loïc. En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France. In : Insee Première. Mars 2022, n° 1895, 4 p.

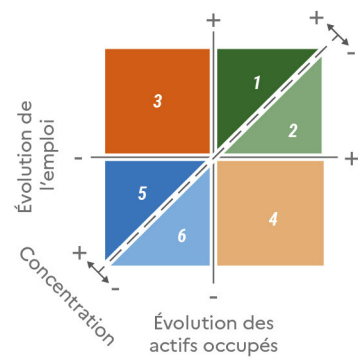
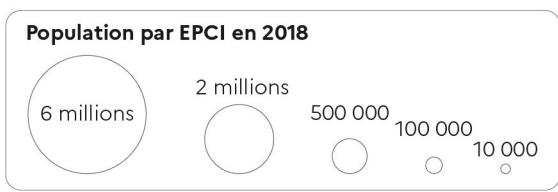
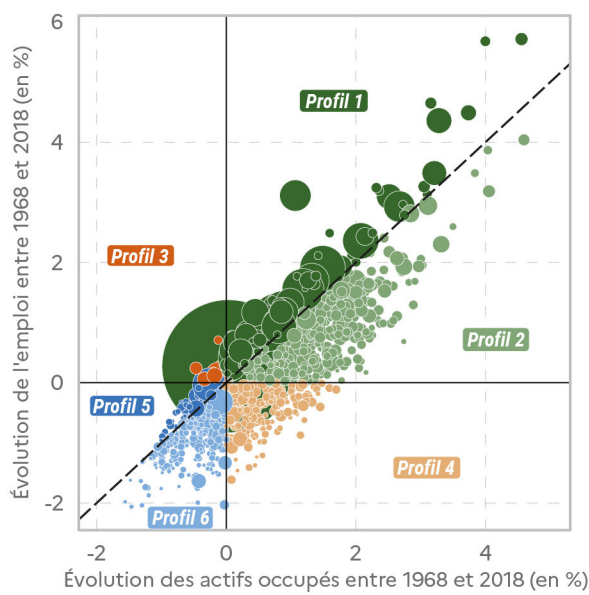
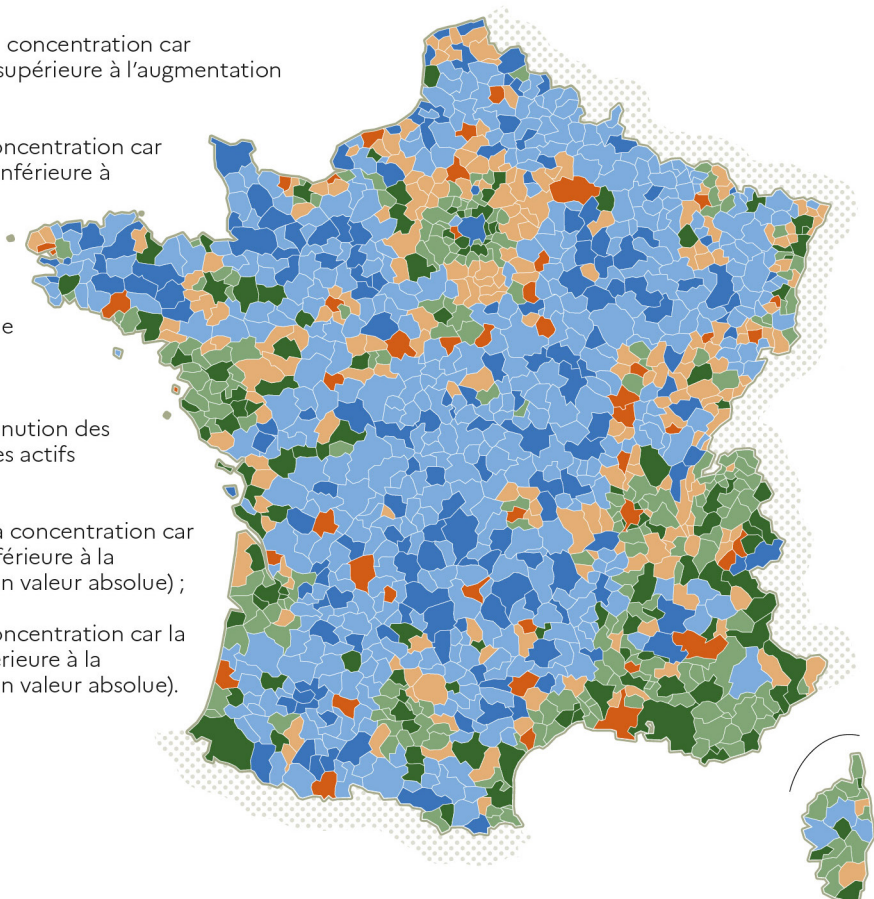
10. Porte Erwan. La périurbanisation s'étend sur l'espace rural. In : Insee Flash Centre-Val de Loire. Avril 2021, n° 43, 2 p.

11. Reynard Olivier, Vallès Vincent. Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent. In : Insee Première. Mai 2019, n° 1771, 4 p.

12. Les notes de l'AdCF : Nombre d'emplois, nombre d'actifs dans les intercommunalités : une mesure des disparités territoriales. Juin 2020, n°6, 7 p.

Typologie des EPCI selon les évolutions locales des actifs occupés et des emplois entre 1968 et 2018

- Profil 1** : une augmentation de la concentration car l'augmentation des emplois est supérieure à l'augmentation des actifs occupés ;
- Profil 2** : une diminution de la concentration car l'augmentation des emplois est inférieure à l'augmentation des actifs occupés ;
- Profil 3** : une augmentation de la concentration car il y a une augmentation des emplois et une diminution des actifs occupés ;
- Profil 4** : une diminution de la concentration car il y a une diminution des emplois et une augmentation des actifs occupés ;
- Profil 5** : une augmentation de la concentration car la diminution des emplois est inférieure à la diminution des actifs occupés (en valeur absolue) ;
- Profil 6** : une diminution de la concentration car la diminution des emplois est supérieure à la diminution des actifs occupés (en valeur absolue).



Champ : emploi au lieu de travail, actifs occupés de 15 ans ou plus au lieu de résidence, France métropolitaine
Source : Insee, RP 1968-2018 • **Réalisation** : ANCT pôle ADT - **Cartographie** 05/2022

Répartition des intercommunalités selon leur statut et l'évolution de la concentration des emplois en écart aux évolutions nationales

Nombre d'EPCI	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5	Profil 6	Total
Métropoles	12			5	5		22
Communautés urbaines	5	1		3	5		14
Communautés d'agglomération	63	32	11	19	49	33	207
Communautés de communes	46	183	207	19	104	429	988
Total	126	216	218	46	163	462	1 231

Champ : France métropolitaine

Beaucoup d'EPCI connaissent une croissance du nombre d'actifs occupés et d'emplois, mais **la croissance nationale est portée par relativement peu d'EPCI**. Ces EPCI sont localisés autour des métropoles régionales (Rennes, Nantes, Bordeaux, Strasbourg), de l'ancienne région Rhône-Alpes et des pourtours méditerranéen et atlantiques. En revanche, les EPCI limitrophes de ces métropoles ont attiré plus d'actifs et encore plus d'emplois qu'au niveau national. Cela permet d'illustrer d'une autre manière l'étalement des activités économiques autour des espaces les plus denses¹³.

L'attractivité : d'une échelle locale à nationale

Au fil du temps, on peut constater une modification de la logique de localisation des activités. Sur la première période, de 1968 à 1982, nous constatons que les territoires de profil 6 sont relativement bien répartis sur le territoire national, souvent dans des EPCI abritant des villes structurantes localement (comme les chefs-lieux de département) en plus des territoires du couloir rhodanien et la quasi-totalité de l'Île-de-France. Cela est moins vrai sur la deuxième période (1982-1999), plutôt de transition, où les littoraux atlantiques et méditerranéens

renforcent ou confirment leur attractivité. Ce constat s'accroît sur la dernière période (1999-2018). **Les territoires connaissant des dynamiques favorables se situent surtout sur la façade atlantique en se prolongeant en Ille-et-Vilaine, autour de Toulouse** (étalement grandissant de la répartition des emplois et des actifs déjà entre 1982 et 1999), **du pourtour méditerranéen et dans l'ancienne région Rhône-Alpes**¹⁴.

La mobilité résidentielle plus élevée au fil du temps peut dépendre de la nature du contrat de travail proposé¹⁵. Ainsi, des territoires attractifs, proposant plus de CDI que de CDD, suscitent d'autant plus les grands flux résidentiels (à l'exception de territoires profitant d'aménités naturelles importantes comme le Bas-Languedoc).

Au fil du temps, nous constatons également un plus grand nombre de territoires des profils 3 et 4 suggérant des dynamiques moins dichotomiques. Cette dichotomie peut également s'interpréter d'une manière moins optimiste car avec une concentration des activités dans peu de territoires et des mobilités domicile-travail qui ont certaines limites¹⁶, les territoires trop éloignés des pôles d'emploi ne profitent pas de l'attractivité des emplois et ne peuvent qu'attirer des actifs occupés travaillant déjà en périphérie du pôle d'emplois.

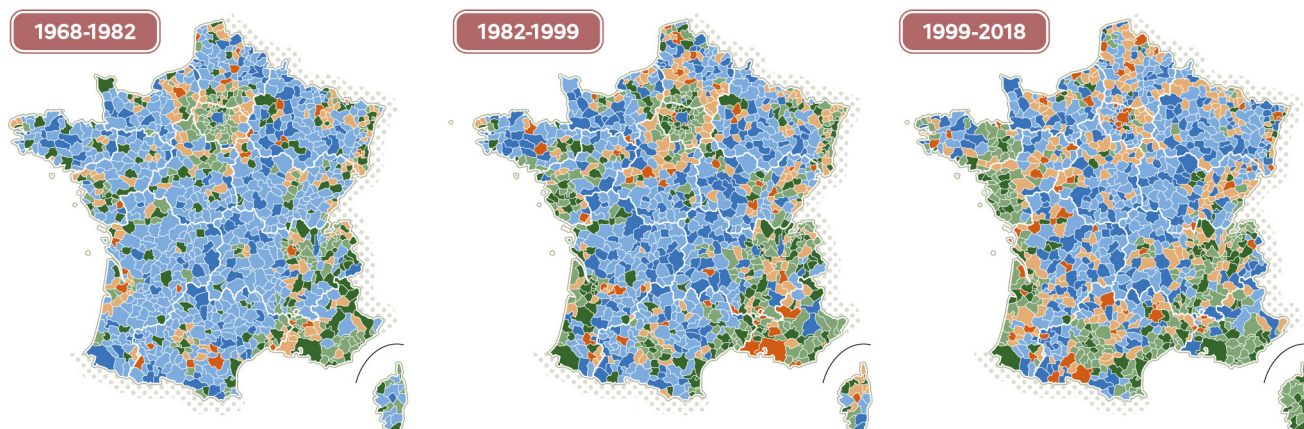
13. Métropole de profil 5 : Métropole du Grand Nancy, Métropole du Grand Paris, Métropole européenne de Lille, Métropole Rouen Normandie, Saint-Etienne Métropole ; de profil 4 : Brest Métropole, Clermont Auvergne Métropole Dijon Métropole, Métropole de Lyon, Metz Métropole.

14. A l'intérieur des métropoles, notamment Lyon, ce résultat se confirme également : Havet Nathalie, Bayart Caroline, Bonnel Patrick. La mobilité domicile-travail des actifs de l'aire urbaine lyonnaise : une approche temporelle (1995-2015). In : Travail et Emploi. Décembre 2020, n° 160, 28 p.

15. Arnault Émilie, Duhautois Richard. Une analyse spatiale des mouvements de l'emploi et de la population en France. In : Travail et Emploi. Décembre 2020, n° 160, 24 p.

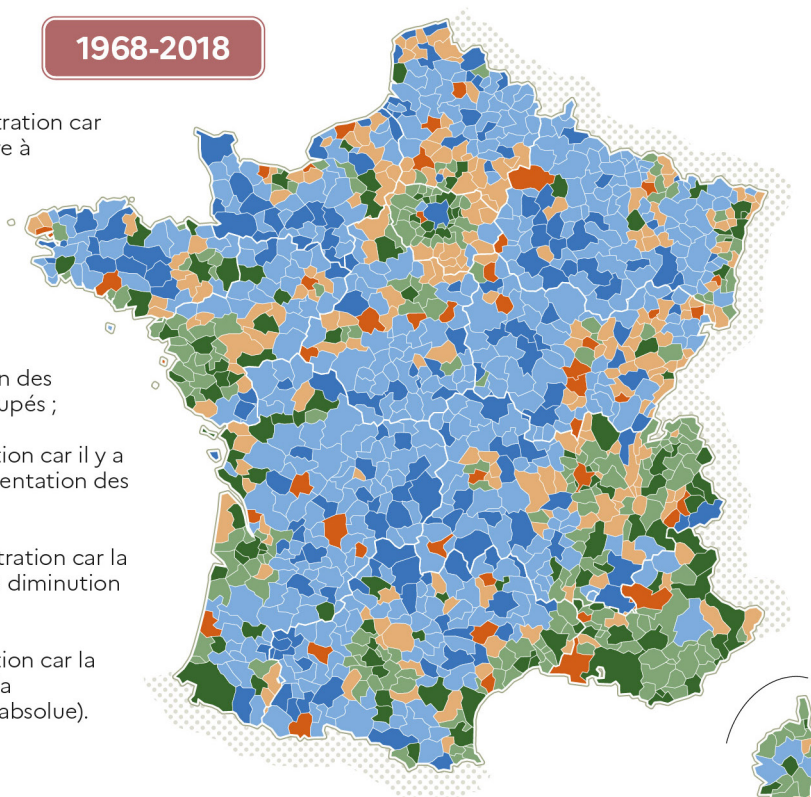
16. Observatoire des territoires. Les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux. In : Rapport de l'Observatoire des territoires. CGET, 2018, 121 p.

Typologie des EPCI selon les évolutions locales des actifs occupés et des emplois corrigées des évolutions nationales



1968-2018

- Profil 1** : une augmentation de la concentration car l'augmentation des emplois est supérieure à l'augmentation des actifs occupés ;
- Profil 2** : une diminution de la concentration car l'augmentation des emplois est inférieure à l'augmentation des actifs occupés ;
- Profil 3** : une augmentation de la concentration car il y a une augmentation des emplois et une diminution des actifs occupés ;
- Profil 4** : une diminution de la concentration car il y a une diminution des emplois et une augmentation des actifs occupés ;
- Profil 5** : une augmentation de la concentration car la diminution des emplois est inférieure à la diminution des actifs occupés (en valeur absolue) ;
- Profil 6** : une diminution de la concentration car la diminution des emplois est supérieure à la diminution des actifs occupés (en valeur absolue).



Champ : emploi au lieu de travail, actifs occupés de 15 ans ou plus au lieu de résidence, France métropolitaine
Source : Insee, RP 1968-2018 • **Réalisation** : ANCT pôle ADT - **Cartographie** 05/2022

ZOOM

LE MASS TRANSIT* AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE L'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE

Sur les 6 millions d'emplois que compte l'Île-de-France, 3 emplois sur 4 se concentrent au cœur de l'agglomération, sur moins de 10 % du territoire régional. Cette polarisation géographique de l'emploi s'accélère depuis 20 ans et affecte l'exploitation des transports ferroviaires du quotidien, autrement dit le *mass transit*.

S'il n'y a pas de règle causale unique établie entre l'offre de transport et les transformations spatiales économiques¹, les interactions entre le système de transport collectif et la géographie de l'emploi apparaissent fortes dans les faits. Les pôles d'emploi peu ou mal desservis par les transports en commun ferrés font figure d'exception (Vélizy-Villacoublay, Les Ulis, Saclay...) alors que les quartiers dotés de grands pôles multimodaux (Saint-Lazare, La Défense, Plaine Saint-Denis...) affichent les plus fortes densités d'emplois de la région. Pour preuve, 7 emplois salariés sur 10 et 3 établissements sur 4 sont situés à moins de 15 minutes de marche d'une gare, d'une station de métro ou d'un arrêt de tramway. Surtout, la mobilité en lien avec le travail ressort comme une composante majeure de la desserte en transports collectifs. 45 % des flux domicile-travail sont réalisés en transports collectifs², essentiellement aux heures de pointe et 84 % des actifs qui utilisent les transports en commun se rendent dans un pôle d'emploi du cœur de l'agglomération où se concentre la grande majorité de l'emploi régional. Tout ceci dans un contexte de croissance structurellement élevée de l'emploi francilien – 1 million d'emplois supplémentaires en 20 ans³ – et d'augmentation de la mobilité liée au travail (+ 800 000 déplacements quotidiens entre 2010 et 2018) qui conduisent ainsi à une forte hausse de la fréquentation du réseau de transport⁴.

L'entrée de l'Île-de-France dans l'ère de la globalisation dans les années 2000 a marqué un tournant. Une croissance de l'emploi tertiaire plus polarisée sur les territoires du cœur d'agglomération dotés d'une très bonne desserte en transports collectifs se dessine, inversant la tendance au desserrement. Entre 2006 et 2016, 10 communes portent 45 % de la croissance de l'emploi régional.

Finalement, la géographie de l'emploi francilien se caractérise par un gradient de densité du centre de Paris vers

sa périphérie. Dans le noyau central de grande densité, les activités et les services se répartissent de façon polycentrique alors que l'habitat est plus dispersé. Dans cette organisation, le système ferroviaire à orientation radiale relie les bassins de vie et d'emploi depuis la périphérie jusqu'au cœur d'agglomération, et connecte de nombreux pôles d'emploi entre eux.

Le *mass transit* joue certes un rôle fondamental dans l'attractivité économique mais il permet plus généralement une mise en système avec les pôles d'emploi, et notamment avec ceux du cœur d'agglomération. Dans un contexte où les liaisons domicile-travail s'allongent et puisqu'en moyenne, seul un tiers des actifs travaille et réside au sein d'un pôle d'emploi, le système de transport ferroviaire hyper-capacitaire facilite ainsi l'accès au marché du travail régional et permet d'assurer les flux massifs domicile-travail vers et depuis ces pôles d'emploi, notamment aux heures de pointe de la journée.

Les opportunités offertes par l'extension du réseau de transport, au premier rang desquels figurent Eole et le Grand Paris Express, façonneront les dynamiques locales de croissance de l'emploi. Le nouveau réseau de métro en rocade permettra surtout de réduire les temps de parcours, d'obtenir un maillage de desserte performant qui contribuera ainsi à renforcer l'accessibilité régionale au marché de l'emploi et, par voie de conséquence, l'attractivité des pôles existants d'emploi. Il est donc peu probable que la polarisation de l'emploi soit remise en cause à moins qu'un changement profond et durable du comportement des entreprises et des actifs soit opéré. En revanche, les évolutions des modes d'organisation dans les entreprises (télétravail, utilisation d'espace de coworking ou de tiers lieux, aménagement des horaires...), amplifiées par la crise sanitaire, pourraient redéfinir la notion de lieu de travail principal et être un levier puissant de lissage des heures de pointe au profit d'un *mass transit* moins saturé et plus confortable.

Auteurs :

**Jérôme Bertrand et Renaud Roger,
L'Institut Paris Region**

* Transports en commun publics dans les zones urbaines et périurbaines dans tous leurs modes : trains Transilien, RER, bus, métro et tramway.

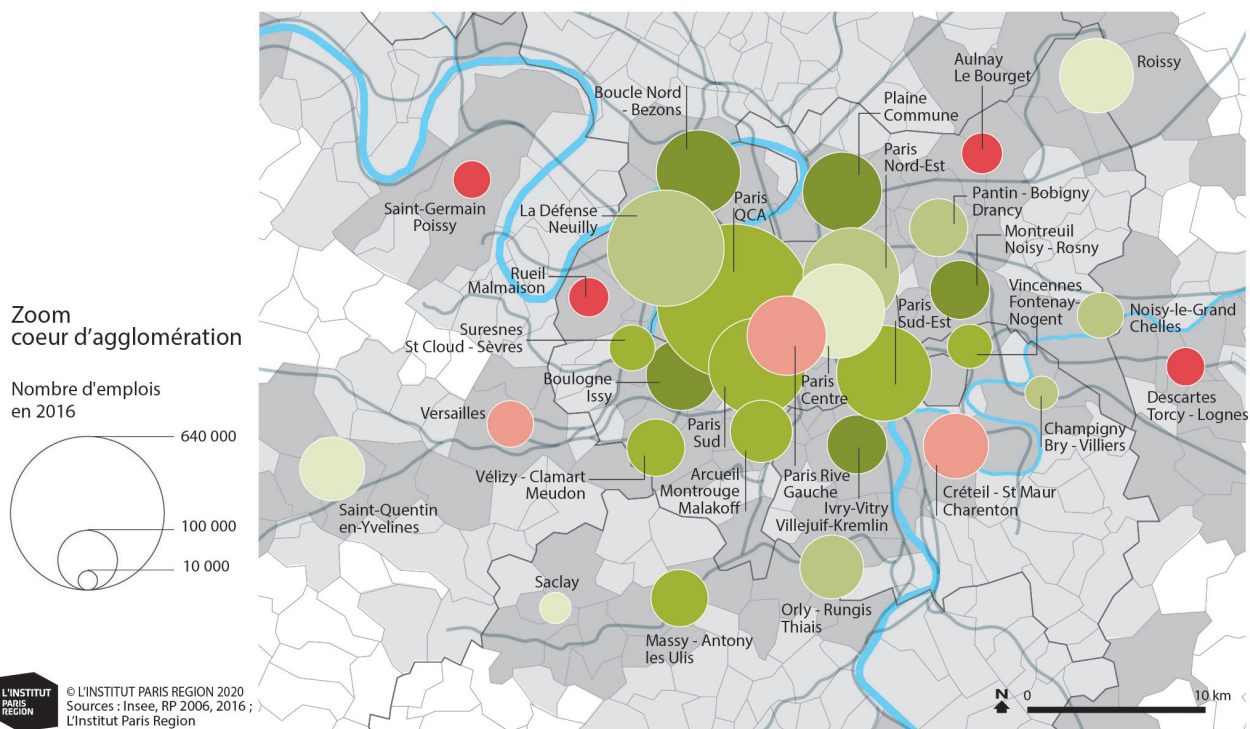
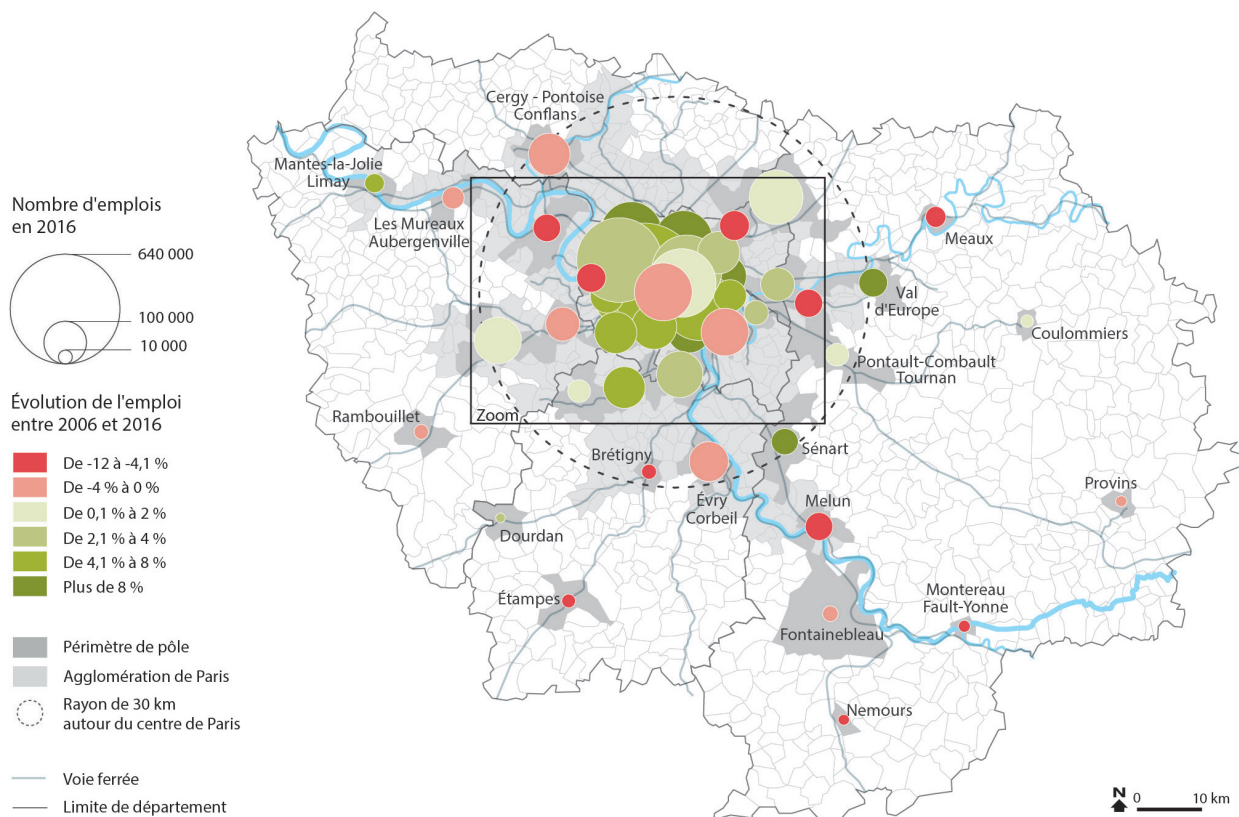
1. Offner Jean-Marc. Les effets structurants du transport : mythe politique, mystification politique. In : L'Espace géographique. 1993, pp. 233-242.

2. Source : EGT H2020 - résultats partiels 2018, Île de France Mobilités-OMNIL-DRIEA.

3. Source : Insee Estel, entre fin 1997 et fin 2018.

4. Sur les 1,1 million de déplacements en plus en transports collectifs entre 2010 et 2018, 450 000 sont liés au travail, soit 40 % de la croissance de l'usage des transports collectifs.

Une polarisation de l'emploi au cœur de l'agglomération mise en relation par le Mass transit



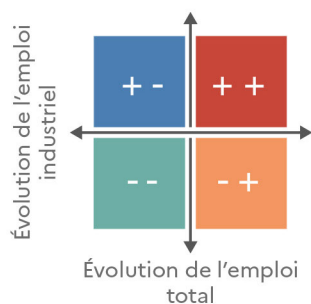
Paris QCA : dans le cadre de cette étude, le quartier central des affaires est composé des 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 16^e et 17^e arrondissements de Paris.

En général des pertes d'emplois industriels, mais aussi des créations dans l'Ouest et les couronnes des villes

En presque 50 ans, le poids des emplois industriels a été plus que divisé par deux, passant de 29,2 % en 1975 à 12,4 % en 2018¹. Si cette baisse traduit des modifications structurelles de l'activité économique, et donc du marché du travail (le nombre d'emplois industriels a baissé de 32 % alors que le nombre d'emplois total a augmenté de 62 %), la diminution n'a pas été la même dans tous les territoires. Si les territoires anciennement industriels de l'Est et du Nord ont souffert de cette perte d'emplois, **l'Ouest de la France a en revanche connu une croissance à la fois de l'emploi total et de l'emploi industriel**.

Si la quasi-totalité des zones d'emploi ont vu le nombre d'emplois total augmenter entre 1968 et 2018 (91 % des zones), la part des zones enregistrant une augmentation des emplois industriels est également conséquente (45 %). En croisant l'évolution de l'emploi industriel et de l'emploi total, les territoires connaissant une baisse dans ces deux domaines se situent le long de la frontière belgo-luxembourgeoise (du fait de l'effondrement de l'emploi dans la sidérurgie et les mines²), dans le Massif central et sa périphérie (Roanne, Le Livradois, Nevers et l'ouest de la Saône-et-Loire, une grande partie du Limousin à l'exception des zones d'emploi de

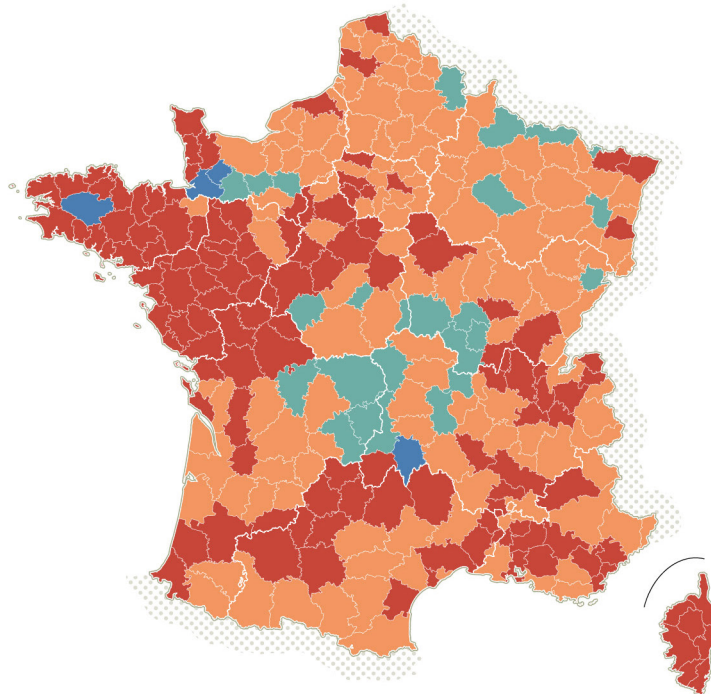
Typologie des zones d'emploi selon l'évolution de l'emploi total et de l'emploi industriel entre 1968 et 2018



POUR MIEUX COMPRENDRE

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.
(source : Insee, Zones d'emploi 2020)

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine • **Source** : Insee, RP 1968-2018 • **Réalisation** : ANCT pôle ADT - **Cartographie** 05/2022



1. Sauf mention contraire, les chiffres exposés ici, et dans la suite de l'article, sont issus des données de recensement de la population de l'Insee, données harmonisées de 1968 à 2018 sur les 25-54 ans en France métropolitaine. Pour des éléments explicatifs de la baisse des emplois dans l'industrie manufacturière : Rignols Élisabeth. L'industrie manufacturière de 1970 à 2014 - Recul de son poids dans l'économie, plus marqué de 2000 à 2007. In : Insee Première. Avril 2016, n° 1592, 4 p.
2. Les données portent sur les emplois au lieu de travail, cela explique en partie la décroissance des emplois le long de la frontière luxembourgeoise car les travailleurs se rendant au Luxembourg, plus nombreux au fil du temps, ne sont pas pris en compte.

Limoges et Saint-Junien), ainsi que dans des territoires ornaux (L'Aigle, Flers et Argentan). Quatre zones se distinguent également par une décroissance de l'emploi total malgré une hausse de l'emploi industriel : Saint-Flour, Avranches et Vire Normandie qui sont à proximité directe de zones connaissant une baisse de l'emploi total, mais aussi Carhaix-Plouguer qui est pourtant entourée de zones en situation favorable du point de vue de l'emploi total et de l'emploi industriel. Pour cette zone, la progression de l'industrie agro-alimentaire n'a pas compensé la baisse très forte de l'emploi agricole.

Les territoires connaissant une augmentation du nombre d'emplois total et industriels au cours des 50 dernières années se situent massivement en Bretagne et dans les Pays de la Loire, dans le Nord de la Nouvelle-Aquitaine, dans la partie Nord-Ouest du Centre-Val-de-Loire, sur une diagonale allant de Bayonne à Mende en passant par Toulouse, sans oublier l'intégralité de la Corse. De manière plus clairsemée, on

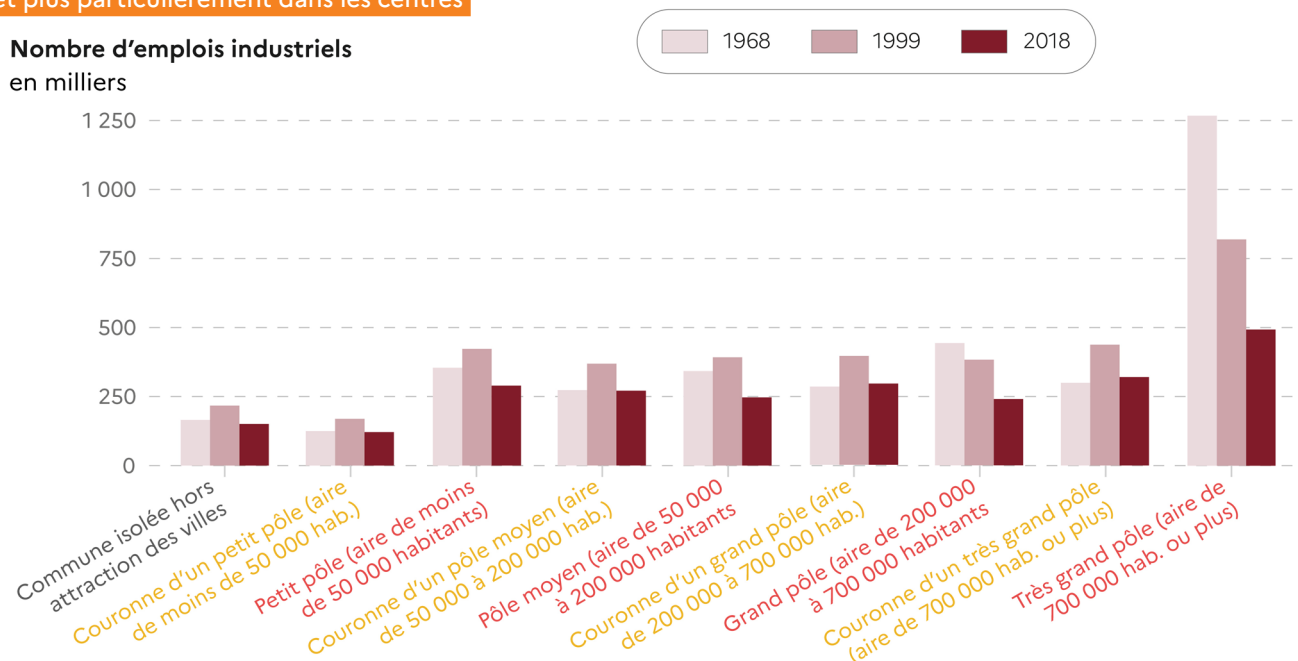
retrouve également ces territoires le long de la côte méditerranéenne, de Narbonne à Cannes (à l'exception d'Arles, Marseille, Sète, Brignoles et Toulon), et en remontant dans les terres jusqu'aux Sources de la Loire et Valence jusqu'à une partie du nord-ouest de Rhône-Alpes.

La localisation des pertes d'emplois industriels par type de territoires...

Le nombre d'emplois industriels est resté stable entre 1968 et 1999, malgré une baisse continue depuis 1975 et grâce à la forte croissance des années 1968-1975. **Les grandes villes³ ont été les plus touchées par ces pertes industrielles.** Afin d'améliorer la compréhension des évolutions localisées des emplois industriels, nous nous appuyons ici sur le zonage en aire d'attraction des villes (AAV)⁴.

Des pertes d'emplois industriels plus nombreuses dans les grandes villes et plus particulièrement dans les centres

Nombre d'emplois industriels en milliers



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'Insee définit l'**aire d'attraction d'une ville** comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Chaque aire d'attraction est constituée d'un pôle et d'une couronne (source : Insee, Base des aires d'attraction des villes 2020).

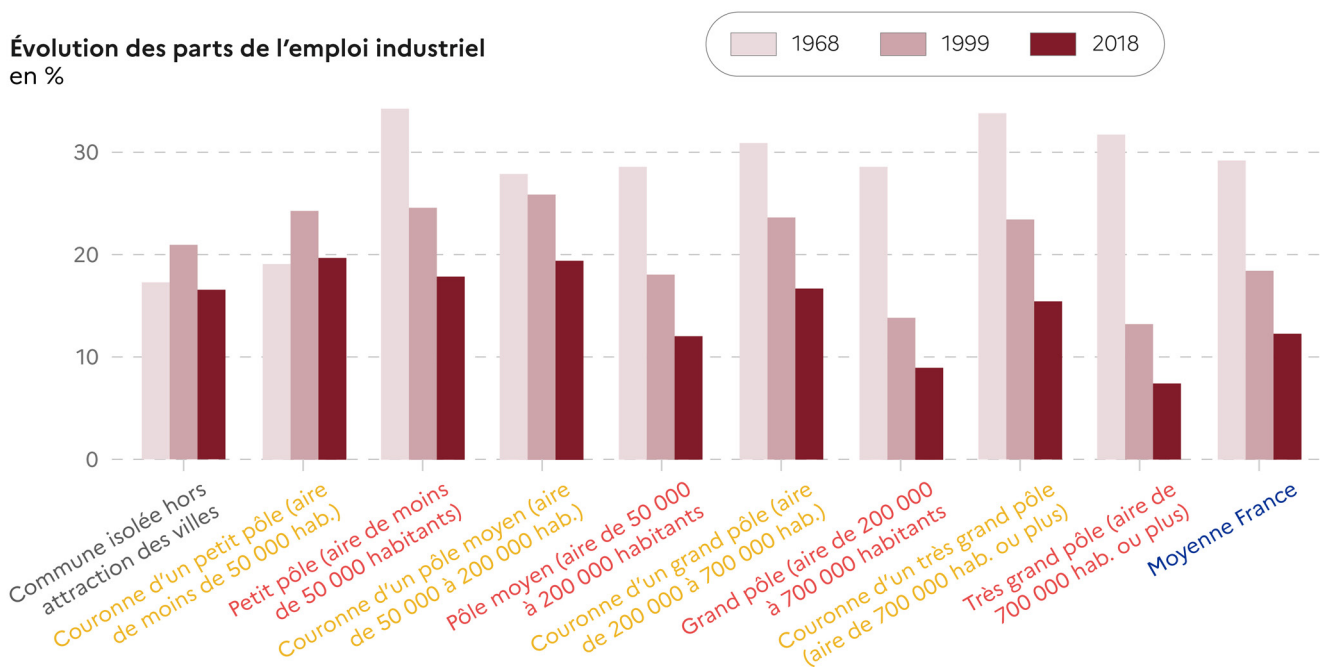
Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine •

Source : Insee, RP 1968-2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 05/2022

3. Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes (AAV) 2020 (cf. annexe).

4. Pour une autre approche de la localisation de l'industrie dans les villes moyennes et les métropoles relativement à leur région d'appartenance, voir : Carré Denis, Levratto Nadine, Amdaoud Mounir, Tessier Luc. Tome 2-Les villes moyennes : diversité des trajectoires, interdépendances industrielles, interactions locales et proximité aux métropoles. Programme de recherche pour le CGET & l'Institut CDC pour la Recherche. Rapport de recherche Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts ; Agence nationale de la cohésion des territoires. 2020. hal-03092516

Évolution des parts de l'emploi industriel en %



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'Insee définit l'aire d'attraction d'une ville comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Chaque aire d'attraction est constituée d'un pôle et d'une couronne (source : Insee, Base des aires d'attraction des villes 2020).

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Notons tout d'abord qu'entre 1968 et 1999, les pertes d'emplois industriels ne concernent que les pôles de plus de 200 000 habitants (- 508 000 emplois contre + 560 000 emplois dans les autres zones). Mais à compter de 1999, ces pertes touchent tous les types de territoires (-1177 000 emplois industriels). Néanmoins, il arrive que les pertes récentes (depuis 1999) soient parfois compensées par les gains du passé (avant 1999), ce qui est le cas des communes des couronnes, et ce, d'autant plus que l'aire est peuplée.

En prenant en compte les évolutions de l'emploi par tranche d'AAV, donc en s'attardant ici sur la part de l'emploi industriel et non plus sur son nombre, plusieurs éléments d'analyse apparaissent. D'une part, on observe une diminution constante de la part des emplois industriels (sauf pour les communes isolées et les couronnes des petites aires dont les parts sont relativement stables dans le temps, malgré la baisse constatée depuis 1999). D'autre part, il apparaît que, en 2018, la proportion d'emplois industriels est d'autant plus faible que les pôles, ou leurs couronnes, appartiennent à des aires fortement peuplées et donc l'activité se tourne plus vers le tertiaire.

... s'accompagne de l'attractivité de certaines régions

Entre 1968 et 1999, en contrepoint des pertes marquées dans les couronnes des territoires historiquement industrialisés de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais (notamment l'ancien bassin minier) et de l'ancienne région Lorraine, on note une forte augmentation du nombre d'emplois industriels dans les couronnes du pourtour méditerranéen (bien que relativement peu industrialisées), de Toulouse et des territoires plus récemment industrialisés comme en Bretagne et dans les Pays de la Loire.

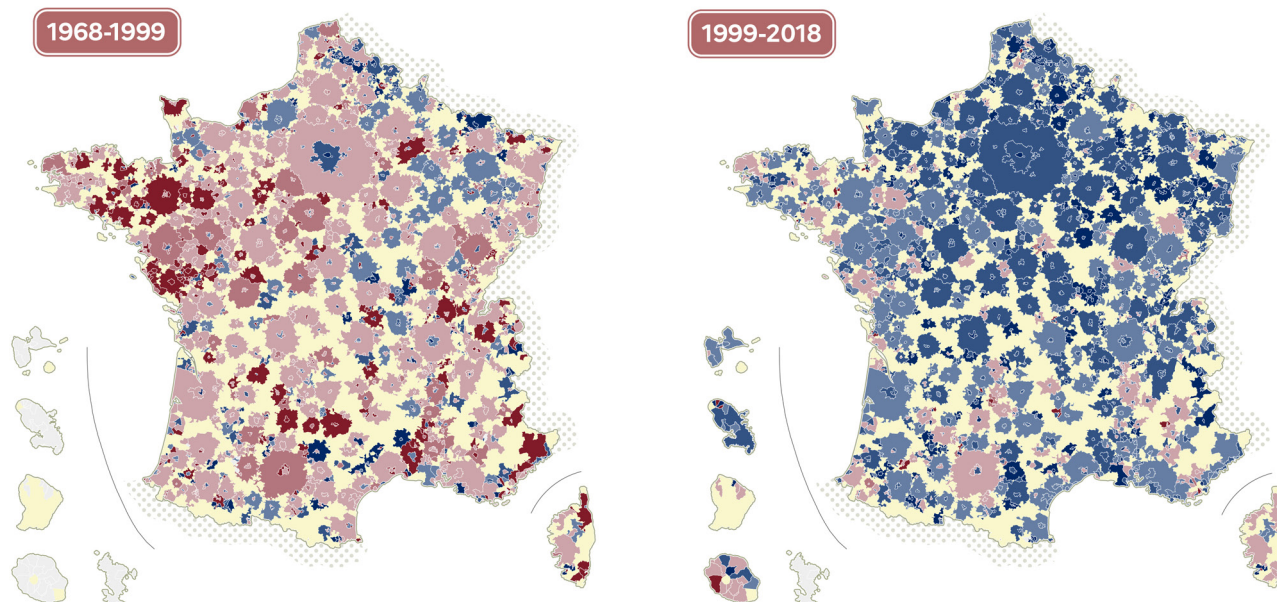
En revanche, depuis 1999, les territoires plus dynamiques de l'Ouest, de la région lyonnaise et toulousaine, perdent également des emplois, mais relativement moins qu'ailleurs. Ces évolutions récentes n'ont pas annulé les effets des évolutions plus anciennes (dynamisme toujours présent à l'Ouest par exemple). Remarquons tout de même le dynamisme de l'ancienne Franche-Comté et de la vallée de la Saône.

Une réallocation territoriale des emplois industriels jusqu'en 1999 suivie d'une diminution généralisée

Taux de variation des emplois industriels en %, par pôle et couronne des aires d'attraction des villes



Commune isolée hors attraction des villes Donnée non disponible



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'Insee définit l'**aire d'attraction d'une ville** comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Chaque aire d'attraction est constituée d'un pôle et d'une couronne (source : Insee, Base des aires d'attraction des villes 2020).

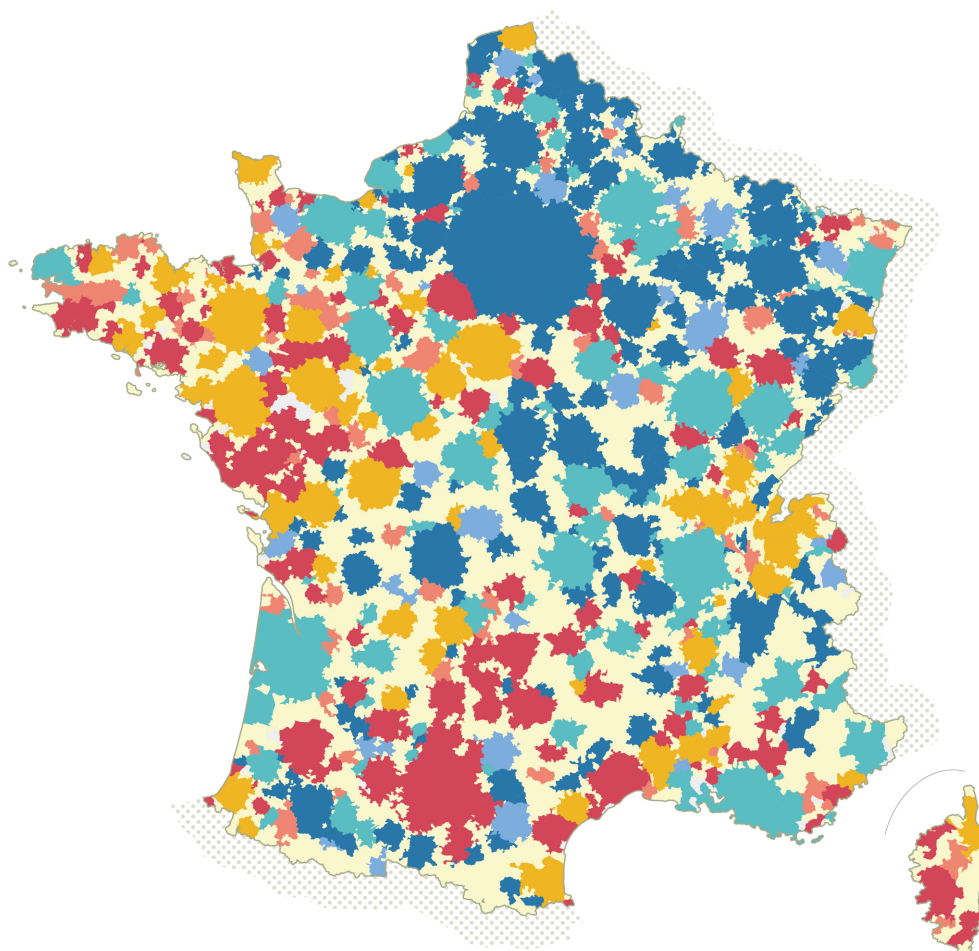
Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France hors Mayotte (données non disponibles pour les Outre-mer avant 1999) • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

L'analyse territoriale s'appuyant sur le zonage en AAV permet également de distinguer si les évolutions locales du nombre d'emplois industriels sont similaires entre les pôles et leurs couronnes. La diminution du nombre d'emplois industriels est particulièrement prégnante dans les territoires des Hauts-de-France, d'Île-de-France (du fait d'une forte tertiarisation locale) et des territoires de la diagonale de faible densité, alors que l'on observe à l'inverse une augmentation de ce type d'emplois en Bretagne, dans les Pays de la Loire (à l'exception du Mans) et dans l'Ouest de l'Occitanie. Il est d'ailleurs à noter que **Toulouse et Montpellier apparaissent comme les deux seules grandes villes dont le nombre d'emplois industriels augmente de manière conjointe dans leur pôle et leur couronne**. En effet, les autres grandes aires dont l'évolution est positive sont poussées par la dynamique de leurs couronnes et non de leurs pôles (Rennes, Nantes, Angers et Orléans notamment). Les autres aires dont l'évolution globale est positive, sont pour la plupart

des petites aires disséminées sur le territoire (sauf en Occitanie et en Vendée).

Enfin, si l'on y observe une diminution globale de l'emploi pour certaines des plus grandes aires, celle-ci ne concerne que leurs pôles et non leurs couronnes (Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Caen, Dijon et Marseille). Ainsi, la localisation des emplois industriels, dont les établissements pouvaient par le passé davantage se situer au cœur des agglomérations, se trouve dorénavant plus en périphérie de ces grands pôles. Cette localisation en périphérie peut être endogène si le centre de l'aire se situe le long du littoral (comme Saint-Nazaire et Le Havre), car le foncier disponible y est moins coûteux.

Typologie de l'évolution des emplois industriels entre 1968 et 2018 :
des spécificités locales mises en évidence



**Typologie de l'évolution des emplois industriels
par aire d'attraction des villes**

- Évolution positive totale
- Évolution positive grâce au pôle
- Évolution positive grâce à la couronne
- Évolution négative grâce à la couronne
- Évolution négative grâce au pôle
- Évolution négative totale

- Commune isolée hors attraction des villes
- Commune d'un pôle sans couronne ou d'une couronne sans pôle

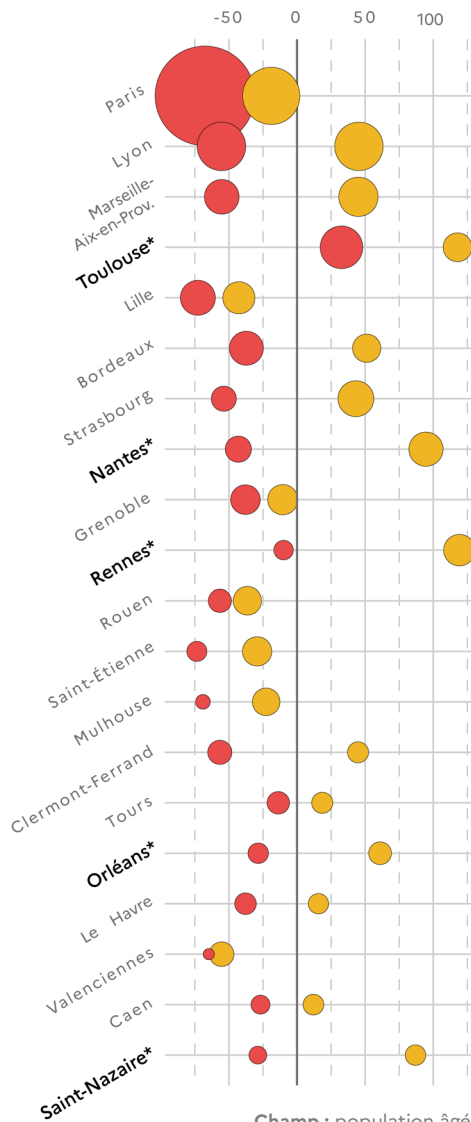


POUR MIEUX COMPRENDRE

L'Insee définit l'**aire d'attraction d'une ville** comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Chaque aire d'attraction est constituée d'un pôle et d'une couronne (source : Insee, Base des aires d'attraction des villes 2020).

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine •
Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

La décroissance des emplois industriels dans les pôles est rarement compensée par les créations d'emplois dans les couronnes



Taux de variation des emplois industriels
en % dans les **pôles** et **couronnes** des aires d'attraction des villes, entre 1968 et 2018

Nombre d'emplois industriels en 2018



*Ville dont le nombre d'emplois industriels a augmenté entre 1968 et 2018

POUR MIEUX COMPRENDRE

L'Insee définit l'**aire d'attraction d'une ville** comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Chaque aire d'attraction est constituée d'un pôle et d'une couronne (source : Insee, Base des aires d'attraction des villes 2020).

Champ : population âgée de 25 à 54 ans, France métropolitaine, 20 aires d'attraction avec le plus d'emplois industriels • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

ZOOM

VERS UNE VILLE PRODUCTIVE ?

Un préalable : changer de regard sur la dés/ré-industrialisation

Le slogan de « la ville productive » suggère un retournement de perspective : il s'agit de penser la conception des espaces et des bâtiments depuis celles et ceux qui y travaillent, et non plus exclusivement pour les résidents qui « y dorment ». Ce décalage suppose de prendre acte du brouillage entre services et industries (comme en témoigne l'émergence de l'économie de la fonctionnalité), entre vie professionnelle et vie personnelle (dans le sens d'une plus forte hybridation, a fortiori depuis l'essor massif du télétravail), entre ancrage local des entreprises et orientation vers l'export (les deux n'étant pas incompatibles, comme le montre l'exemple de l'industrie du luxe encore très présente à Paris)... Cela suppose également de revenir sur deux représentations dominantes : une désindustrialisation qui, si elle est bien réelle depuis plusieurs décennies, s'avère en partie en trompe-l'œil, pour de multiples raisons (problèmes d'appréhension statistique du phénomène, différenciation territoriale très forte en la matière, retour des unités de production dans certains territoires, etc.); et une réindustrialisation en partie fantasmée depuis la crise sanitaire (comme en témoigne la confusion entre réindustrialisation et relocalisation, soulignées par La Fabrique de l'Industrie)¹. Après plusieurs décennies de promotion de l'économie de la connaissance et de "tournant créatif" des villes, beaucoup de collectivités et de professionnels de l'urbanisme sont convaincus qu'il demeure une place pour les activités dites productives au sein des agglomérations urbaines², et ce pour plusieurs raisons : économiques et sociales, afin de mieux prendre en compte les évolutions du travail et maintenir des populations de tous niveaux de qualification en ville; écologique afin d'imaginer de nouvelles relations entre production, consommation et ressources; mais aussi strictement urbanistique « d'identifier une alternative à la « ludéo-muséification » des cœurs de villes, principalement des métropoles. De plus, la crise sanitaire a mis en avant combien la dépendance aux importations constituait une source de vulnérabilité économique et sociale, argument plaidant en faveur du retour de la production dans les territoires nationaux.

Réintroduire des activités de production en ville, et les emplois qui y sont associés, passe probablement par l'identification d'un nouveau modèle économique territorial entremêlant services et fabrication, remodelé par le

numérique, et se déployant dans des écosystèmes territoriaux, sans pour autant tomber dans un « discours autarcique ». Il convient également de renouveler l'image de l'industrie et, plus largement, d'intégrer toute la gamme de l'urban manufacturing qui peut prendre place au sein des tissus urbanisés (des fab labs aux nouvelles formes d'artisanat urbain en passant par l'industrie 4.0).

Des questions différenciées selon les types de territoires

Ce changement de perspective a des conséquences concrètes de plusieurs ordres et se posant à des échelles géographiques variées.

La première question concerne la relocalisation de filières industrielles dans les territoires. Afin de concilier volonté de réindustrialisation et enjeux écologiques, il est nécessaire de flécher les investissements vers les filières "post-carbone" (transition écologique des chaînes de production) et "post-covid" (soutien aux filières stratégiques pour des motifs de souveraineté afin de réduire notre dépendance aux importations dans certains secteurs). Mais cela passe également par le redéploiement des filières historiques ancrées dans les territoires, pouvant être redynamisées, et qui mobilisent des compétences et savoir-faire spécifiques. C'est le sens du programme « Territoires d'industrie », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'adirection générale des entreprises, qui part du constat suivant : il existe des freins au développement industriel qui peuvent trouver des réponses locales (manque de foncier disponible, besoin d'une main-d'œuvre extrêmement spécifique formée localement, soutien au verdissement et au tournant numérique d'industries déjà présentes dans les territoires...). Les territoires ont des atouts pour accélérer la transition écologique et numérique du développement industriel car l'industrie attire l'industrie (suivant ainsi l'exemple des districts industriels italiens depuis les années 70, ou des systèmes productifs locaux en France) et aussi en raison de la capacité d'innovation (vers l'industrie du futur) qui est très liée à la densité d'entreprises présentes sur le territoire.

1. Bellit Sonia, Granier Caroline, Mini Caroline. De la souveraineté industrielle aux relocalisations: de quoi parle-t-on ? 2020. Document de travail, (La Fabrique de l'Industrie).

2. En témoignent, pour ne citer que quelques exemples pris avant la crise sanitaire, la tenue des Ateliers de Cergy sur la question de l'avenir des zones d'activités en 2016, l'organisation des deux dernières sessions du concours d'urbanisme Européen consacrées à la ville productive ou encore le cycle 2017 de l'Institut Palladio portant sur la place du travail dans la ville de demain. Du côté de la presse professionnelle, on note également un engouement récent pour ce thème avec la parution quasi simultanée d'un numéro de la revue l'Architecture d'Aujourd'hui AA en mai 2019 qui explore les projets et réalisations qui plaident pour la réintégration des fonctions productives de la ville, de la revue Urbanisme qui consacre son dossier thématique à la logistique urbaine et d'un numéro d'Archiscopie sur la ville productive.

Seconde modalité de fabrique de cette ville productive, celle visant le retour d'une forme d'activité productive en ville dense afin de rendre à nouveau le travail visible en ville, pour des motifs urbanistiques et sociaux. Cela suppose de permettre à certaines entreprises d'accéder à des locaux adaptés et accessibles (à l'image des parcs pour PME artisanales à Bruxelles, ou des locaux productifs en rez-de-chaussée à Bordeaux), de créer des ambiances urbaines favorables, de prévoir une architecture qui offre plus de transparence entre les espaces de travail et leurs environnements... Dit autrement, à revaloriser l'urbanité du travail dans des formes contemporaines. Cela peut prendre des formes variées, de l'artisanat urbain, en plein essor (et dans un contexte de revalorisation du « faire » chez les nouvelles générations), aux fab labs, envisagés parfois comme des équipements éducatifs et sociaux, en passant par l'industrie du futur aux externalités environnementales plus faibles que ses prédécesseurs (on pense au projet pionnier USIN à Vénissieux qui a permis de maintenir des activités de production en cœur métropolitain) ou encore aux micro-usines urbaines qui peuvent être éphémères et axées sur l'usage de matières locales. Dans toutes ces configurations, il faudra néanmoins anticiper les questions de logistique et d'insertion urbaine et environnementale, mais aussi d'opérer une sélection des activités (ou de travailler avec les industriels pour favoriser leur transition écologique et numérique, à

l'image de la Métropole de Lyon) afin de rendre leur présence acceptables et de concilier développement des activités de production, préservation de l'environnement et qualité du cadre de vie urbain.

Les leviers d'action publique sont nombreux afin de permettre ce retour de l'industrie : densifier les zones d'activités économiques existantes et accroître leur urbanité, supprimer la concurrence de programmes alternatifs plus rentables (logements et, jusqu'à peu, bureaux) via les plans locaux d'urbanisme intercommunal, les zonages et micro-zonages ; vendre des fonciers à prix décotés (par dissociations foncières, tel que l'expérimente l'établissement public foncier de Haute Savoie ou par ouverture des organismes de foncier solidaire aux locaux d'activités) ; mobiliser l'urbanisme transitoire à des fins productives, et non exclusivement récréatives ; se doter d'une structure publique de portage pour l'immobilier d'activités ; encourager les acteurs privés à s'aventurer dans le champ de l'immobilier productif, en particulier via des appels à manifestation d'intérêt ou des consultations ciblées...

Bertrand Vallet,
anciennement responsable
du programme de recherche
sur la ville productive au PUCA

2

Dynamiques économiques qui perdurent dans les territoires

-
- 42 **Des évolutions de l'emploi contrastées qui se traduisent par des trajectoires toujours plus marquées**
(Emmanuel Auvray)
 - 50 **Géographie de la structure des activités économiques**
(Emmanuel Auvray)
 - 54 **Les espaces de concentration des travailleurs frontaliers**
(François Reynaud)
 - 62 **Différenciation des territoires selon l'intensité technologique des industries**
(Emmanuel Auvray)

Des évolutions de l'emploi contrastées qui se traduisent par des trajectoires toujours plus marquées

Une décroissance dans les territoires plus persistante que la croissance

Entre 2008 et 2018, l'emploi a augmenté de 1,74 % en France¹. La croissance du nombre d'emplois a été plus élevée sur la deuxième période (+ 0,97 % à partir de 2013), du fait des effets durables de la crise de 2008 (+ 0,76 % entre 2008 et 2013). Cependant, les territoires n'ont pas été touchés de la même manière sur ces deux périodes. On observe d'ailleurs plus de zones d'emploi caractérisées par une diminution du nombre d'emplois entre 2013-2018 qu'entre 2008 et 2013 (187 zones en décroissance contre 162 précédemment sur les 305 zones d'emploi) alors même que la dynamique nationale était plus favorable. Ainsi, une période de croissance de l'emploi au niveau

national ne se traduit pas nécessairement par une augmentation du nombre de zones en croissance d'emplois.

Sur les deux périodes intercensitaires, les **zones d'emploi en croissance** abritent le plus souvent une **métropole**, des territoires situés sur les **façades atlantique et méditerranéenne**, ainsi qu'une grande partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes (zones du « U de la croissance »). **Entre 2008 et 2013, cette croissance des emplois concerne 143 des 305 zones d'emplois**, contre 118 seulement entre 2013 et 2018. Pourtant, le poids de ces zones dans l'emploi national ne diminue que légèrement, passant de 61,8 % du total à 60,8 %. En effet, plusieurs zones d'emploi comptant peu d'emplois affichent une décroissance du nombre d'emplois après une période de croissance, alors que certaines métropoles,

Une faible évolution des dynamiques locales au fil du temps Comparaison des taux de croissance de l'emploi entre 2008-2013 et 2013-2018

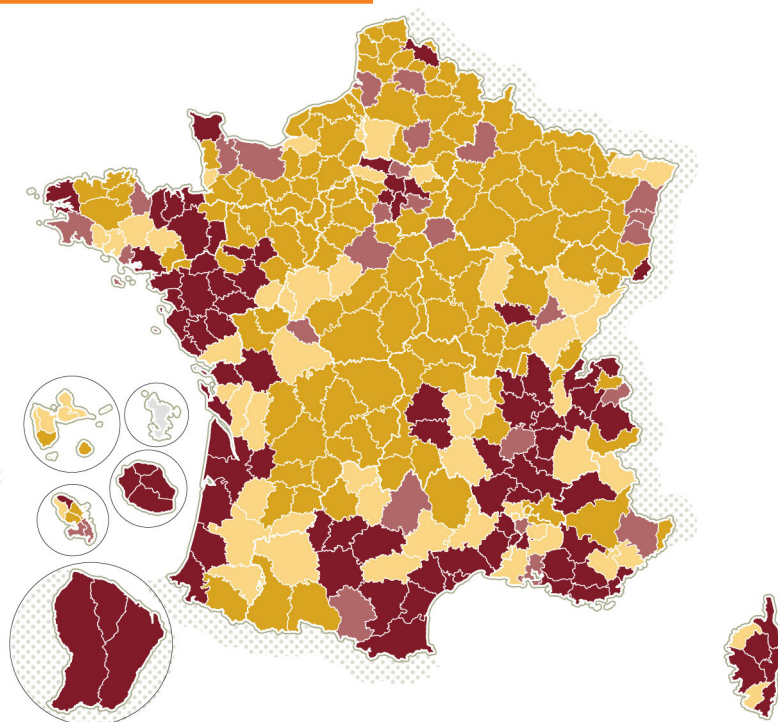
Typologie des évolutions par zone d'emploi

- Croissance continue
- Décroissance puis croissance
- Croissance puis décroissance
- Décroissance continue

POUR MIEUX COMPRENDRE

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts (source : Insee, Zones d'emploi 2020).

Champ : France (hors Mayotte) •
Source : Insee, RP 2008-2018 •
Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022



1. Sauf mention contraire, les chiffres exposés ici, et dans la suite de l'article, sont issus des données de recensement de la population 2018 de l'Insee, France (hors Mayotte).

comme Nice ou Strasbourg, connaissent désormais une croissance du nombre d'emplois.

Sur les deux périodes, **les territoires en décroissance au regard du nombre d'emplois passent de 162 à 187 zones d'emploi**. Plus nombreuses, ces zones sont de taille moyenne moindre et comptabilisent 38,2 % puis 39,2 % des emplois². Ils se situent, globalement, le long de la diagonale de faible densité allant du Grand-Est à la Bigorre, ainsi que sur un vaste territoire descendant des Hauts-de-France jusqu'au Maine. Sur la deuxième période, on constate d'ailleurs que les territoires limitrophes des zones situées sur la façade atlantique, et plus particulièrement au Sud de la Nouvelle-Aquitaine et à l'Est de l'Occitanie (Agen, Auch et Pau notamment), voient le nombre d'emplois diminuer après une période précédente de croissance. Ces zones qui ne profitent pas de la croissance nationale malgré une condition précédente favorable se situent aux marges de ce qui est appelé le « U de la croissance ».

Dans les départements et régions d'outre-mer, si l'intégralité de la Guyane et de La Réunion connaissent une croissance sur les deux périodes, la Guadeloupe voit un basculement défavorable sur la deuxième période (à l'exception du Sud de l'île où le nombre de personnes en emploi diminuait déjà entre 2008 et 2013). Par ailleurs, les zones d'emploi de la Martinique connaissent des trajectoires différentes, laissant supposer une réorganisation locale des activités.

La structure locale des activités explique en partie l'évolution du nombre d'emplois...

Entre 2008 et 2018, et d'autant plus que les conjonctures économiques étaient distinctes (crise puis rebond économique), les transformations sectorielles de l'activité économique au niveau national expliquent une partie des écarts entre territoires³. Ainsi, un territoire ayant une part importante d'activité porteuse comme les activités informatiques (+ 17,4 % en dix ans) a plus de chance de connaître une augmentation du nombre d'emplois qu'un territoire affichant par exemple une forte proportion d'emplois du secteur « Travail du bois, industries du papier et imprimerie », dont l'évolution

a été de -13,6 % sur la même période. Plus particulièrement, les 13 secteurs de l'industrie manufacturière sont ceux ayant les plus soufferts au cours des deux périodes (- 11,8 % puis - 5,5 %), à l'exception de l'industrie chimique pour laquelle le nombre d'emplois a augmenté entre 2013 et 2018 (+ 2,2 %) après une diminution de - 13,3 % entre 2008 et 2013. Néanmoins, des éléments locaux, distincts des spécialisations fonctionnelles territoriales, influencent aussi la croissance de l'emploi local (proximité d'une métropole régionale, proximité de certains avantages naturels ou d'autres aménités, évolution démographique...). **L'évolution locale de l'emploi dépend donc de deux phénomènes : les évolutions sectorielles et l'effet local⁴.**

MÉTHODOLOGIE

Les évolutions sectorielles sont positives si, en transposant les évolutions sectorielles nationales au niveau local, le nombre d'emplois attendu (compte tenu de la présence des secteurs porteurs connaissant une croissance des emplois au niveau national) est supérieur au nombre d'emplois en début de période. L'effet local correspond à la différence entre le nombre d'emplois en fin de période et le nombre d'emplois attendu (compte tenu des évolutions sectorielles).

Les évolutions de l'emploi sont caractérisées ici en 6 classes :

- **Une croissance totale** du fait d'évolutions sectorielles positives et d'un effet local positif,
- **Une croissance grâce à un effet local positif et malgré des évolutions sectorielles négatives,**
- **Une croissance grâce à des évolutions sectorielles positives et malgré un effet local négatif,**
- **Une décroissance totale** à cause d'évolutions sectorielles négatives et d'un effet local négatif,
- **Une décroissance à cause d'un effet local négatif et malgré des évolutions sectorielles positives,**
- **Une décroissance à cause d'évolutions sectorielles négatives et malgré un effet local positif.**

2. Cette persistance des dynamiques de l'emploi se retrouve aussi sur les taux de chômage, voir : Bouvard Coline, Donne Vincent. Chômage et territoires : quels modèles de performance ? In : *La note d'analyse*. France Stratégie, juillet 2020, n° 93, 12 p.

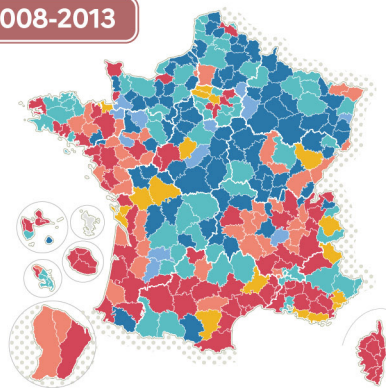
3. La structure des activités repose sur la nomenclature des activités en 38 postes. D'autres approches sont possibles à partir d'autres déterminants (orientation économique des zones d'emplois, évolution démographique...), voir : Blanc Michel, Schmitt Bertrand, Ambiaud Éric. Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes. In : *Économie et Statistique*. Novembre 2017, n° 402, pp. 57-74

4. Cette approche peut être déclinée à l'échelle infrarégionale pour déterminer si au sein d'une même région, tous les territoires sont impactés de la même manière, voir : Carré Dennis, Levratto Nadine. Dynamique des territoires, agglomération et localisation des firmes. In : *Innovations*. 2011, n° 35, pp 183-206.

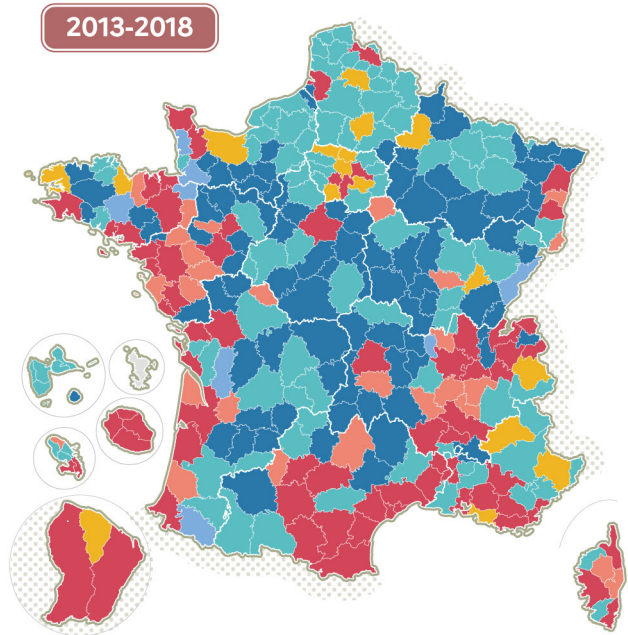
Typologie des zones d'emploi selon les facteurs de croissance de l'emploi

- Croissance totale
- Croissance grâce à un effet local positif
- Croissance grâce à des évolutions sectorielles positives
- Décroissance malgré un effet local positif
- Décroissance malgré des évolutions sectorielles positives
- Décroissance totale

2008-2013



2013-2018



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les **évolutions sectorielles** sont positives si, en transposant les évolutions sectorielles nationales au niveau local, le nombre d'emplois attendu (compte tenu de la présence des secteurs porteurs connaissant une croissance des emplois au niveau national) est supérieur au nombre d'emplois en début de période.
 L'**effet local** correspond à la différence entre le nombre d'emplois en fin de période et le nombre d'emplois attendu (compte tenu des évolutions sectorielles).

Champ : France (hors Mayotte) • Source : Insee, RP 2008-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Les territoires dont la décroissance du nombre d'emplois sur la dernière période s'explique par des évolutions sectorielles négatives et un effet local négatif représentent 11,1 % des emplois en 2018 (- 4,2 points de % par rapport à 2013) et 83 zones d'emploi. La décroissance des emplois des zones de cette catégorie s'est même légèrement accentuée (de - 3,3 % entre 2008 et 2013 à - 3,5 % entre 2013 et 2018), à rebours de ce qui a pu être observé à l'échelle nationale. Ces zones vont d'Épernay jusqu'à Remiremont et Montbéliard, remontant les Vosges jusqu'à la frontière allemande. L'ouest de l'ancienne région Bourgogne (à l'exception d'Auxerre et Sens) ainsi que la partie sud-est de la région Centre-Val de Loire et la partie auvergnate du Massif central (hors Clermont-Ferrand et Issoire) connaissent également ces mêmes difficultés. L'Orne et ses territoires voisins au sud et à l'est appartiennent aussi à cette catégorie. Notons également les évolutions défavorables de certains territoires bretons, où les zones de Morlaix à Redon sont en décroissance totale, à la différence de Pontivy-Loudéac qui continue de bénéficier d'un effet local positif.

Les territoires en décroissance malgré des évolutions sectorielles positives sont les seuls à être plus nombreux en 2018 qu'en 2013 (de 67 à 96 zones d'emploi), ceci se traduisant par une augmentation corrélative de la part des emplois relevant de cette catégorie (de 21,2 % à 27,1 %). Une grande partie des Hauts-de-France appartient à cette catégorie (18 des 24 zones d'emploi de la région) ainsi que l'ancienne région Haute-Normandie et les zones situées en périphérie de Paris (Eure-et-Loir). En y associant les zones d'emploi du centre Grand-Est (Verdun, Nancy et Metz), cela correspond en partie à des territoires dont l'évolution démographique est négative ou plus faible que la moyenne (expliquant l'effet local négatif) et où le poids de l'industrie est plus faible que la moyenne régionale. En réalité, ces territoires souffrent moins de la baisse de l'emploi industriel, puisque leur part relative est déjà faible. Quant à Thionville et Forbach, ces territoires sont principalement attractifs au niveau résidentiel du fait de leur proximité avec le Luxembourg et, à un moindre degré, l'Allemagne, là où sont localisés les emplois. D'autres territoires sont concernés Ils se distinguent

des zones en décroissance totale du fait de la présence d'une agglomération relativement importante (Tours, Poitiers, Limoges, Le Mans, Brive-la-Gaillarde, Agen ou même Périgueux). On retrouve, à l'exception de Grenoble, cette distinction dans le massif des Alpes où les zones d'emploi sont en décroissance lorsque les principales agglomérations sont de taille plus modeste (La Maurienne, Briançon et Digne-les-Bains).

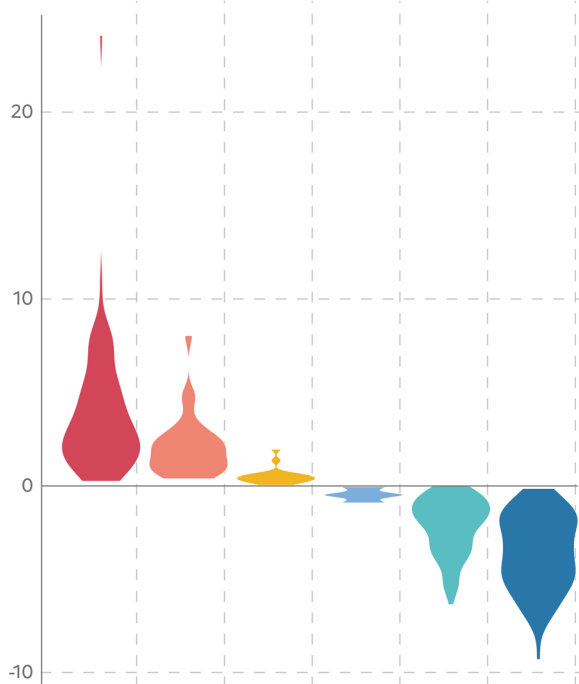
Les territoires en décroissance malgré un effet local positif entre 2013 et 2018 sont peu nombreux (huit zones d'emploi qui regroupent 1,1 % des emplois). Exception faite de Pontarlier, dont un nombre important de travailleurs se rend en Suisse et dont la structure locale des activités se retrouve nécessairement affectée par la constitution d'une zone d'emploi frontalière (les zones françaises se spécialisant dans les activités résidentielles), et de Tarare, ces zones sont proches de territoires touristiques littoraux. Coutances et Avranches dans le Cotentin, Pontivy-Loudéac en Bretagne, Cognac (également sensible au marché mondial des spiritueux) et Oloron-Sainte-Marie en Nouvelle-Aquitaine. L'évolution de ces territoires laisse supposer que la proximité des zones touristiques leur permet de profiter de l'attractivité économique de ces zones (par effet de débordement) car bien qu'en décroissance, la baisse du nombre d'emplois y est faible (0,48 %).

Les territoires en croissance totale entre 2013 et 2018 sont les plus nombreux parmi ceux en croissance (74 zones d'emploi sur 118) et rassemblent le plus d'emplois (32,8 % des emplois). La plupart de ces territoires parviennent ainsi à cumuler les deux facteurs de croissance précédemment identifiés et le nombre d'emplois y augmente de 4,6 %. Se retrouvent dans cette catégorie les zones d'emploi de plusieurs métropoles (Strasbourg, Lille, Clermont-Ferrand et Orléans notamment). La plupart des territoires appartiennent à l'arc reliant la façade atlantique à la vallée du Rhône en passant par le littoral méditerranéen, que ce soient des métropoles (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Lyon) ou des agglomérations de moindre taille, mais cependant importantes (Angers, Quimper, Bayonne, Perpignan ou encore Annecy). Certaines zones plus petites situées à proximité de ces pôles attractifs relèvent également de cette catégorie (Vannes, Bourgoin-Jallieu et les littoraux du Golfe du Lion). Par ailleurs, les territoires situés autour de Marseille et au sud-est de Paris affichent également une croissance totale, à la différence de la métropole la plus proche, dont l'effet local est négatif. Enfin, des territoires dont la croissance est plus localisée apparaissent dans des espaces où le tourisme est important, la Corse ou la proximité du Mont-Blanc, et dans une moindre mesure Cherbourg-en-Cotentin.

Les territoires bénéficiant d'une croissance uniquement liée à des évolutions sectorielles positives sont relativement peu nombreux (17 zones d'emploi), mais représentent néanmoins 22,8 % des emplois en 2018. Ce constat s'explique par la présence de secteurs porteurs (activités informatiques ou de gestion par exemple), qui se situent dans de grandes agglomérations. Ainsi, on retrouve la plupart des métropoles qui ne sont pas en croissance totale (Paris, Marseille, Nice) ou des agglomérations structurantes localement (Caen, Brest, Saint-Brieuc et Reims par exemple). L'évolution des emplois dans ces zones atteint + 1,4 % entre 2013 et 2018, ce qui en fait la catégorie connaissant la plus faible progression parmi les trois catégories en croissance.

Enfin, les **territoires en croissance grâce à un effet local positif** sont pour la plupart situés en périphérie des grandes métropoles affichant une croissance totale. Notamment, autour de Rennes et Nantes (Dinan, Vitré, Cholet ou Château-Gontier), autour de Bordeaux (Lesparre-Médoc et Langon), ou encore de Lyon (Les Sources de la Loire, Vienne-Annonay ou Voiron). Saint-Louis fait également partie de cette catégorie grâce à son caractère transfrontalier. Enfin, sont concernés Sens, Beaune, Châtelleraut et Rodez bien que ces territoires n'aient pas ou peu de territoires limitrophes en croissance. Bien que ne bénéficiant pas d'avantages quant à la structure locale des activités, ces territoires connaissent malgré tout une croissance plus élevée que la catégorie précédente, avec une évolution de l'emploi de + 1,9 % sur la période.

Une dispersion des taux de croissance de l'emploi plus faible lorsque l'effet local ne correspond pas à l'évolution totale



Typologie des zones d'emploi selon les facteurs de croissance du nombre d'emplois entre 2013 et 2018

- Croissance totale
- Croissance grâce à un effet local positif
- Croissance grâce à des évolutions sectorielles positives
- Décroissance malgré un effet local positif
- Décroissance malgré des évolutions sectorielles positives
- Décroissance totale



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le **diagramme en violon** permet de rendre compte de la distribution des valeurs au sein de chaque groupe. Plus le violon aura une forme allongée, plus les valeurs seront dispersées. Plus le violon sera petit, plus les valeurs seront concentrées.

Les **évolutions sectorielles** sont positives si, en transposant les évolutions sectorielles nationales au niveau local, le nombre d'emplois attendu (compte tenu de la présence des secteurs porteurs connaissant une croissance des emplois au niveau national) est supérieur au nombre d'emplois en début de période.

L'**effet local** correspond à la différence entre le nombre d'emplois en fin de période et le nombre d'emplois attendu (compte tenu des évolutions sectorielles).

Champ : France (hors Mayotte) • Source : Insee, RP 2013-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

... mais les dynamiques locales sont plus importantes que les évolutions sectorielles

L'**effet local apparaît plus déterminant que les évolutions sectorielles entre 2013 et 2018**. En effet, les territoires bénéficiant d'un effet local positif tirent avantage soit d'une croissance relativement élevée (en moyenne + 1,4 % et au maximum + 8,0 % pour Le Nord-Atlantique en Martinique), soit d'une décroissance limitée (atteignant - 0,9 % pour Tarare). De la même manière, des évolutions sectorielles apparemment favorables ne garantissent pas à elles seules une croissance élevée (maximum de + 1,9 % pour Paris) et ne protègent pas non plus d'une décroissance élevée (- 6,4 % pour Bar-le-Duc). Si la croissance démographique locale est évidemment un facteur déterminant, elle n'explique pas totalement les évolutions de l'emploi local. Pour autant, de la même manière que certains territoires voient les emplois industriels augmenter malgré une diminution des emplois

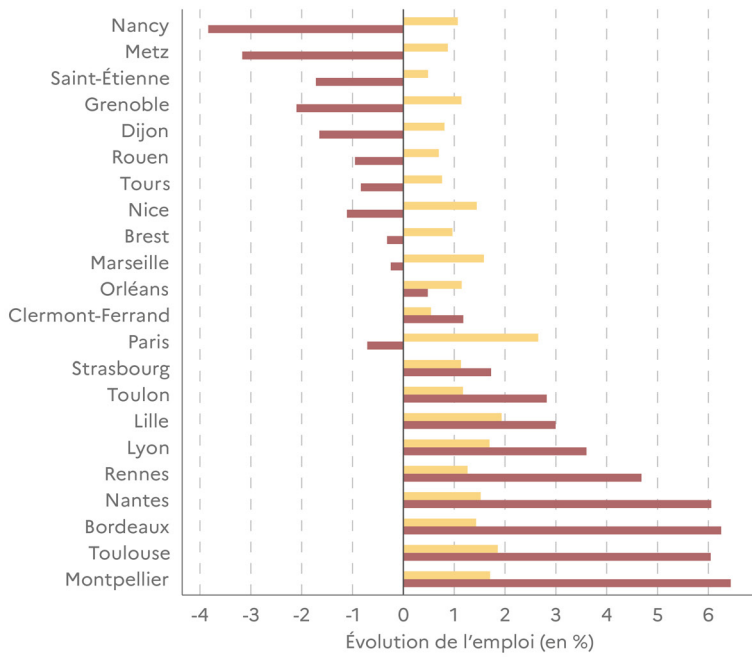
de ce secteur au niveau national, les spécificités sectorielles ne constituent qu'un facteur limité de l'évolution de l'emploi local⁵.

Ces résultats sont notamment confirmés par les évolutions dans les zones d'emploi des métropoles dans lesquelles les évolutions sectorielles sont toujours favorables. Les distinctions résultent donc de l'effet local : les métropoles les plus peuplées bénéficient d'un effet local très souvent favorable (sauf Paris et Marseille) quand les moins peuplées rencontrent un effet défavorable (sauf Toulon et Orléans). En valeur absolue, l'effet local est toujours plus élevé que l'effet des évolutions sectorielles, à l'exception de Paris, Marseille, Nice, Brest (des métropoles dont l'effet local est négatif) et Orléans (dont l'effet local est positif)⁶.

5. Les zones d'emploi attractives sont semblables sur la période étudiée dans l'article et depuis 1975 ; voir : Manné Isabelle, Méreau Benjamin, Michălesco Fabrice, Rousseau Loïc. En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France. In : *Insee Première*. Mars 2022, n° 1895, 4 p.

6. Une situation apparemment favorable à la zone d'emploi peut cacher une situation intra-zone plus hétérogène. En effet, la dynamique positive des métropoles ne profite pas toujours aux territoires avoisinants selon le zonage utilisé ; voir : Altaber Cécile, Le Hir Boris. Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants. In : *La note d'analyse*. France Stratégie, Novembre 2017, n° 64, 12 p.

Un effet local plus déterminant que les évolutions structurelles, y compris dans les zones d'emploi des métropoles



Évolution de l'emploi entre 2013 et 2018

- Effet local
- Évolution structurelle

POUR MIEUX COMPRENDRE

Les **évolutions sectorielles** sont positives si, en transposant les évolutions sectorielles nationales au niveau local, le nombre d'emplois attendu (compte tenu de la présence des secteurs porteurs connaissant une croissance des emplois au niveau national) est supérieur au nombre d'emplois en début de période. L'**effet local** correspond à la différence entre le nombre d'emplois en fin de période et le nombre d'emplois attendu (compte tenu des évolutions sectorielles).

Source : Insee, RP 2013-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

ZOOM

LA PANDÉMIE PLUS SOUVENT SYNONYME DE CONTINUITÉ QUE DE RUPTURE DANS LES TERRITOIRES

Une reprise éclair ? En 2020, les mesures sanitaires pour contrecarrer la diffusion de la pandémie de la Covid-19 conduisent à la « congélation » de pans entiers de l'activité économique et à une chute historique du PIB (- 8,3 %). En parallèle, les 317 000 destructions d'emplois salariés interrogent sur les possibilités d'un retour rapide à la normale¹. Pourtant, fin 2021, l'emploi se situe nettement au-dessus de son niveau d'avant crise : les 380 000 créations nettes en deux ans ont déjà largement compensé les chocs de l'année 2020².

Des disparités territoriales subsistent cependant. D'abord, les dynamiques de création d'emplois sont par nature hétérogènes spatialement et dessinent une géographie qui, outre la grande couronne parisienne, va des façades littorales atlantique et méditerranéenne au couloir rhodanien³. Ensuite, la pandémie a affecté les territoires de manière contrastée : le Sud et l'Est de la France ont été particulièrement frappés, indépendamment des performances ou difficultés passées⁴. La crise a-t-elle rebattu les cartes ? Comment la reprise au niveau macroéconomique s'est-elle déclinée au niveau territorial ?

La carte infra présente l'évolution de l'emploi salarié privé⁵ entre les premiers trimestres 2019 et 2021 par rapport à l'évolution connue entre 2016 et 2019. Ainsi, les 55 zones d'emploi en marron foncé (classe I) faisaient partie des plus

dynamiques avant crise et ont dès le premier trimestre 2021 dépassé leur niveau d'emploi pré-pandémie de plus de 0,75 %. À l'inverse, dans les 31 zones d'emploi en blanc (classe A), l'emploi a continué à diminuer malgré la reprise. Au premier abord donc, la pandémie n'a pas bouleversé la géographie traditionnelle de la création d'emploi⁶, soulignant le poids des dynamiques ou fragilités structurelles en matière d'emploi.

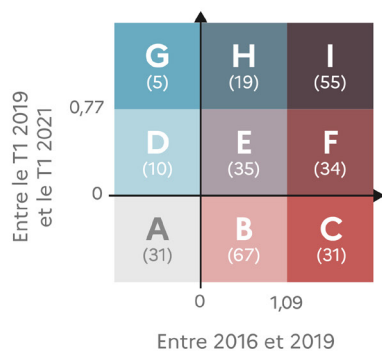
Quelques territoires se démarquent toutefois, esquisant une géographie alternative. Au centre et au nord de la France, en bleu (classe G), Nevers (+ 0,8 %), Blois (+ 1,5 %), Cambrai (+ 1,5 %), Moulins (+ 1,7 %) et Laon (+ 3,8 %) rebondissent fortement alors qu'elles étaient en difficulté avant la pandémie. De l'autre côté du spectre, une trentaine de zones d'emploi précédemment dynamiques n'avaient au premier trimestre 2021 pas encore recouvré leur niveau d'emploi d'avant crise (en rouge, classe C). Pour beaucoup, il s'agit de territoires touristiques parmi les plus touchés en 2020 : par exemple la Tarentaise et le Chablais dans les Alpes, Cannes et Sainte-Maxime sur la Côte d'Azur, Rochefort en Nouvelle-Aquitaine ou encore Honfleur en Normandie. Signe que plus de recul est nécessaire pour mesurer précisément les effets territoriaux de la pandémie.

Coline Bouvart,
Cheffe de projet à France Stratégie

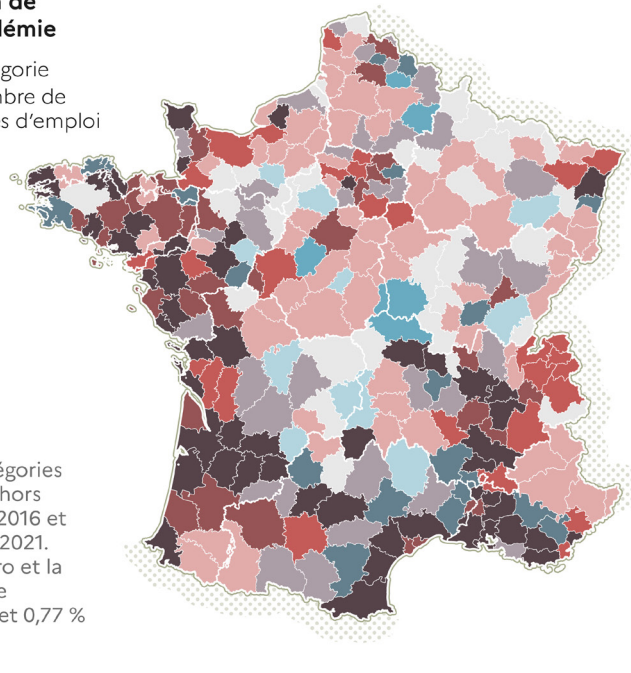
1. Les prévisions de l'Insee fin 2020 prévoyaient des destructions d'emplois et une hausse du chômage au premier trimestre 2021 (Un an après... In : *Note de conjoncture*. Insee, mars 2021, 112 p.).
2. La croissance et l'inflation à l'épreuve des incertitudes géopolitiques. In : *Note de conjoncture*. Insee, mars 2022, 66 p.
3. Observatoire des territoires. Emploi et territoires. In : *Rapport de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2016, 152 p.
4. Bouvart Coline, Dherbécourt Clément, Flamand Jean et Le Hir Boris. L'emploi en 2020 : géographie d'une crise. In : *La note d'analyse*. France Stratégie, avril 2021, n°100, 12 p.
5. Les données des effectifs salariés privés présentent l'avantage d'être directement observables au niveau local à partir des données administratives d'entreprises et ainsi de rendre compte du degré d'ajustement de l'emploi au choc d'activité.
6. Bouvart Coline, Dherbécourt Clément et Flamand Jean. Géographie de la crise. Premier trimestre 2021 : quelles dynamiques territoriales en matière d'emploi et de chômage. In : *Point de vue*. France Stratégie, juillet 2021, 18 p.

La pandémie plus souvent synonyme de continuité que de rupture dans les territoires

Typologie des zones d'emploi selon l'évolution de l'emploi salarié privé avant et pendant la pandémie



A Catégorie
(31) Nombre de zones d'emploi



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les **zones d'emploi** sont classées en neuf catégories selon les évolutions de l'emploi salarié privé (hors agriculture et particuliers employeurs) entre 2016 et 2019 et entre les premiers trimestres 2019 et 2021. Pour chacune, deux bornes sont définies : zéro et la médiane des zones d'emploi ayant connu une évolution positive (1,09 % entre 2016 et 2019 et 0,77 % entre le premier trimestre de 2019 et 2021).

Source : Calculs France Stratégie à partir de Séquoia (Acos) 2016-2021 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Géographie de la structure des activités économiques

L'étude des spécificités locales permet d'identifier des fragilités ou des potentialités utiles dans le cadre du développement économique local. Pour définir des profils économiques d'intercommunalités, *a fortiori* avec des données détaillées sectoriellement et géographiquement, il est possible de mettre en lien les activités économiques à partir de leur proximité spatiale.

Plusieurs solutions existent pour identifier les spécificités locales, comme l'appartenance à des sphères¹, des fonctions économiques² ou l'orientation économique³. Ces regroupements économiques restent sensibles à la méthode d'agrégation des activités, et ne permettent pas nécessairement de regrouper des activités réellement proches géographiquement. La solution retenue ici est à l'opposé puisqu'il s'agit, pour résumer, de regrouper les activités géographiquement proches, puis d'identifier les logiques économiques sous-jacentes. De manière plus détaillée, dans un premier temps, il faut procéder à l'identification des secteurs permettant de distinguer les structures locales des activités et qui définiront les axes retenus, ici trois axes, pour lesquels la contribution des secteurs et territoires peut être évaluée. Dans un second temps, il s'agit de regrouper les profils de territoire à partir des combinaisons des axes préalablement identifiés.

La classe 1 « Activités structurantes » intègre les intercommunalités abritant les métropoles et les villes assurant un rôle structurant où les emplois sont diversifiés. Ainsi, 73,3 % des emplois salariés se retrouvent dans seulement 293 intercommunalités sur 1 249. Pour la plupart, ces territoires ont une forte densité de population, nécessaire à la présence de certaines activités (assurance, par exemple) ou à la disponibilité de salariés plus qualifiés (programmation, conseil et autres activités informatiques, recherche-développement scientifique, édition, publicité et études de marché) ou, les activités plus spécifiques des organisations et organismes extraterritoriaux. La

grande majorité des secteurs tertiaires, dont les fonctions administratives, est représentée dans ces intercommunalités, à l'inverse des secteurs agricoles, industriels ou de fabrication. Il est à noter que l'Île-de-France est presque intégralement concernée par cette classe, qui déborde même le long de l'Axe Seine et sur l'Eure-et-Loir, ainsi que les territoires limitrophes des métropoles lilloise et marseillaise. Plusieurs territoires de l'Outre-mer sont également dans cette classe car l'isolement géographique implique un besoin d'emplois diversifiés pour répondre au mieux à l'ensemble des besoins économiques locaux (des emplois du secteur privé, administratif, etc). Ce phénomène peut se retrouver dans certains territoires montagneux (Hautes-Pyrénées et Pays du Mont-Blanc notamment).

La classe 2 « Industrie et fabrication » comprend 142 intercommunalités et 6,0 % des emplois salariés. L'ensemble des activités industrielles y est représenté (métallurgie, automobile, pharmaceutique, cuir et chaussure et, dans une moindre mesure, alimentaire et chimique) ainsi que les activités de fabrication (production en caoutchouc et en plastique, produits métalliques, équipements électriques, textiles). Ces territoires sont particulièrement représentés dans l'Est de la France (nord des Ardennes, du Bas-Rhin et du Doubs, autour de Bar-le-Duc, majorité de la Haute-Saône dont Vesoul), ainsi que dans l'ancienne région Rhône-Alpes (Haut-Jura et Beaujolais). Les Hauts-de-France, plus particulièrement l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, où la présence d'activités industrielles a diminué au fil du temps, ont peu de territoires de cette classe hormis les intercommunalités de Béthune, Dunkerque, Douai, Maubeuge et de la Porte du Hainaut. Bien que plus rares et moins agglomérés, des territoires de cette classe sont aussi représentés dans l'Ouest, notamment les territoires proches de l'Axe Seine qui ne sont pas dans la classe 1 (Seine-Eure, Quatre Rivières et Normandie-Sud-Eure) ou à proximité des grandes agglomérations non métropolitaines (Angers, Blois, Bourges, Orléans et Poitiers). Les

1. Recouper les activités à partir du caractère productif ou résidentiel des activités et donc de l'origine de la création de richesses. Des problèmes de définitions peuvent néanmoins se poser : Davezies Laurent. Il y a économie résidentielle et économie résidentielle. In : *Pour*. 2008, n° 1999, pp 50-52.

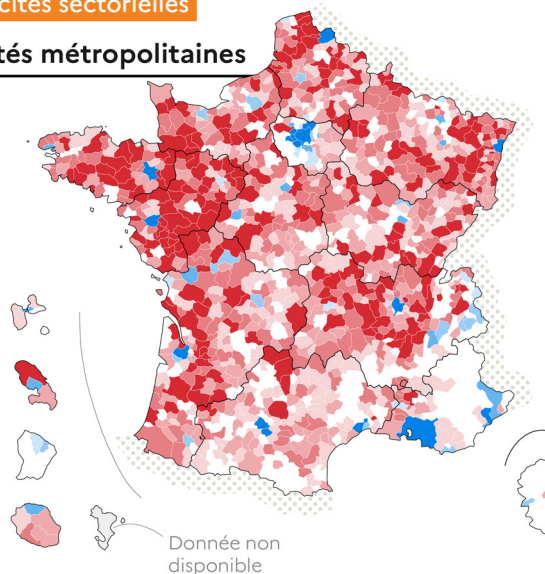
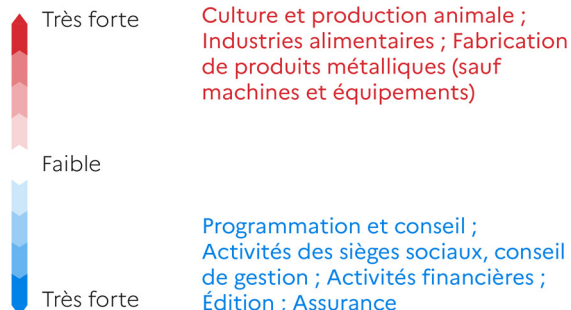
2. Van Puymbroeck Cyrille, Reynard Robert. Répartition géographique des emplois – Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision. In : *Insee Première*. Février 2010, n° 1278, 4 p.

3. Levy Daniel, Dubois Matthieu, Lefebvre Martin. L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales. In : *Insee Première*. Septembre 2020, n° 1814, 4 p.

Une distinction des territoires à partir des plus fortes spécificités sectorielles

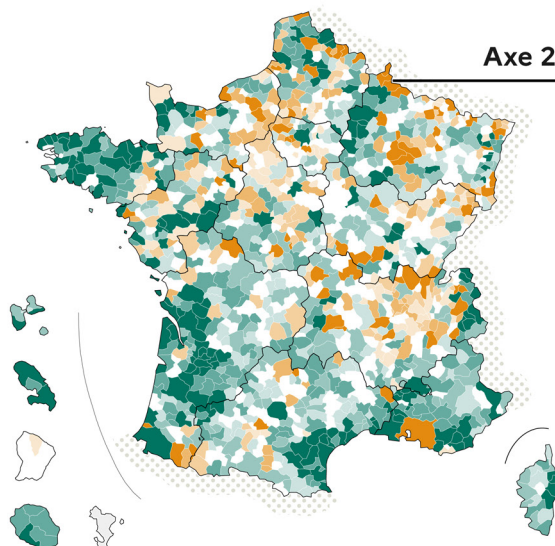
Axe 1 : Une opposition basée sur la présence d'activités métropolitaines

Contribution des secteurs à l'axe par intercommunalité



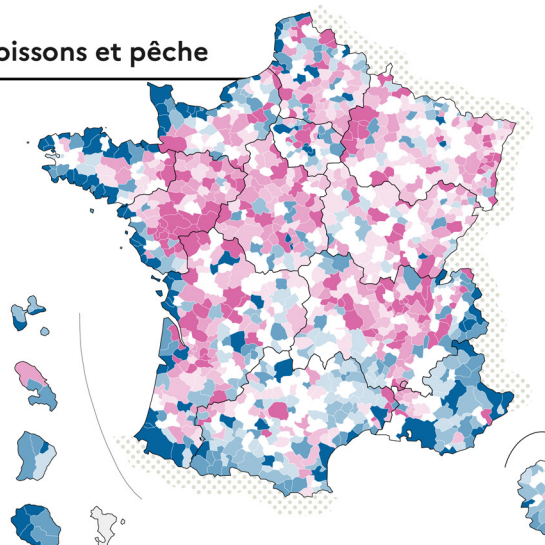
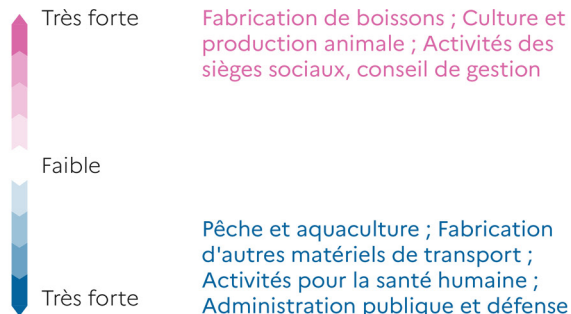
Axe 2 : Entre territoires industriels ou agricoles

Contribution des secteurs à l'axe par intercommunalité



Axe 3 : Entre fabrication de boissons et pêche

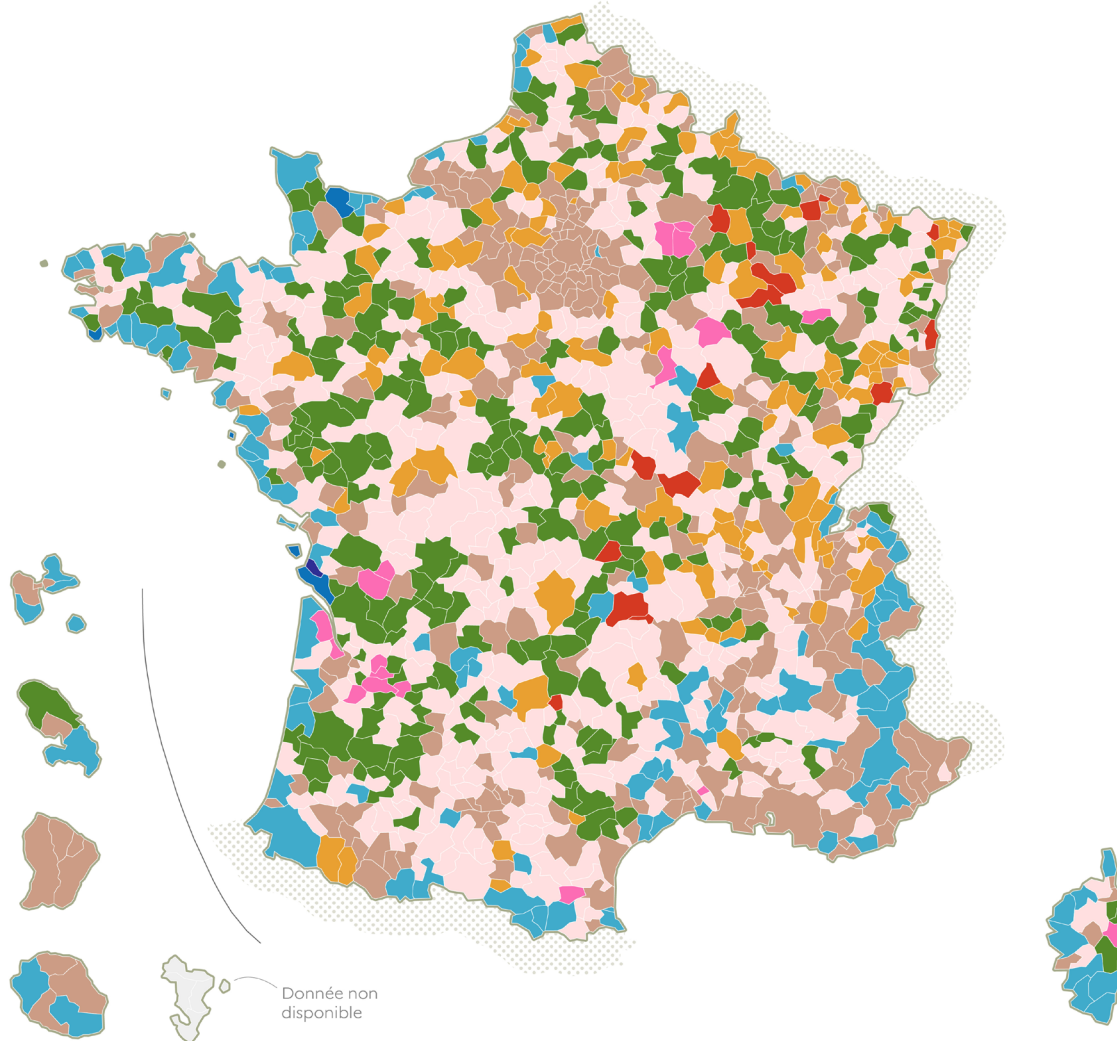
Contribution des secteurs à l'axe par intercommunalité



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'analyse s'appuie ici sur une méthode statistique appelée « Analyse des correspondances » (AC) appliquée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), chacun étant décrit par le nombre d'emplois salariés dans chaque secteur (88 postes), chaque emploi étant enregistré au lieu de travail. Une Classification ascendante hiérarchique (CAH) est ensuite appliquée aux résultats de l'AC, conduisant à retenir neuf classes de territoires.

Champ : France (hors Mayotte) • Source : Insee, Flores 2018 • Traitements : Observatoire des territoires • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022



Typologie des territoires par intercommunalité

■ Activité structurantes	■ Profil intermédiaire	■ Tourisme
■ Industrie et fabrication	■ Industrie auto. et métallurgie	■ Tourisme et pêche
■ Agricole	■ Fabrication de boissons	■ Pêche et aquaculture



POUR MIEUX COMPRENDRE

L'analyse s'appuie ici sur une méthode statistique appelée « **Analyse des correspondances** » (AC) appliquée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), chacun étant décrit par le nombre d'emplois salariés dans chaque secteur (88 postes), chaque emploi étant enregistré au lieu de travail. Une **Classification ascendante hiérarchique** (CAH) est ensuite appliquée aux résultats de l'AC, conduisant à retenir neuf classes de territoires.

Champ : France, hors Mayotte • Source : Insee, Flores 2018 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

intercommunalités de cette classe sont pour la plupart éloignées des littoraux atlantique et méditerranéen.

La classe 3 « Agricole » a une forte représentation des activités de culture, production animale et sylviculture (respectivement 5,8 et 2,4 fois plus que la moyenne nationale), des activités industrielles ou de fabrication qui leur sont

liées (industrie du cuir et du papier, travail du bois et fabrication d'article en bois, fabrication de meubles), ainsi que les activités vétérinaires (2,3 fois plus que la moyenne nationale). Ces 236 intercommunalités ne regroupent que 4,4 % des emplois salariés⁴. Cette part est minorée car les emplois agricoles sont, proportionnellement aux autres secteurs, peu salariés. Elles sont nombreuses dans l'Ouest (Pays de la Loire avec 6 des

4. Cette part est minorée car les emplois agricoles sont, proportionnellement aux autres secteurs, peu salariés.

9 intercommunalités de Mayenne notamment ; en Bretagne intérieure à Loudéac et Ploërmel par exemple). La classe 3 est également présente dans le Cher (Collines du Sancerrois) et au nord de Châteauroux ainsi que dans le Grand-Est (dans les Ardennes et entre l'Aire et la Meuse). Enfin, de nombreux territoires agricoles se situent à proximité du littoral atlantique de la Loire-Atlantique jusque dans les Landes. A noter en Outre-mer que seule l'intercommunalité du Pays Nord Martinique est dans cette classe.

La classe 4 « Profil intermédiaire » correspond aux territoires dont l'activité est plutôt tournée vers les activités agricoles, industrielles et de fabrication mais sans spécialisation dans l'une ou l'autre. Ces territoires correspondent souvent aux intercommunalités limitrophes de la classe 1 et servent de zones tampon aux zones des autres classes. C'est le cas autour de l'Île-de-France, Toulouse, Rennes, Marseille et Strasbourg. Des territoires aux dynamiques économiques faibles sont aussi concernés (20 des 29 intercommunalités de l'ancienne région Limousin, le sud de l'Yonne et une grande partie de la Nièvre par exemple). Bien que cette classe soit la plus importante en nombre d'intercommunalités (409), elle ne regroupe que 9,9 % des emplois salariés.

La classe 5 « Industrie automobile et métallurgie » ne compte que 16 intercommunalités mais 4,4 % des emplois salariés y sont présents. Les deux secteurs mentionnés y représentent 22,4 % des emplois contre 1,1 % des emplois au niveau national. La fabrication de produits métalliques (sauf machines et équipements) y est aussi plus présente que sur le territoire national (3,2 fois plus). La géographie de cette classe ne correspond pas parfaitement à la localisation des sites des constructeurs automobiles (à l'exception du Pays de Montbéliard Agglomération) car certains territoires accueillent d'autres activités industrielles (Maubeuge et Douai en classe 2 par exemple) ou sont situés dans des agglomérations importantes (Mulhouse ou Le Mans). Aussi, ces territoires ne sont pas spécialisés dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie automobile et la métallurgie, mais spécialisés directement dans ces deux secteurs⁵.

La classe 6 permet d'identifier les territoires spécialisés dans la **fabrication de boissons**, et plus spécifiquement **l'activité viticole**. Les implantations de cette activité étant plutôt dans des territoires ruraux, les spécificités locales sont d'autant plus visibles. 16 intercommunalités sont ainsi identifiées : sept en Gironde (Médoc Cœur de Presqu'île, Médoc Estuaire notamment), en

Charente (Grand Cognac et Rouillacais) ainsi que dans l'Est (Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, Chablis Villages et Terroirs par exemple) et trois dans le Sud de la France (Agly Fenouillèdes, Rhony, Vistre, Vidourle et l'Oriente). Ces territoires, qui ne représentent que 0,5 % des emplois salariés, concentrent 22,6 % des emplois de ce secteur d'activité.

Les classes 7, 8 et 9 « Tourisme », « Tourisme et pêche », « Pêche et aquaculture » sont principalement des territoires littoraux et correspondent majoritairement aux activités de pêche, d'aquaculture et d'hébergement. La localisation de ces groupes est similaire aux territoires touristiques hors grandes agglomérations. Si l'on y retrouve presque tous les littoraux le long de la Manche, l'Atlantique et l'Ouest de la Corse, c'est moins le cas pour le pourtour méditerranéen du fait de la présence de nombreuses agglomérations importantes relevant de la classe 1 (Perpignan, Montpellier, Marseille, Toulon et Nice). Pour chacune de ces classes, la part des emplois dans la pêche et l'aquaculture est évidemment supérieure à la moyenne nationale, mais son niveau diffère. Pour la classe 7, le secteur est dix fois plus présent qu'au niveau national, il monte à 8,9 % de l'emploi local pour la classe 8 et à 32,4 % pour la classe 9 (contre 0,07 % au niveau national). Les classes 8 et 9 ne comptent que peu de territoires (respectivement cinq, et uniquement le Bassin de Marennes) mais 126 intercommunalités et 5,1 % des emplois nationaux relèvent de la classe 7. Les territoires de la classe 8 que sont Royan Atlantique et l'Île d'Oléron sont d'ailleurs à proximité du Bassin de Marennes. L'île de Noirmoutier, aussi de classe 8, montre que les activités de pêche sont d'autant plus importantes pour les territoires insulaires par rapport aux autres territoires côtiers. Les territoires de classe 7 se caractérisent aussi par une forte présence de la restauration, des activités sportives, récréatives et de loisirs et d'hébergement (+ 37 %, + 182 % et + 276 % par rapport à la moyenne nationale). La moitié des intercommunalités de La Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe appartient aussi à la classe 7, tout comme les territoires non littoraux. C'est le cas dans les Alpes (du Haut-Chablais jusqu'aux Lacs et Gorges du Verdon), dans les Pyrénées (Aure-Louron, Haute Ariège) ou dans d'autres massifs (Massif du Sancy et la Plaine Jurassienne). Enfin, des intercommunalités hors massifs bénéficient d'autres aménités propices au tourisme, par exemple Sarlat-Périgord Noir (en Dordogne), Morvan Sommets et Grands Lacs (dans la Nièvre), Cœur de Sologne (dans le Loir-et-Cher), et Val d'Europe Agglomération (en Seine-et-Marne avec Disneyland Paris).

5. Il est à préciser que la classification des activités des entreprises peut ne pas être à jour et que les entreprises ne déclarent qu'un secteur d'activité (celui d'où provient la majorité du chiffre d'affaires). Le rapprochement des activités effectué dans cet article permet de limiter ce problème, comme en témoigne le regroupement des deux secteurs de la classe 5.

Les espaces de concentration des travailleurs frontaliers

Le nombre de personnes qui résident en France métropolitaine mais qui travaillent dans un pays limitrophe n'a cessé d'augmenter depuis une cinquantaine d'années, passant de 42 400 actifs occupés en 1968 à 438 400 en 2018, soit pour 100 000 actifs occupés, de 212 travailleurs frontaliers à 1 657 pour 100 000. Cette évolution nécessite de s'interroger sur les enjeux territoriaux qui en découlent pour les conditions de vie des ménages concernés, et pour les besoins en matière de services et d'équipements.

L'analyse présentée ci-après vise à qualifier la part des travailleurs frontaliers selon les régions françaises, à identifier les regroupements d'intercommunalités où ils sont très présents, mais aussi à s'intéresser aux communes dans ces intercommunalités où résident les travailleurs frontaliers.

MÉTHODOLOGIE

Données du recensement de la population

Le recensement de la population (RP) prend en compte aussi bien les personnes de nationalité française qu'étrangère. Les données harmonisées de 1968 à 2018 des RP sont exploitées pour rendre compte de l'évolution du nombre de travailleurs frontaliers sur cinquante ans. Le RP 2018 est utilisé pour étudier la répartition des travailleurs frontaliers dans les intercommunalités et les communes.

Les travailleurs frontaliers correspondent aux personnes de nationalité française ou étrangère qui résident en France métropolitaine et travaillent tout ou partie en dehors des frontières nationales. L'Outre-mer n'est pas pris en compte ici.

Une grande hétérogénéité des travailleurs frontaliers selon les régions

Il existe une grande hétérogénéité dans les pays de destination des travailleurs transfrontaliers résidant en France métropolitaine. En 2018 :

- la **Suisse** et le **Luxembourg** sont les pays qui en accueillent le plus grand nombre avec respectivement près de 203 200 et 87 000 personnes, soit 66,3 % des travailleurs frontaliers cette année-là ;
- suivent l'**Allemagne** (50 000), la **Belgique** (43 000) et **Monaco** (29 000) ;
- l'**Espagne** et **Andorre**, le **Royaume-Uni** et l'**Italie** comptent quant à eux moins de 5 000 travailleurs frontaliers chacun.

L'Allemagne est par ailleurs le seul pays qui connaisse une diminution du nombre de personnes qui s'y rendent depuis la France pour travailler à partir du début des années 2000. En 1999, un pic a été atteint avec 59 700 travailleurs frontaliers pour ensuite diminuer et stagner aujourd'hui autour de 50 000.

Les travailleurs frontaliers sont 75 600 (17,3 %) de nationalité étrangère.

La majorité d'entre eux va travailler en Suisse et en Allemagne, soit respectivement 32 000 et 14 200 personnes. Ils résident probablement en France pour profiter de meilleures conditions de vie (afin de bénéficier d'un prix du foncier plus abordable, par exemple).

L'attrait du Luxembourg et de la Suisse s'explique principalement par des niveaux de rémunérations nettement plus élevés qu'en France métropolitaine et une croissance économique rapide.

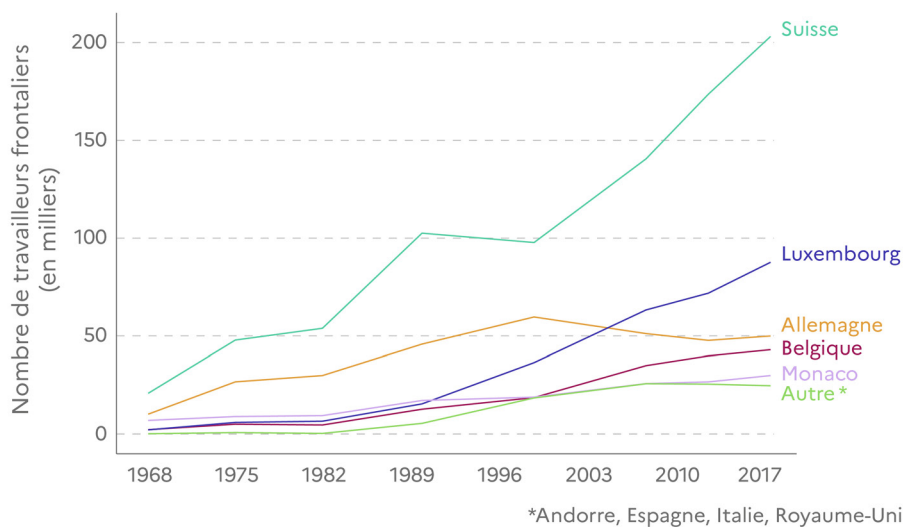
En 2018, le revenu médian est de 34 472 € au Luxembourg et 43 013 € en Suisse contre 22 220 € en France¹. Le revenu médian de la région Grand Est est de 21 610 € et celui d'Auvergne-Rhône-Alpes 22 480 €². Les personnes qui travaillent au Luxembourg sont en majorité des employés (28,9 %), des ouvriers (28,0 %) et des professions intermédiaires (24,8 %). En Suisse, les travailleurs frontaliers sont principalement des professions intermédiaires (28,7 %), des ouvriers (27,3 %) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (21,5 %). En comparaison, les trois catégories socioprofessionnelles de la population active occupée les plus représentées cette année-là sont les employés (28,3 %), les professions intermédiaires (24,9 %) et les ouvriers (21,2 %).³

1. Eurostat, Revenu moyen et médian par âge et sexe – Enquêtes EU-SILC et PCM (en ligne), disponibles sur : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_di03/default/table?lang=fr, consultée pour la dernière fois le 3 mars 2022.

2. Insee, *Revenus et patrimoine des ménages*. Paris : Insee, 2021, 212 p. (Insee Références).

3. Insee, RP2018 et exploitation complémentaire.

Un nombre croissant de travailleurs frontaliers qui résident en France depuis 1968



POUR MIEUX COMPRENDRE

En 2018, les travailleurs frontaliers qui résident en France et travaillant en Suisse représentent 203 200 personnes.

Champ : travailleurs frontaliers qui résident en France métropolitaine depuis 1968 • Source : Insee, RP 1968-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Les dix intercommunalités avec le plus grand nombre de travailleurs frontaliers			
Nom de l'intercommunalité	Nombre de travailleurs frontaliers	Part des travailleurs frontaliers au sein de la population active occupée	Pays le(s) plus proche(s)
CA du Pays de Gex	29 400	62,2 %	Suisse
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	20 000	50,0 %	Suisse
CA Saint-Louis Agglomération	17 800	49,5 %	Allemagne et Suisse
CC du Genevois	14 600	63,2 %	Suisse
CA de la Riviera française	14 200	45,7 %	Italie et Monaco
Métropole européenne de Lille	14 100	3,1 %	Belgique
CA Portes de France-Thionville	14 000	40,3 %	Luxembourg
CA de Longwy	13 600	54,7 %	Luxembourg
CA Thonon Agglomération	13 600	34,3 %	Suisse
Métropole Nice Côte d'Azur	13 400	6,3 %	Italie et Monaco

Source : RP 2018.

Une surreprésentation des intercommunalités proches de la Suisse, du Luxembourg et de Monaco

Les intercommunalités accueillant en 2018 des travailleurs frontaliers se répartissent depuis la frontière nord de la France jusqu'à la zone frontalière avec la Suisse (trois bassins d'emplois franco-suisse : Bâle, le Jura, et le Genevois débordant sur Vaud), à proximité de Monaco et, dans une moindre mesure, au Pays basque (3 600 personnes). Les intercommunalités comptant la plus grande population de travailleurs frontaliers sont à proximité de la Suisse. Elles occupent les quatre premières places.

La répartition des travailleurs frontaliers au regard de la population active occupée en 2018 montre que les intercommunalités proches du Luxembourg et de la Suisse sont celles où leur part est la plus importante (huit intercommunalités sur dix).

La communauté d'agglomération du Pays de Gex, la communauté de communes de Genevois et la communauté d'agglomération de Longwy sont les trois intercommunalités présentes à la fois parmi les dix espaces comptant le plus de travailleurs frontaliers et ceux pour lesquels la part dans la population active occupée est la plus importante.

Les dix intercommunalités avec la plus grande représentativité en travailleurs frontaliers			
Nom de l'intercommunalité	Part des travailleurs frontaliers au sein de la population active occupée	Nombre de travailleurs frontaliers	Pays le(s) plus proche(s)
CC de Cattenom et environs	66,6 %	8 500	Luxembourg
CC du Genevois	63,2 %	14 600	Suisse
CA du Pays de Gex	62,2 %	29 400	Suisse
CC du Pays Haut Val d'Alzette	61,5 %	7 200	Luxembourg
CA de Longwy	54,7 %	13 600	Luxembourg
CC du Val de Morteau	53,7 %	5 400	Suisse
CC de la Station des Rousses-Haut Jura	53,3 %	2 000	Suisse
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	53,1 %	4 500	Suisse
CC du Pays de Montmédy	51,4 %	1 500	Belgique
CC de la Plaine du Rhin	51,2 %	4 800	Allemagne

Source : RP 2018.

Les travailleurs frontaliers tendent à résider dans les communes à fort niveau de centralité de services et d'équipements

La sélection de certaines des intercommunalités les plus représentatives et les plus peuplées en travailleurs frontaliers permet d'avoir un aperçu des communes où ils s'installent préférentiellement. Dans le tableau présentant les caractéristiques de ces communes accueillant le plus grand nombre de frontaliers, on remarque que **60 % d'entre elles exercent un niveau de centralité⁴ structurant ou majeur** (12 communes sur 20), 80 % étant situées à moins de 15 kilomètres de la frontière. Néanmoins, leur statut administratif est très hétérogène. Une commune est chef-lieu de région et une autre préfecture. Trois communes sont des sous-préfectures et quatre autres accueillent le siège d'une intercommunalité. Par ailleurs, si on se restreint sur les trois communes les plus peuplées dans chaque ensemble identifié, les deux tiers des communes présentent un niveau de centralité majeur ou structurant et 12 communes sur 15 (80 %) sont à moins de 15 kilomètres de la frontière.

Les travailleurs frontaliers qui résident dans la **Métropole européenne de Lille** sont surtout installés dans les communes frontalières entre Comines (600 personnes en 2018, soit 11,5 % des actifs occupés) et Wattrelos (1900 personnes, soit 12,0 % des actifs occupés). Tourcoing se démarque en étant la commune la plus peuplée en travailleurs frontaliers avec 2 600 personnes en 2018. Les communes au sein du triangle Comines-Lille-Wattrelos, de taille souvent

importante, sont des centres d'équipements et de services intermédiaires ou structurants, hormis les plus grandes que sont Tourcoing, Lille et Roubaix (centres majeurs).

Pour ce qui est des intercommunalités tournées vers le **Luxembourg**, les travailleurs frontaliers résident le long de la frontière, notamment à Longwy et Thionville ainsi que leurs alentours. Thionville accueille à elle seule 7 200 frontaliers en 2018, soit 41,1 % de sa population active occupée. On notera aussi que Metz est passée de 2 900 à 3 900 frontaliers entre 2008 et 2018, soit une hausse de l'ordre de 35 %.

Les travailleurs frontaliers qui résident près de **Genève** sont installés dans les communes frontalières de Genève mais aussi à Annecy. Cette dernière a vu le nombre de travailleurs frontaliers passer de 2 400 personnes à 5 900 entre 2008 et 2018, soit une hausse de l'ordre de 140 %, du fait de l'ouverture de l'autoroute la reliant directement à Genève..

Dans le **sud de l'Alsace**, les travailleurs frontaliers sont regroupés à Saint-Louis et sa banlieue. Leur part au sein de la population active occupée est très importante dans les communes frontalières avec la Suisse-Allemagne. La communauté d'agglomération de Saint-Louis Agglomération compte 49,5 % de sa population active occupée résidente qui travaille en 2018 en-dehors de la France. Les travailleurs frontaliers sont également nombreux à résider à Mulhouse : 1 900 en 2018.

4. La centralité d'une commune donne une indication sur le nombre et la diversité des équipements et des services de celle-ci. Une commune avec une centralité importante sera plus susceptible de fournir à ses habitants les équipements et les services dont ils ont besoin mais aussi d'accueillir les résidents des autres communes. Hilal Mohamed, Moret Davy, Pignet Virginie, Bouscasse Hélène, Cavailhès Jean, Diallo Abdoul, Drut Marion, Le Gallo Julie et Legras Sophie, *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* Agence nationale de la cohésion des territoires, 2020, 123 p.

Les villes qui accueillent le plus de travailleurs frontaliers dans chaque regroupement d'intercommunalités					
Regroupement d'intercommunalités (pays frontaliers)	Communes	Nombre de travailleurs frontaliers	Niveau de centralité	Distance à la frontière par la route	Plus important rôle administratif
CA de Longwy, CA Portes de France-Thionville, CC du Pays haut Val d'Alzette, CC de Cattenom et Environs (Luxembourg)	Thionville	7 200	Structurant	Entre 15 km et 30 km	Sous-préfecture
	Yutz	2 700	Intermédiaire	Entre 15 km et 30 km	Commune
	Longwy	2 600	Structurant	Entre 5 km et 15 km	Siège de communauté d'agglomération
	Hettange-Grande	2 300	Intermédiaire	Entre 5 km et 15 km	Commune
CA de la Riviera française, Métropole Nice Côte d'Azur et CC du Pays des Pailions (Monaco et Italie)	Nice	8 400	Majeur	Entre 15 km et 30 km	Préfecture
	Beausoleil	4 400	Structurant	Frontalière	Commune
	Menton	4 300	Structurant	Frontalière	Siège de communauté d'agglomération
	Roquebrune-Cap-Martin	3 200	Intermédiaire	Frontalière	Commune
Métropole européenne de Lille (Belgique)	Tourcoing	2 600	Majeur	Frontalière	Commune
	Wattrelos	1 900	Structurant	Frontalière	Commune
	Roubaix	1 100	Majeur	Entre 5 km et 15 km	Commune
	Halluin	1 000	Intermédiaire	Frontalière	Commune
	Lille	900	majeur	Entre 15 km et 30 km	Chef-lieu de région
CA du Pays de Gex, CA Thonon agglomération, CA Annemasse-Les Voirons-agglomération, CC du Genevois (Genève, Suisse)	Annemasse	6 900	Structurant	Entre 0 km et 5 km	Siège de communauté d'agglomération
	Saint-Genis-Pouilly	4 500	Intermédiaire	Frontalière	Commune
	Saint-Julien-en-Genevois	4 200	Structurant	Frontalière	Sous-préfecture
	Gex	3 800	Intermédiaire	Entre 5 km et 15 km	Sous-préfecture
Saint-Louis agglomération Bâle (Suisse et Allemagne)	Saint-Louis	3 700	Structurant	Frontalière	Siège de communauté d'agglomération
	Huningue	1 400	Intermédiaire	Frontalière	Commune
	Village-Neuf	1 200	Local	Frontalière	Commune

Source : RP 2018.

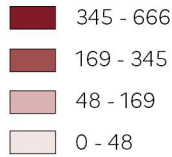
Les travailleurs frontaliers travaillant à **Monaco** habitent en premier lieu à Nice et dans les communes frontalières avec la principauté (ou qui sont dans la même unité urbaine que Monaco⁵). La part des actifs occupés à travailler à Monaco est d'ailleurs très importante dans plusieurs de ces communes, de 36,5 % pour Menton à 69,7 % pour Beausoleil.

Des aménagements pour les travailleurs frontaliers

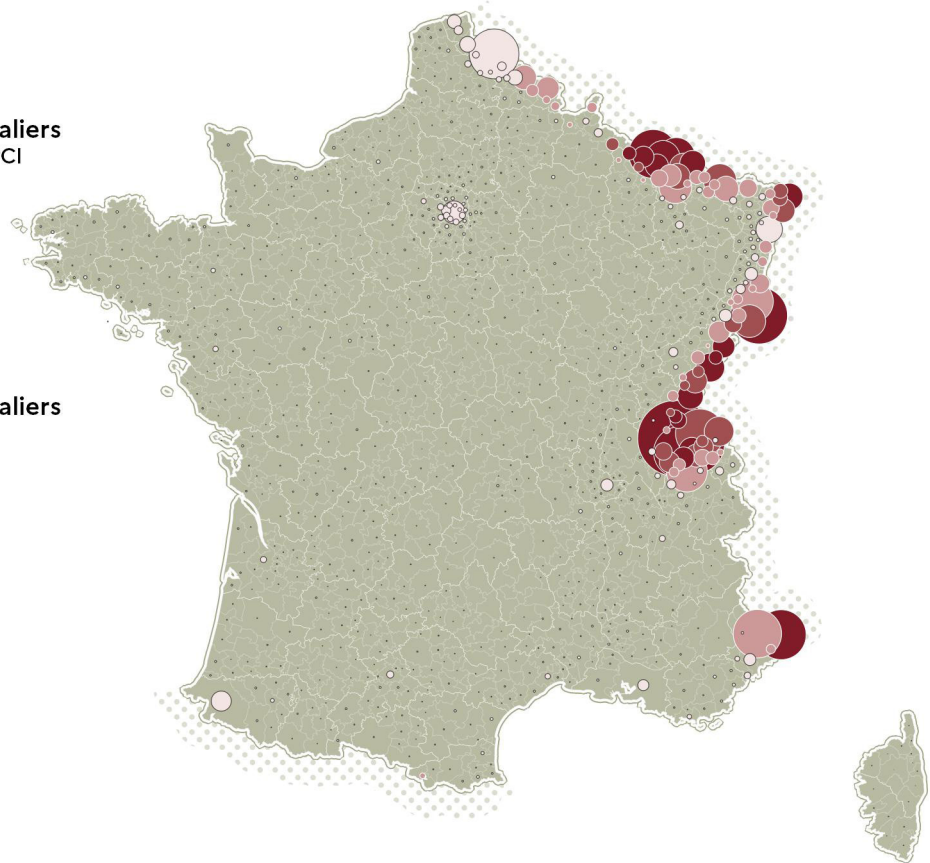
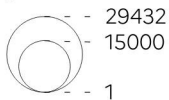
Les politiques d'aménagement du territoire qui tiennent compte des travailleurs frontaliers portent surtout sur les réseaux de transport et la mobilité, favorisant notamment le transport en commun. La mise en place de tels équipements, pensée en premier lieu au niveau de l'intercommunalité, mais aussi à l'échelle communale (gare routière ou ferroviaire,

5. Une unité urbaine est selon l'Insee « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ».

Nombre de travailleurs frontaliers pour 1 000 actifs occupés, par EPCI



Nombre de travailleurs frontaliers par EPCI



Champ : travailleurs frontaliers qui résident dans les intercommunalités de France métropolitaine en 2018 • **Source :** Insee, RP 2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 06/2022

aire pour les voitures, etc.), nécessite aussi l'intervention des pouvoirs publics nationaux pour les investissements importants. Cette nécessité est mise en exergue dans l'espace franco-luxembourgeois au sujet de l'autoroute A31 reliant Metz au Luxembourg en passant par Thionville, pour lequel des aménagements conséquents sont nécessaires vu l'importance du flux de travailleurs frontaliers qui l'utilise quotidiennement⁶. On peut également citer le Léman Express, réseau ferroviaire entre la Suisse et la France desservant Genève et des communes françaises alentour. On peut aussi citer le réseau multimodal de transport en commun entre la France et la Belgique doté de 13 lignes de bus, le projet Transmobil à la frontière franco-belge (« hubs » dans les communes frontalières en zone rurale avec des équipements alternatifs à la voiture individuelle), le projet Covoiturage Léman pour désengorger le trafic

routier, la Voie verte du Grand Genève pour développer les mobilités douces ou encore l'extension du tramway Annemasse-Genève...

Les espaces frontaliers cherchent aussi à promouvoir la **création d'instances toujours plus intégrées qui regroupent les élus et acteurs locaux des deux côtés de la frontière**. Seize intercommunalités situées dans l'espace nord lorrain Briey-Longwy-Thionville-Metz et sur l'axe Metz-Luxembourg, ont signé le 14 décembre 2021 une charte de coopération du territoire nord lorrain⁷. L'espace franco-genevois dispose du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Grand Genève » et d'un parlement frontalier⁸. On peut également citer les regroupements frontaliers pour discuter de l'aménagement de Bâle, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai...

6. Delle-Vedove Magalie, Demeaux Mickaël. « Projet d'A31 bis : les élus manifestent à Laxou, 1^{er} avril 2022 », <https://www.estrepublikain.fr/politique/2022/03/30/projet-d-a31-bis-une-manifestation-ce-vendredi-a-laxou>, consulté le 25 avril 2022.

7. Eurométropole de Metz, « Signature du manifeste du Nord Lorrain : l'union fait la force ! », Metz, 15 décembre 2021, https://www.eurometropolemetz.eu/fileadmin/user_upload/mediatheque_metropole/telechargement/espace_presse/CP_Charte.pdf, consultée pour la dernière fois le 25 avril 2022.

8. Jeanmonod Christian. Tribune de Genève, « Un parlement transfrontalier », <https://www.tdg.ch/un-parlement-transfrontalier-236163046100>, consultée pour la dernière fois le 25 avril 2022.

Il existe aussi des actions pour créer un **marché du travail intégré** dans l'espace frontalier. C'est ce qu'il se passe entre la France et la Belgique à travers différents programmes (Emploi sans frontières, Compétences sans frontières ou encore Interreg AB réfugiés). Ces programmes œuvrent au renforcement des rencontres entre les employeurs et les demandeurs d'emploi et favorisent la mise en place de formation (en particulier linguistiques) et des campagnes d'information et de sensibilisation des deux côtés de la frontière.

Des **lieux d'accueil des travailleurs frontaliers** ont été créés dans certaines communes pour les aider dans leurs démarches administratives et les questions relatives à leurs statuts (fiscal et social). Ce sont également des lieux qui soit conseillent les personnes qui pourraient être amenées à travailler en dehors du territoire français, soit qui aident les entreprises françaises qui collaborent avec des acteurs de l'autre côté d'une frontière. On peut citer comme exemples les maisons du Luxembourg situées à Thionville et à Metz.

Par ailleurs, les problématiques autour du foncier mais aussi des tensions sur le marché du logement et de l'immobilier nécessitent d'être encore mieux étudiées pour une meilleure prise en compte des lieux de résidence des travailleurs frontaliers et de leurs impacts notamment en termes d'équipements et de services.

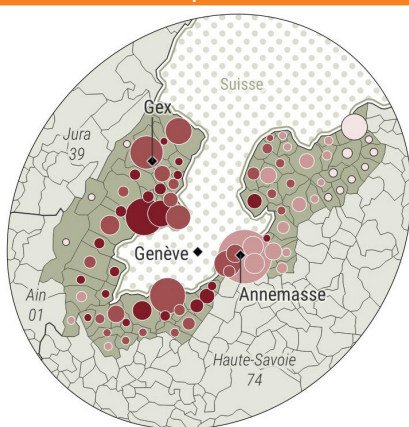
En résumé

Les intercommunalités à proximité des frontières sont celles qui accueillent le plus de travailleurs frontaliers, en particulier celles qui sont proches de la Suisse et du Luxembourg.

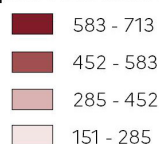
Les politiques d'aménagement à cette échelle portent en priorité sur les questions de mobilité et d'infrastructures pour les transports. Au niveau des communes, **les travailleurs frontaliers tendraient à résider dans les plus importantes** (en nombre d'habitants, en fonction de centralité d'équipements et de services ou dans le statut administratif) qui sont proches de la frontière. Toutefois, cette étude porte sur la situation antérieure à la crise sanitaire. Les confinements et les fermetures de frontières qui se sont succédés depuis mars 2020 ont conduit les frontaliers à se tourner vers le télétravail, entraînant potentiellement des modifications dans leurs façons de travailler.

Les travailleurs frontaliers par commune en 2018 :

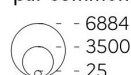
Intercommunalités proches de Genève



Nombre de travailleurs frontaliers pour 1 000 actifs occupés, par commune



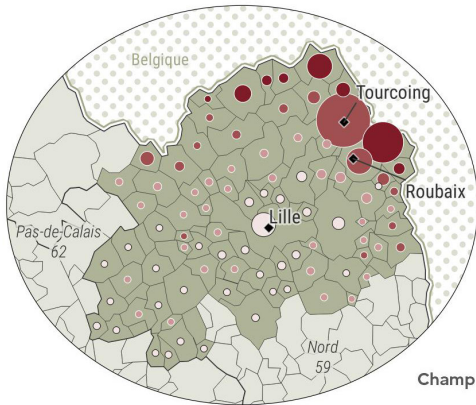
Nombre de travailleurs frontaliers par commune



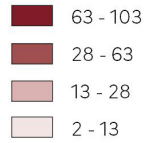
10 km

Champ : travailleurs frontaliers qui résident dans les intercommunalités suivantes en 2018 : CA du Pays de Gex, CA Thonon agglomération, CA Annemasse-Les Voirons-agglomération et CC du Genevois • **Source :** Insee, RP 2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

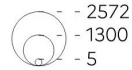
Métropole européenne de Lille



Nombre de travailleurs frontaliers pour 1 000 actifs occupés, par commune



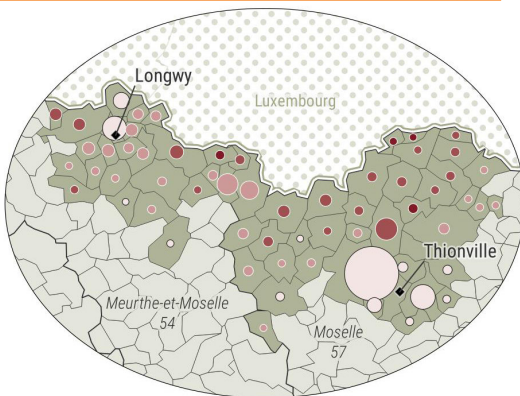
Nombre de travailleurs frontaliers par commune



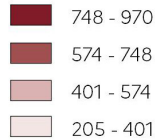
10 km

Champ : travailleurs frontaliers qui résident dans la Métropole européenne de Lille en 2018 • **Source :** Insee, RP 2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 06/2022

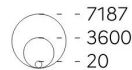
Intercommunalités proches du Luxembourg



Nombre de travailleurs frontaliers pour 1 000 actifs occupés, par commune



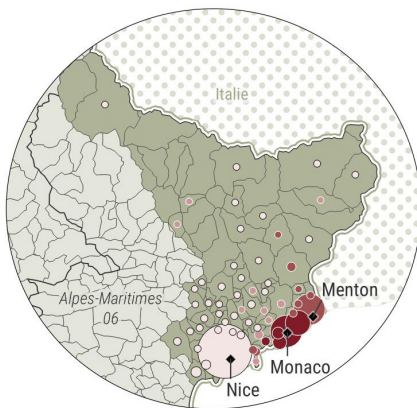
Nombre de travailleurs frontaliers par commune



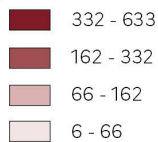
10 km

Champ : travailleurs frontaliers qui résident dans les intercommunalités suivantes en 2018 : CA de Longwy, CA Portes de France-Thionville, CC du Pays haut Val d'Alzette, CC de Cattenom et Environs • **Source :** Insee, RP 2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 06/2022

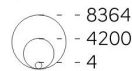
Intercommunalités proches de Monaco



Nombre de travailleurs frontaliers pour 1 000 actifs occupés, par commune



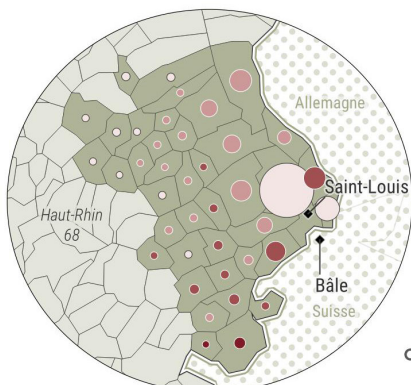
Nombre de travailleurs frontaliers par commune



10 km

Champ : travailleurs frontaliers qui résident dans les intercommunalités suivantes en 2018 : CA de la Riviera française, Métropole Nice Côte d'Azur et CC du Pays des Paillons • **Source :** Insee, RP 2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 06/2022

CA Saint-Louis Agglomération



Nombre de travailleurs frontaliers pour 1 000 actifs occupés, par commune



Nombre de travailleurs frontaliers par commune



10 km

Champ : travailleurs frontaliers qui résident dans la CA Saint-Louis Agglomération en 2018 • **Source :** Insee, RP 2018 • **Réalisation :** ANCT pôle ADT - **Cartographie** 06/2022

ZOOM

CRISE DE LA COVID-19 : QUEL IMPACT SUR LE TRAVAIL FRONTALIER ?

Le télétravail des travailleurs frontaliers est un sujet qui est apparu dans l'actualité aussi brusquement que la pandémie de la Covid-19 et que les mesures de confinement prises en conséquence. Des accords amiables et dérogatoires¹ ont été trouvés dans l'urgence en 2020 pour permettre aux travailleurs frontaliers de télétravailler sans limite de jours, sans pour autant mesurer l'intensité de cette pratique.

Dès lors, la Mission opérationnelle transfrontalière (Mot) a mené un travail² inédit d'estimation du nombre de télétravailleurs frontaliers résidant dans les départements frontaliers français et travaillant dans les pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Espagne), ce en dépit du manque de données sur la question. Pour ce faire, la méthode utilisée s'inspire de celle utilisée par l'agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE)³ afin d'estimer la part des actifs en télétravail par secteur d'activité résidant dans le Nord-lorrain. Plusieurs sources de données ont ainsi été croisées : Eurostat pour comprendre l'évolution du phénomène télétravail dans les pays européens ; le fichier Flores⁴ de l'INSEE pour connaître le nombre de salariés par secteurs d'activité par département frontalier ; les données de l'enquête Acemo⁵ de la Dares sur le taux de télétravail par secteur

d'activité ; et les données sur le télétravail au niveau national dans les pays voisins.

À partir de ces estimations, on peut considérer que le nombre total de frontaliers en télétravail est passé d'environ 22 000 en 2018 (5 % des frontaliers) à plus de 125 000 en 2020 (28 %), soit une hausse de plus de 100 000 télétravailleurs frontaliers, avec surtout une multiplication par 20 du nombre de jours (19 millions) télétravaillés sur une année. Ce constat est particulièrement net sur certains territoires : le nombre de télétravailleurs frontaliers aurait ainsi augmenté de 50 000 sur la frontière franco-suisse et de 33 000 sur la frontière franco-luxembourgeoise en quelques semaines. Une telle évolution, si elle se pérennise au moins partiellement, affectera à moyen/long terme le développement des territoires frontaliers. Elle vient questionner directement les politiques d'aménagement, de mobilité ou d'attractivité résidentielle qui devront y être menées. Elle soulève également des questions complexes liées à la fiscalité ou à la couverture sociale.

Jean Rubio, chargé de mission à la MOT

Source : Mission opérationnelle transfrontalière

1. Exemples : accords amiables relatifs à la situation des travailleurs transfrontaliers dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19 avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse (13 mai 2020), ainsi que la Belgique (15 mai 2020) prolongés jusqu'en juin 2022 ; prolongation de la flexibilité en matière de législation de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers jusqu'à la date de sortie de l'état d'urgence sanitaire (communiqué du ministère des Solidarités et de la Santé du 1er septembre 2021).
2. MOT. *Impacts du télétravail frontalier. Le télétravail frontalier : de marginal à indispensable*. 2022. Disponible sur : http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/MOT_etude_teletravail_2022.pdf, 44p.
3. AGAPE, Le transfrontalier et la crise sanitaire du Covid-19, Premiers enseignements et pistes pour le futur. In : *Exp/Oratoire*. Novembre 2020, n°3, 32 p.
4. Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) - Postes salariés des établissements actifs fin décembre 2018 par secteur d'activité
5. « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 », enquête mensuelle depuis avril 2020

Différenciation des territoires selon l'intensité technologique des industries

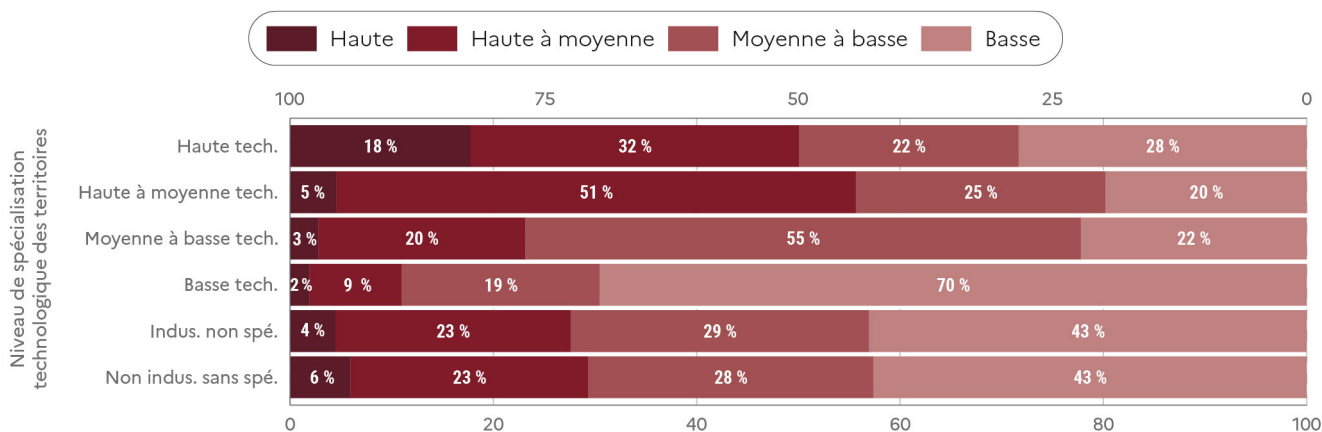
Les activités industrielles sont variées et les impacts qu'elles peuvent avoir sur le marché du travail (liens avec le tissu économique local, formations initiales et continues¹...) peuvent en partie être distingués par leur niveau technologique. En se basant sur la nomenclature technologique Eurostat et en s'appuyant sur la classification des activités NAF rév. 2², il est possible de faire correspondre un niveau technologique spécifique (bas, moyen-bas, moyen-haut, haut)³ à chaque activité industrielle. Ainsi, l'industrie pharmaceutique et la fabrication de produits informatiques électroniques et optiques correspondent à la haute technologie; la fabrication

d'équipements électriques, les industries automobile et chimique reposent sur des technologies moyenne à haute; la métallurgie, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique sur des technologies moyenne à basse; enfin, la fabrication de meubles et l'industrie agroalimentaire au niveau bas⁴.

Au total, **2 765 000 emplois salariés sont concernés par cette classification⁵**, ce qui représente 11,3 % des emplois salariés en France en 2018. **La haute technologie ne représente que 7,2 % de ces emplois industriels**, contre 28,3 %, 29,0 % et 35,5 % pour les technologies de moyenne à

Des activités industrielles intenses en technologie dans des territoires relativement peu industrialisés

Part de l'intensité technologique de l'industrie selon la spécialisation technologique des zones d'emploi



POUR MIEUX COMPRENDRE

La spécialisation est ici mesurée par l'**indice de Krugman**, qui évalue l'écart entre le niveau technologique de l'industrie d'une zone et celui du reste du territoire. Les territoires sont ainsi catégorisés selon le niveau technologique de l'industrie le plus surreprésenté par rapport à la moyenne nationale, sans qu'il s'agisse nécessairement du niveau technologique dominant dans le territoire.

Champ : France (hors Mayotte) • Source : Insee, Flores 2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

1. Chevrier Lucas. Attractivité des métiers de l'industrie et des territoires d'industrie : recrutement et capital humain dans les bassins d'emploi industriels. In : *Les notes d'Intercommunalités de France consacrées aux Territoires d'Industrie*. Juin 2020, Fiche n°3, 47 p.
2. Nomenclature des activités françaises effectives depuis 2008.
3. Même si le niveau technologique d'une industrie donnée est élevé (ou faible), les qualifications des postes composant l'industrie ne sont pas nécessairement homogènes.
4. Pour la localisation de chaque industrie, voir : Observatoire des territoires. L'industrie dans les territoires français : après l'érosion, quel rebond ? In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2018, 31 p.
5. Sauf mention contraire, les chiffres exposés ici, et dans la suite de l'article, sont issus des données Flores de l'Insee, données 2018 sur les emplois salariés en France (hors Mayotte).

haute, de moyenne à basse et de basse technologie. En s'intéressant non pas uniquement à la sur ou à la sous-représentation de l'emploi industriel à chaque niveau de technologie, mais également à la spécialisation technologique des industries locales, six catégories de zones d'emploi sont mises en évidence. Quatre d'entre elles correspondent aux territoires ayant une spécialisation pour chacun des quatre niveaux technologiques⁶; une catégorie correspond aux territoires les plus industrialisés (au regard de la moyenne nationale) mais sans spécialisation; enfin, une catégorie regroupe les territoires les moins industrialisés et sans spécialisation.

Le premier constat met en lumière un **poinds de l'industrie croissant au fur à mesure que la spécialisation technologique est faible, à l'exception de la dernière catégorie**, que l'on peut expliquer par la présence de grandes métropoles (proportionnellement peu industrialisées) dans les territoires de haut niveau technologique. **Les territoires industriels sans spécialisation sont ceux avec une forte industrialisation locale** (17,7 %) et représentent 29,4 % des emplois industriels au niveau national. Le second constat est le poids décroissant en termes d'emplois, qu'ils soient industriels ou non, des catégories spécialisées à mesure que le niveau technologique baisse, alors que dans le même temps, le nombre de zones concernées augmente. Cela s'explique notamment par une plus grande disponibilité de salariés qualifiés dans les zones relativement plus denses.

La première catégorie, celle des territoires à **forte intensité technologique**, se retrouve massivement sur un axe allant de Rouen à Orléans, voire Tours, en incluant l'Ouest de l'Île-de-France. **L'industrie pharmaceutique** (2,7 % de l'emploi industriel national) y est très présente (plus de 17 %⁷ à Rouen et Evreux, jusqu'à 26,7 % à Dreux), alors que la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques est plus présente à Tours (10,9 % contre 4,5 % au niveau national). Des zones éparses apparaissent comme Lyon (10,9 %), Agen (24,3 %) et Saint-Louis (27,7 %) du fait de la présence de l'industrie pharmaceutique. La fabrication de haute technologie est particulièrement représentée à Aix-en-Provence (33,0 %), Grenoble (26,5 %), Versailles-Saint-Quentin (19,8 %), Montluçon (18,1 %), Lannion (16,0 %) et à un moindre degré à Bordeaux (10 %).

La deuxième catégorie, **celle des territoires à niveau technologique haut à bas**, recoupe une partie de **l'industrie automobile** (7,1 % de l'emploi industriel national) : dans le Grand-Est,

Montbéliard (64,5 %), Mulhouse (26,2 %) et Metz (41,2 %), dans les Hauts-de-France à Douai (46,3 %) et Valenciennes (33,1 %), et dans l'Ouest au Mans (23,1 %), du fait des usines Renault ou Stellantis. On trouve également dans cette catégorie Toulouse, du fait de l'aéronautique, avec 51,6 % des emplois (contre 5,8 % au niveau national pour la fabrication d'autres matériels de transport). Foix-Pamiers (14,9 %), Cherbourg-en-Cotentin (31,1 %) et surtout Cannes, Digne-Bains et Manosque (32,1 %, 43,8 % et 44,4 %) sont des territoires ayant une forte spécialisation dans les activités chimiques (contre 5,3 % des emplois industriels au niveau national).

Les **territoires dont l'industrie est relativement spécialisée** dans les activités nécessitant une technologie basse à moyenne se regroupent notamment le long de la frontière belge, du fait des **activités métallurgiques** principalement, de Forbach à Maubeuge (de 12,1 % à 31,4 % contre 2,8 % au niveau national); de même, à Vitry-le-François/Saint-Dizier (31,3 %), Issoire (25,7 %), de Nevers à Chalon-sur-Saône (entre 12,5 % à 18,9 %), ainsi que dans les zones alpestres de La Maurienne et La Tarentaise (46,0 % et 38,0 %).

Les localisations de **l'industrie alimentaire expliquent en grande partie la localisation des industries à basse technologie**. Bien que ce secteur représente quasiment 20 % des emplois industriels au niveau national, les territoires bretons comptent, pour la plupart, plus de 40 % de leurs emplois industriels dans le secteur alimentaire, allant jusqu'à plus de deux emplois sur trois à Lamballe-Armor Guingamp, Carhaix-Plouguer, Quimperlé et Pontivy-Loudéac. Il en est de même à Gap, Briançon et Menton (plus de 50 %), en Corse (à l'exception d'Ajaccio et Propriano) et en Guadeloupe (89,5 % des emplois industriels appartiennent à l'industrie alimentaire dans la zone de Côte sous le vent par exemple). Avec 1,6 % des emplois industriels au niveau national, la fabrication de boissons est particulièrement représentée à Épernay (48,6 %), Cognac (27,8 %) et dans une moindre mesure Lesparre-Médoc (10,2 %). Les autres territoires de Nouvelle-Aquitaine, de l'Occitanie, du Massif Central et des Outre-Mer combinent la présence de plusieurs secteurs dont l'intensité technologique industrielle est basse, l'industrie alimentaire - déjà évoquée, mais aussi le travail du bois et la vannerie, ainsi que l'industrie du cuir.

6. Les zones spécialisées sont celles dont l'indice de spécialisation de Krugman est supérieur à la valeur médiane des zones d'emploi.

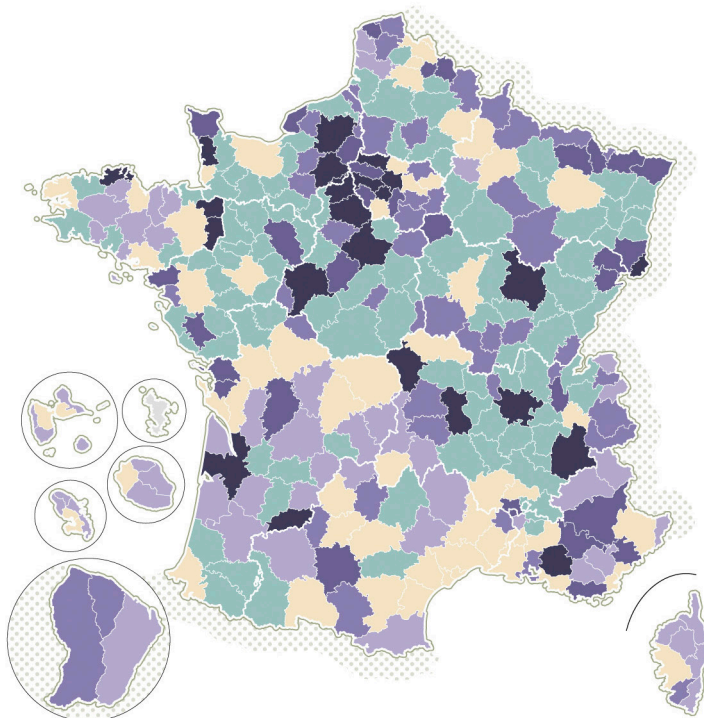
7. Sans précision, les valeurs correspondent à la part des emplois du secteur dans l'emploi industriel local.

Plus les activités industrielles sont intenses en technologie, plus ces activités se concentrent dans peu de territoires

Niveau de spécialisation technologique par zone d'emploi, en 2018

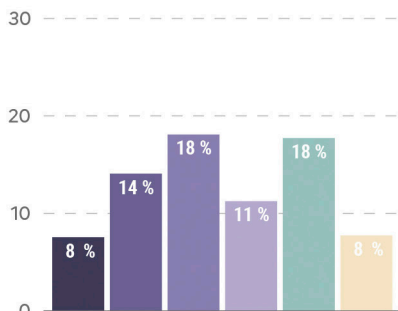
Territoire dont l'industrie est spécialisée en :

- Haute technologie
- Haute à moyenne technologie
- Moyenne à basse technologie
- Basse technologie
- Territoire industriel sans spécialisation
- Territoire non industriel sans spécialisation

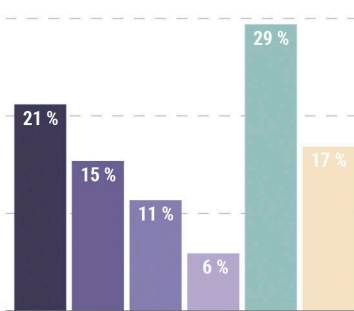


Répartition par niveau de spécialisation technologique des territoires de la part des emplois salariés ...

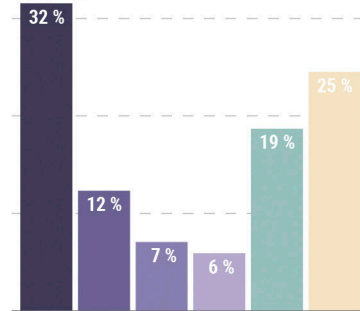
... dans l'industrie à l'échelle locale



... dans l'industrie à l'échelle nationale



... au global à l'échelle nationale



POUR MIEUX COMPRENDRE

La spécialisation est ici mesurée par l'indice de Krugman, qui évalue l'écart entre le niveau technologique de l'industrie d'une zone et celui du reste du territoire. Les zones sont ainsi colorées selon le niveau technologique de l'industrie le plus surreprésenté par rapport à la moyenne nationale, sans qu'il s'agisse nécessairement du niveau technologique dominant dans la zone.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts (source : Insee, Zones d'emploi 2020).

Champ : France (hors Mayotte) • Source : Insee, Flores 2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

ZOOM

QUAND LES RESSOURCES NATURELLES COMPTENT...

L'exemple de Cognac et de Lacq

Parmi les facteurs qui favorisent le dynamisme industriel des territoires, on a tendance à reléguer au second plan les dotations en ressources naturelles. C'est oublier que les activités industrielles ont historiquement prospéré à proximité des gisements de matières premières. Les entreprises de la métallurgie se sont notamment développées au Creusot et à Chalon-sur-Saône, puis à Montceau-les-Mines en raison de la présence de charbon ; la découverte de gaz à Lacq en 1951 a contribué à l'émergence d'un bassin industriel sur place. C'est aussi oublier que certaines activités, aujourd'hui fortement exportatrices, demeurent liées au produit de la terre. C'est le cas de la production de vins et spiritueux qui présente un excédent commercial de 14,2 milliards d'euros en 2021¹.

Bien sûr, de la même manière que les compétences ou les infrastructures doivent être « activées »², il ne s'agit pas seulement d'avoir un sol fertile pour qu'une activité productive prospère sur un territoire. Il faut que cette ressource soit transformée en facteur de développement territorial par les acteurs locaux, qui doivent aussi en assurer sa pérennité et ne pas mener à son épuisement.

Parfois, ces ressources sont soumises à des phénomènes climatiques ou traversent des crises qui requièrent un changement dans le mode de production ou la réglementation. C'est une crise sanitaire à la fin du XIX^e siècle qui a mené les acteurs cognaçais à se structurer en filière pour reconstruire le vignoble détruit. En réponse aux contrefaçons qui se sont développées à cause de la contraction du vignoble³, un décret a défini l'aire géographique⁴ où la production pouvait être appelée « Cognac » ... en d'autres termes, l'ancêtre des appellations d'origine. Ces appellations, en reconnaissant la spécificité de l'aire géographique où sont produits le cognac et le savoir-faire qui s'y est construit, donnent un avantage compétitif à ce territoire puisqu'on ne peut

appeler « cognac » un alcool qui n'y aurait pas été produit. Aujourd'hui, l'identité et l'économie de Cognac sont toujours intrinsèquement liées au vignoble. En 2021, 17 000 emplois directs⁵ relèvent de cette filière qui porte sur un produit essentiellement destiné à l'export (plus de 90 % de son marché). 266 maisons de négoce sont comptabilisées sur son aire d'appellation⁶, mais seulement quatre se partagent l'essentiel des parts de marché.

Les ressources naturelles sont donc stratégiques, mais relativement vulnérables lorsqu'elles sont exposées aux variations du terrain et du climat. Quelles seront les conséquences du réchauffement climatique sur le territoire qui produit aujourd'hui du cognac ? Lorsqu'une ressource minérale non renouvelable s'épuise, que devient l'écosystème économique qui s'est développé autour d'elle ? Faut-il attendre l'épuisement de la ressource avant d'apprendre à se redéployer ? À Lacq, les acteurs ont anticipé l'épuisement du gisement et avec lui le ralentissement de l'activité du tissu industriel, en particulier des activités chimiques⁷. Aujourd'hui, le territoire développe d'autres savoir-faire autour de projets dans l'hydrogène, les bioénergies et la méthanisation tout en transformant ses infrastructures pour accueillir ces nouvelles énergies et les gérer à l'aide d'outils numériques. Les territoires dotés de ressources renouvelables comme le vignoble réfléchissent à la mise en place de processus culturels adaptés, en termes d'usage des intrants ou de choix des cépages afin de s'adapter au changement climatique et de préserver la pérennité de leurs ressources. Les territoires doivent ainsi apprendre à se réinventer pour que les avantages issus des ressources naturelles continuent de servir le développement économique local. Le premier enjeu est alors de favoriser la rencontre et la concertation systématique des acteurs autour de telles transformations.

Caroline Granier, La Fabrique de l'industrie

1. Champagnol Thibault. Commerce extérieur agroalimentaire : En 2021, la reprise des exportations de vins et spiritueux contribue à la hausse de l'excédent agroalimentaire français. In : *Agreste Conjoncture - Infos rapides*. Février 2022, n°2022-016, 5 p.

2. Granier Caroline, Ellie Pierre. *Ces territoires qui cherchent à se réindustrialiser*. Presse des Mines, 2021, 64 p. (Les Notes de la Fabrique).

3. Fouqueray Etienne, Nadaud Emmanuel. *Angoulême-Cognac : appréhender la diversité des territoires industriels*. Presses des Mines, 2021, 162 p. (Les Docs de la Fabrique).

4. L'aire géographique couvre une grande partie de la Charente et de la Charente Maritime.

5. Site du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC).

6. Site du BNIC.

7. A travers les actions de la SNPA (Société nationale des pétroles d'Aquitaine) dans les années 1970 à celles du GIP Chemparc aujourd'hui. Voir le compte-rendu du séminaire de l'observatoire des Territoires d'Industrie du 25 novembre 2020 « Lacq-Pau-Tarbes sait piloter son industrie... », en créant en 2003 le GIP Chemparc dont l'objectif est de trouver des investisseurs prêts à développer des activités dans la chimie fine et les matériaux

3

Transitions économiques et perspectives pour les territoires

-
- 68 **Foncier économique : évolution et enjeux pour le développement des territoires**
(Olivier Malaret)
 - 78 **Flux commerciaux : des dynamiques contrastées à l'échelle départementale**
(Emmanuel Auvray)
 - 86 **Localisation des télétravailleurs**
(Emmanuel Auvray)
 - 91 **À l'horizon 2050, l'accroissement du nombre d'actifs se concentrerait de plus en plus dans certains territoires**
(Noémie De Andrade)

Foncier économique : évolution et enjeux pour le développement des territoires

La présence de **foncier économique** constitue **un des facteurs déterminants de l'activité économique et du nombre d'emplois dans les territoires**. Son évolution est le reflet de l'histoire économique de chaque territoire (activités de la sphère productive ou présente, activités industrielles ou de services...) et de ses propres capacités de développement ou de résilience.

Elle est également le reflet des **différences territoriales d'opportunité face aux évolutions et aux mutations économiques**. Les régions du Nord et de l'Est de notre pays continuent de peser fortement dans l'industrie, pour autant c'est en leur sein que l'on retrouve la majorité des zones d'emploi dans lesquelles la part des

emplois industriels a le plus baissé entre 1975 et 2017. Parallèlement, c'est dans les territoires de l'Ouest de la France que se situent les zones d'emplois connaissant la plus forte croissance et où la part de l'emploi industriel a fortement augmenté pendant la même période¹.

Ces trajectoires contrastées interrogent directement sur **l'influence du foncier et de son implantation dans les dynamiques** économiques. En observant à l'échelle des intercommunalités les évolutions du montant par habitant des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) et du nombre d'emplois au lieu de travail, la présente étude pose les fondements d'une approche territorialisée de ces enjeux.

Dynamiques territoriales des Intercommunalités

La décentralisation a reconnu l'échelle intercommunale comme périmètre pertinent d'action et de mise en œuvre des politiques publiques. Sur ces territoires, les communes et les EPCI à fiscalité propre se sont vues confier de nombreuses missions pour répondre à la fois aux enjeux de développement stratégique et aux besoins des habitants en matière de services publics. C'est en particulier à cette échelle que s'organisent et que s'imbriquent les différentes fonctions de centralité : des services du quotidien aux équipements les plus structurants².

En matière de développement économique, les compétences des communes et de leurs EPCI à fiscalité propre ont été progressivement renforcées dans le cadre des schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation, en particulier pour l'aménagement des zones d'activités économiques, le soutien aux activités commerciales et artisanales ou encore la promotion du tourisme.

Parallèlement, la fiscalité professionnelle unique a été mise en œuvre dans les EPCI et la taxe professionnelle a été remplacée en 2010 par la contribution économique territoriale constituée de la cotisation sur la valeur ajoutée et de la cotisation foncière des entreprises.

L'achèvement de la carte intercommunale et l'adhésion de l'ensemble des communes à un EPCI à fiscalité propre prévus par la loi NOTRE de 2015, ont constitué une nouvelle étape décisive dans la reconnaissance du rôle des intercommunalités.

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (3DS) de février 2022 a renforcé les capacités d'action en favorisant une plus grande souplesse d'organisation entre les communes et les EPCI à fiscalité propre, afin de mieux tenir compte des réalités locales.

1. Observatoire des Territoires, La France en douze portraits - Planche 2 "Dynamiques des entreprises et des emplois industriels". In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 35 p.

2. Collection Etudes de l'ANCT – Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales – Agence nationale de la cohésion des territoires, Institut national de la recherche agronomique, Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux, AgroSup Dijon, Université Bourgogne-Franche-Comté – juin 2020

Sans aller jusqu'à établir des corrélations ou des causalités entre l'évolution de ces deux indicateurs, compte tenu de la multitude des facteurs qui interagissent sur les choix des acteurs économiques, elle permet cependant d'identifier des profils de territoires en mobilisant un ensemble de données socio-économiques et des caractéristiques propres aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui concourent à leur développement.

Elle constitue ainsi une première **réflexion sur les dynamiques locales et le rôle du foncier économique** de nature à **éclairer les débats sur les trajectoires de développement** et sur les **enjeux en termes d'aménagement et de cohésion des territoires**. Ces questions sont d'autant plus prégnantes que le foncier constitue une source importante de financement des politiques publiques menées par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Des dynamiques de foncier économique et d'emploi contrastées

La période 2013-2018 est marquée par une reprise modérée de l'emploi suite à la crise de 2008. Le nombre d'emplois au lieu de travail a augmenté de près de 1 % en 5 ans, le nombre d'emplois salariés au lieu de travail de 0,6 %. En revanche, la dynamique des bases de la cotisation financière des entreprises a été relativement importante avec une hausse de 5,7 % du montant par habitant au cours de la même période³.

Ces valeurs nationales reflètent **des disparités territoriales assez fortes** que l'on peut identifier en construisant 4 groupes de territoires intercommunaux, selon que l'évolution du montant par habitant de base de CFE et l'évolution du nombre d'emplois au lieu de travail sont supérieures et/ou inférieures aux valeurs moyennes nationales respectives.

Cotisation foncière des entreprises : une mesure du poids du foncier économique dans les territoires

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est calculée à partir de la valeur locative des biens immobiliers (locaux et terrains) qui concourent à une activité économique. Moins sensible aux variations de l'activité que les impôts calculés sur le résultat des entreprises, c'est l'un des 4 impôts économiques que perçoivent les communes et les EPCI à fiscalité propre, et le seul sur lequel elles conservent un pouvoir de taux en lien avec la compétence de gestion et d'aménagement des zones d'activités économiques. La CFE représente plus de la moitié de leur produit de fiscalité économique (53,1 % en 2020). Elle est prélevée par les seuls EPCI dans le cas des EPCI à fiscalité professionnelle unique (85 % des EPCI) et conjointement par les EPCI et leurs communes dans le cas des EPCI à fiscalité additionnelle (15 % des EPCI). Elle constitue une source importante de financement des politiques publiques des communes et EPCI concernés (8,2 milliards d'€ de produit de cotisation foncière des entreprises en 2020 dont 92,4 % au profit des EPCI et 7,6 % au profit des communes).

Produits 2020 des impôts économiques locaux perçus par les communes et leur EPCI à fiscalité propre (en millions d'€)

	Communes	EPCI à fiscalité propre	Ensemble
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	654	5 193	5 847
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	629	7 634	8 263
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (Ifer)	73	580	653
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	26	773	799
Total	1 382	14 180	15 562

Source : Les collectivités locales en chiffres 2021 – Direction générale des collectivités locales – Août 2021
 Pour en savoir plus consulter la liste des taxes et impôts locaux sur le site collectivités-locales.gouv.fr :
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/liste-des-taxes-et-impots-directs-locaux>

3. Les montants de base de foncier économique de 2018 utilisés pour calculer l'évolution de 2013 à 2018 sont obtenus sans tenir compte des revalorisations forfaitaires annuelles des valeurs locatives cadastrales décidées par le Parlement de 2014 à 2018

En 2018, les territoires des métropoles de Paris, Lyon et Aix-Marseille, qui appartiennent au même groupe (évolution du nombre d'emplois supérieure à la moyenne nationale et évolution de montant par habitant de base de CFE inférieure à la moyenne nationale), représentent 15,4 % de la population nationale, 20,4 % de l'emploi total et 23,3 % de la valeur des bases de foncier économique.

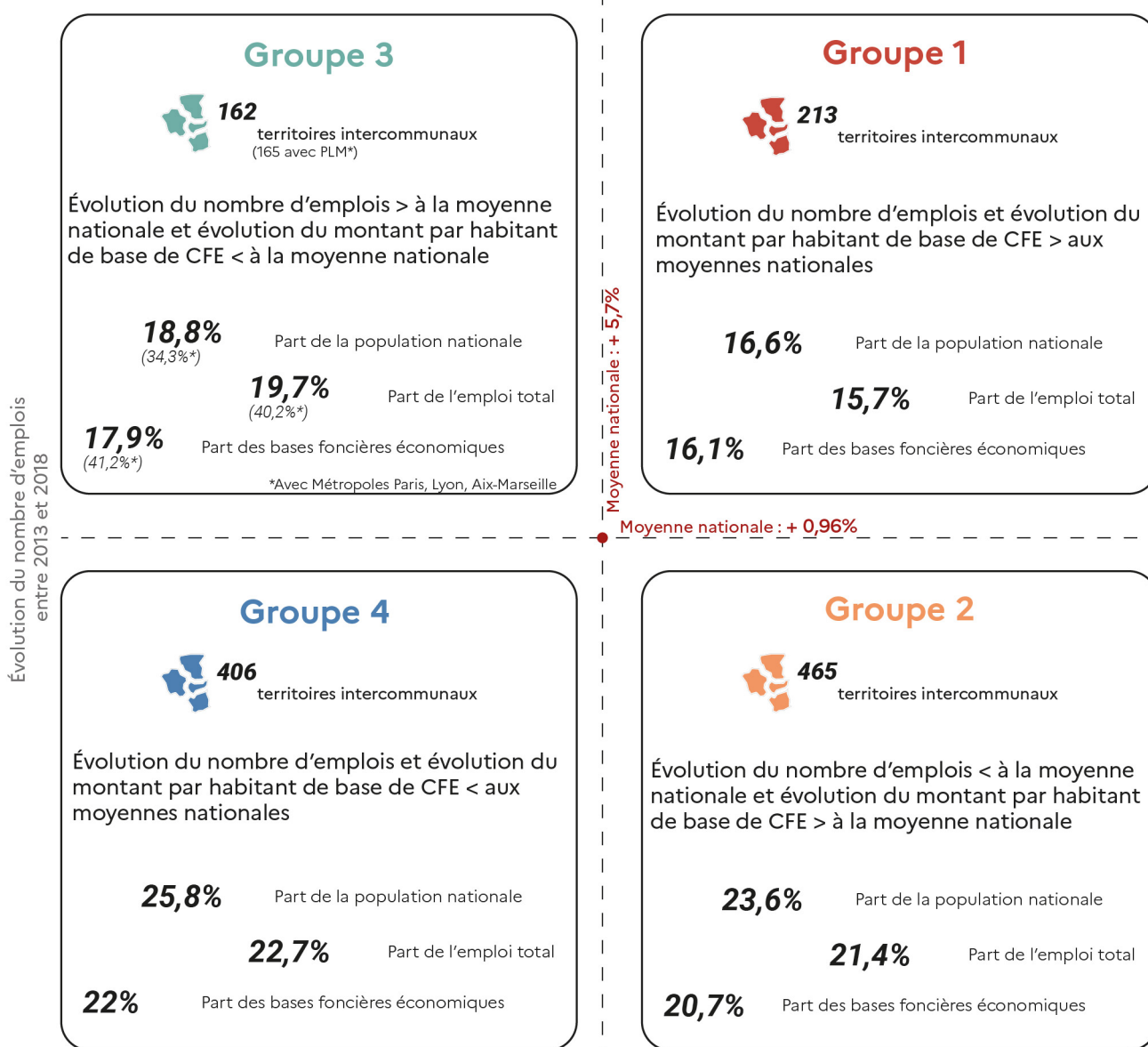
En ne tenant pas compte de ces 3 territoires métropolitains de poids économique et démographique particulièrement important, les répartitions en part de population, d'emplois et

de foncier économique réalisées sur la base des données 2018 sont relativement comparables dans les groupes dont l'évolution de l'emploi est inférieure à la moyenne nationale (groupes 2 et 4), et ceux dont l'évolution de l'emploi est supérieure à la moyenne nationale (groupes 1 et 3).

Cette répartition souligne en particulier qu'augmentation de la valeur des bases de cotisation foncière n'est pas synonyme automatiquement de croissance du nombre d'emplois et qu'à l'inverse diminution de la valeur des bases de cotisation foncière ne conduit pas à une chute du nombre d'emplois. On observe ainsi

Une déconnexion entre l'évolution de l'emploi et l'évolution du foncier économique dans un territoire sur deux

Évolution du montant par habitant de la base de CFE entre 2013 et 2018



Champ : France (hors Mayotte) • Sources : Insee, RP 2013-2018 ; DGFIP, REI, 2013-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

une déconnexion **entre rythme d'évolution de l'emploi et des valeurs de bases de foncier économique dans 1 territoire intercommunal sur 2**.

Cette situation peut résulter en partie de la relative inertie des bases de CFE qui ne prennent pas en compte, à la différence de la taxe professionnelle, la valeur des investissements en matériels réalisés par les entreprises.

Des espaces suprarégionaux avec des trajectoires différentes

La répartition des territoires intercommunaux selon leur appartenance à l'un des 4 groupes met en évidence plusieurs grands espaces suprarégionaux. Ces espaces se distinguent en particulier par la concentration de territoires appartenant au même groupe et par la proximité avec un nombre significatif de territoires d'un autre groupe.

Dans le **sillon rhodanien** et dans un **arc occidental et méridional** autour des **franges littorales** de l'**Atlantique** et de la Méditerranée, on recense


une forte concentration de territoires intercommunaux des **groupes 1 et 3** où l'évolution de l'emploi est supérieure à la moyenne nationale. Les territoires du groupe 3 caractérisés par une évolution du montant par habitant de base de CFE inférieure à la moyenne nationale sont généralement entourés de territoires du groupe 1 où au contraire l'évolution du montant par habitant des bases de CFE est supérieure à la moyenne nationale.

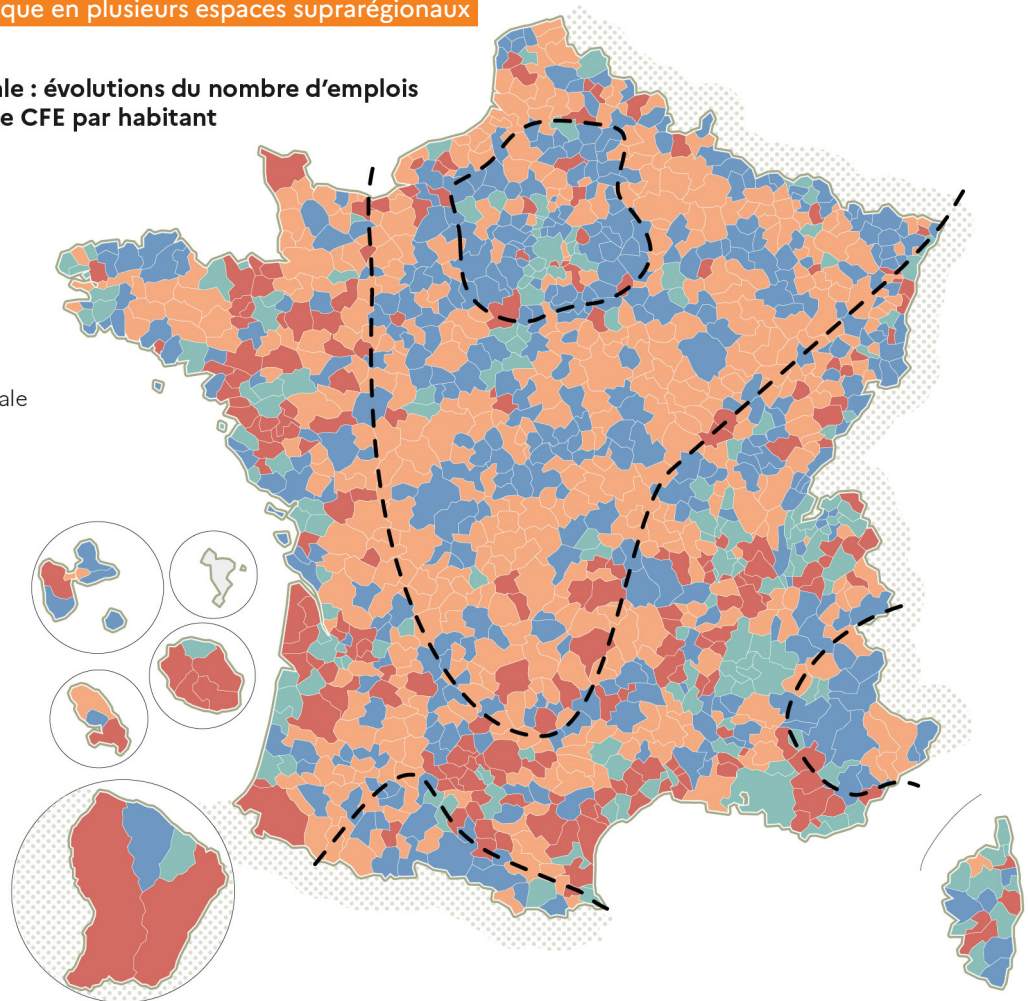
La région francilienne et ses **franges** comportent davantage de territoires intercommunaux des **groupes 3 et 4**. Cette situation vient souligner l'existence de risques de dissociation malgré la vigueur économique de la région capitale. En effet, autour des territoires intercommunaux du groupe 3 qui connaissent une dynamique positive en matière d'emploi, sans dynamisme marqué de la valeur des bases de foncier économique, se trouve une forte proportion de territoires du groupe 4 où évolution de l'emploi et évolution du montant par habitant du foncier économique sont inférieures aux moyennes nationales.

Une répartition géographique en plusieurs espaces suprarégionaux

Typologie intercommunale : évolutions du nombre d'emplois et du montant de base de CFE par habitant entre 2013 et 2018

- Groupe 1
- Groupe 2
- Groupe 3
- Groupe 4

 Zone suprarégionale (hors outre-mer)



Champ : France (hors Mayotte) • Sources : Insee, RP 2013-2018 ; DGFIP, REI, 2013-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Dans un **grand arc nord-est** et dans la **partie centrale** de notre pays, on observe une présence relativement plus importante de territoires du **groupe 2**, où évolution de la valeur par habitant du foncier économique supérieure à la moyenne nationale coïncide avec évolution de l'emploi inférieure à la moyenne nationale, et de territoires du **groupe 4** dont les évolutions en matière d'emploi et de foncier économique sont inférieures à la moyenne nationale, montrant leur fragilité.

Des profils différents de développement territorial

Les caractéristiques socio-économiques des 4 groupes de territoires intercommunaux, mesurées par l'évolution de plusieurs indicateurs, permettent de mieux qualifier leurs trajectoires de développement, comparées aux évolutions nationales.

Les évolutions de ces différents indicateurs contribuent à mesurer **l'influence du foncier et de son implantation sur les dynamiques territoriales** en particulier celles présentes dans la moitié des territoires intercommunaux où est observée une déconnexion entre évolution de l'emploi et celle des valeurs de bases de foncier économique.

Dans les 162 territoires intercommunaux du groupe 3 (hors métropoles de Paris, de Lyon, d'Aix-Marseille), quelle est la nature des dynamiques économiques s'appuyant sur un modèle de développement où le foncier économique ne semble pas jouer un rôle prédominant ? Dans les 465 territoires intercommunaux du groupe 2, quelles trajectoires de développement conduisent à un modèle où évolution positive du foncier va de pair avec dynamique négative en matière d'emplois ?

Cette déconnexion est-elle simplement la **tra-duction de l'ampleur des chocs économiques de la crise de 2008 sur les territoires** ? Ou, plus globalement, vient-elle caractériser des **bouleversements plus profonds des trajectoires économiques territoriales** ?

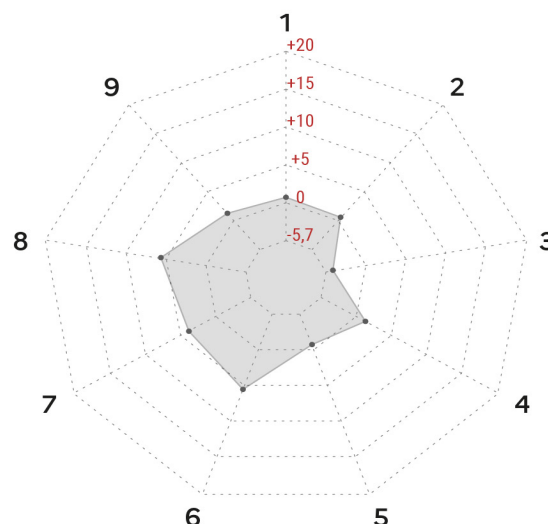
Le **groupe 1** est constitué de **213 territoires intercommunaux** (16,6 % de la population nationale et 15,7 % des emplois) où **dynamique économique positive** coïncide avec **forte augmentation de la valeur des bases de foncier économique**. Il s'agit de territoires où la chute de l'emploi industriel semble relativement limitée et dont le développement s'appuie aussi sur d'autres secteurs économiques. Les augmentations de la population et du nombre d'emplois sont nettement supérieures aux évolutions nationales (respectivement + 3,4 % et + 4,3 %). La diminution du nombre des emplois industriels est plus modérée (- 3,2 %). Elle s'accompagne d'une forte augmentation du nombre d'établissements de 20 salariés ou plus comme de 50 salariés ou plus (+ 6,9 % et + 5,9 %).

Le **groupe 2** est constitué de **465 territoires intercommunaux** (23,6 % de la population nationale et 21,4 % des emplois) où une **dynamique économique le plus souvent négative** est associée à une **dynamique positive de la valeur des bases de foncier économique**. Il s'agit de territoires où une activité industrielle utilisatrice de foncier semble subsister, sans que n'apparaissent de véritables capacités de relai de la part d'autres secteurs d'activités. Les évolutions de la population et du nombre d'emplois sont négatives (- 0,3 % et - 2,2 %). La diminution de la part en emplois industriels est contenue (- 3,4 %), malgré des augmentations des nombres d'établissements en-deçà des moyennes nationales (+ 3,2 % et + 1,8 % pour les établissements de 20 salariés ou plus et de 50 salariés ou plus).

Évolution nationale entre 2013 et 2018

Taux d'évolution des 9 indicateurs entre 2013 et 2018

- | | |
|--|--|
| ① Nombre d'emplois | ⑥ Nombre d'établissements de 20 salariés ou plus |
| ② Nombre d'emplois salariés | ⑦ Nombre d'établissements de 50 salariés ou plus |
| ③ Part d'emplois industriels | ⑧ Montant de base CFE/hab |
| ④ Part d'emplois de la sphère productive | ⑨ Nombre d'habitants |
| ⑤ Part d'emplois de la sphère présentielle | |



Champ : France (hors Mayotte) •
Sources : Insee, RP 2013-2018 ; DGFIP, REI, 2013-2018 •
Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

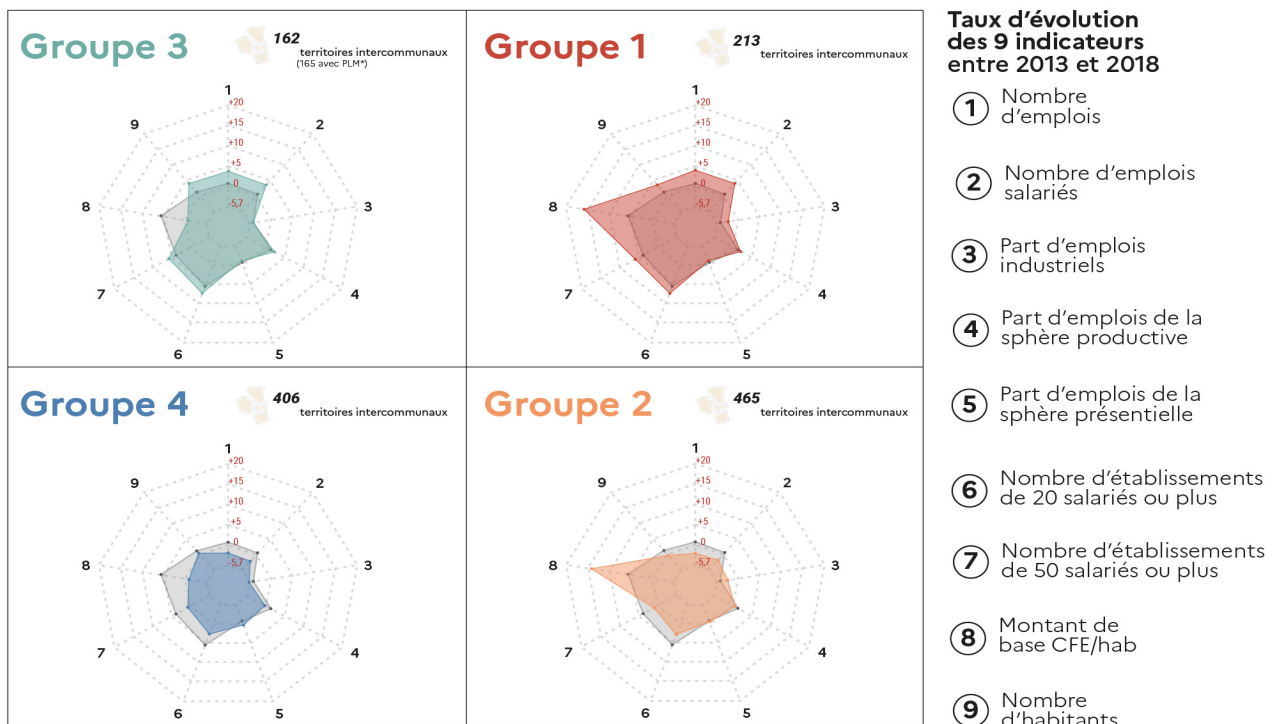
Le **groupe 3** est constitué de **162 territoires intercommunaux** (18,8 % de la population nationale et 19,7 % des emplois, hors métropoles de Paris, de Lyon et d'Aix-Marseille) où une **dynamique économique nettement positive** est associée à une **dynamique faible de la valeur des bases de foncier économique**. Il s'agit de territoires dont le dynamisme économique semble s'appuyer sur des activités qui manifestement ont moins recours au foncier économique. Les évolutions de la population et du nombre d'emplois (+ 4,7 % et + 4,6 %) sont supérieures aux évolutions nationales. Elles sont également supérieures à celles enregistrées dans les territoires du groupe 1. La diminution de la part en emplois industriels est comparable à celle enregistrée au niveau national (- 5,5 %), mais les augmentations du nombre d'établissements sont nettement supérieures aux moyennes nationales (+ 7,2 % et + 5,9 % pour les établissements de 20 salariés ou plus et de 50 salariés ou plus) et comparables à celles des territoires du groupe 1.

Le **groupe 4** est constitué de **406 territoires intercommunaux** (25,8 % de la population nationale et 22,7 % des emplois) où **dynamique économique négative** va de pair avec **faible évolution de la valeur des bases de foncier économique**.

Il s'agit de territoires qui semblent être en situation de décrochage sans perspective de rebond. L'évolution légèrement positive de la population (+ 0,5 %) reste nettement en retrait par rapport à l'évolution nationale. Parallèlement, l'évolution négative (- 2,3 %) du nombre d'emplois est inférieure à la moyenne nationale et comparable à celle des territoires du groupe 2. La diminution de la part en emplois industriels est plus importante que celle enregistrée au niveau national (- 5,7 %). La croissance du nombre d'établissements est très faible (+ 2,9 % pour les établissements de 20 salariés ou plus et + 1,2 % pour ceux de 50 salariés ou plus), en-deçà de celles du groupe 2.

Les caractéristiques propres à chacun des 4 groupes de territoires intercommunaux font apparaître des capacités de développement très contrastées qui incitent à approfondir l'analyse. Viennent-elles mettre en évidence des mutations économiques profondes qui traversent les territoires ? Sont-elles le **reflet d'adaptations territoriales différenciées face aux évolutions des processus de création de valeurs et de richesses ?**

Quatre groupes de territoires intercommunaux de profils socio-économiques divergents



POUR MIEUX COMPRENDRE

Entre 2013 et 2018, la population (indicateur n°9) augmente plus dans le groupe 1 qu'au niveau national (+ 3,4 % contre + 1,8 %).

Une répartition plutôt équilibrée par catégorie juridique d'EPCI

	Nombre Communautés d'agglomération	Répartition (%) Communautés d'agglomération	Nombre Communautés de communes à fiscalité additionnelle	Répartition (%) Communautés de communes à fiscalité additionnelle	Nombre Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique	Répartition (%) Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique	Nombre Communautés urbaines/ Métropoles	Répartition (%) Communautés urbaines/ Métropoles	Nombre EPCI à fiscalité propre
Groupe 1	46	20,8 %	22	12,4 %	140	17,2 %	5	15,2 %	213
Groupe 2	66	29,9 %	70	39,6 %	319	39,1 %	10	30,3 %	465
Groupe 3	37	16,7 %	14	7,9 %	101	12,4 %	10	30,3 %	162
Groupe 4	72	32,6 %	71	40,1 %	255	31,3 %	8	24,2 %	406
Total	221	100 %	177	100 %	815	100 %	33	100 %	1 246

* Les métropoles de Paris, de Lyon et d'Aix-Marseille ne sont pas prises en compte

Source : DGCL. Champ : France (hors Mayotte) – Catégories juridiques EPCI 2021

En particulier, le décrochage plus ou moins marqué entre évolution du foncier économique et dynamique de développement constaté dans les territoires intercommunaux des groupes 2 et 3 est-il significatif de la transformation progressive d'un modèle fondé sur la présence d'entreprises industrielles assurant le développement de leur territoire d'implantation vers un modèle plus fragmenté d'activités tertiaires où le rôle du foncier économique est moins déterminant ?

Des politiques publiques locales d'accompagnement des dynamiques territoriales

Les caractéristiques économiques et sociales des 4 groupes de territoires intercommunaux peuvent être complétées par des éléments relatifs aux politiques publiques que mènent les communes et les EPCI à fiscalité propre. Il s'agit ainsi d'appréhender conjointement les forces et faiblesses réciproques des territoires et des collectivités parties prenantes de leur développement.

Quel que soit le statut juridique de l'EPCI, l'ensemble des actions en faveur du développement économique local fait partie des compétences déléguées obligatoirement par les communes. Toutefois, le statut juridique des EPCI, lié à leur poids démographique, est significatif du niveau de coopération intercommunale. Les communautés de communes exercent de plein droit un nombre relativement limité de compétences communales⁴. A l'autre bout de « la chaîne », le nombre de compétences exercées de plein droit par les métropoles est plus élevé et mieux précisé par la loi.

A défaut de mesurer une éventuelle influence de telle ou telle catégorie juridique d'EPCI à fiscalité propre sur les trajectoires de développement des territoires et sur les dynamiques de foncier économique qui y sont associées, la composition des 4 groupes apporte quelques éléments de réflexion sur la **nature des trajectoires de développement** et sur la **forme de la coopération mise en œuvre au sein de l'intercommunalité concernée**.

Près d'un tiers des communautés urbaines et des métropoles (30,3 %) est situé dans des territoires intercommunaux du groupe 3 marqués par un dynamisme économique important et fondé sur des activités qui semblent relativement moins utilisatrices de foncier économique.

Un pourcentage élevé de communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (39,1 %) est situé dans des territoires intercommunaux du groupe 2, où la situation économique se dégrade en dépit d'une dynamique positive en matière de foncier économique.

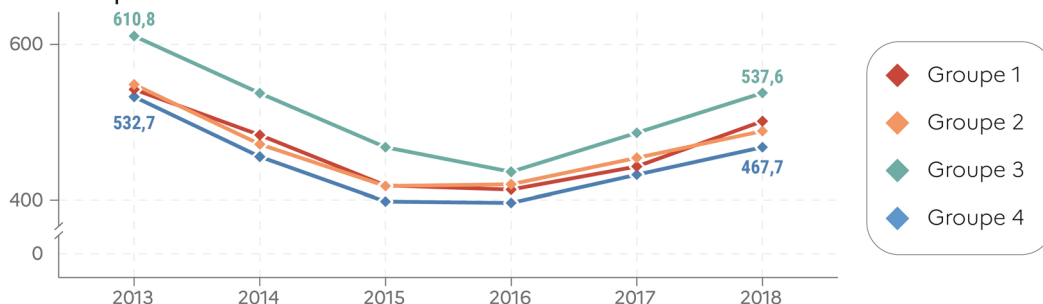
Une part importante de communautés d'agglomération (32,6 %) et de communautés de communes à fiscalité additionnelle (40,1 %) est située dans des territoires intercommunaux du groupe 4, dont les trajectoires économiques et les dynamiques de foncier économique sont négatives.

Les dépenses d'équipement engagées par les communes et les EPCI au profit des habitants et des entreprises sont significatives des choix d'attractivité et de développement que portent ces collectivités. Elles répondent directement aux objectifs économiques et sociaux de chaque territoire : créer de la valeur économique et de l'emploi, améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien, être en situation d'accueillir de nouveaux habitants...

4. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (schémas d'aménagement), actions de développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion et création des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers, eau et assainissement

Un effort d'équipement par habitant plus marqué dans les territoires intercommunaux du groupe 3

Dépenses d'équipement en fonction de la typologie intercommunale en euros par habitant



Champ : France (hors Mayotte) • Source : DGFiP, OFGPI, 2013-2018 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Conformément au cycle électoral municipal, le niveau de dépenses d'équipement par habitant est élevé en 2013 (dernière année pleine du mandat 2008-2014). Il a fortement diminué en 2014 (année des élections) et en 2015 (1^{re} année pleine du mandat) dans l'ensemble des territoires intercommunaux pour n'augmenter qu'à compter de 2017 (3^e année pleine du mandat) et afficher une croissance plus nette en 2018.

Toutefois, l'effort est plus intense dans les territoires intercommunaux du groupe 3⁵. La faible dynamique en matière de foncier économique dans ces territoires ne semble pas préjudiciable aux capacités d'accompagnement des collectivités. Elle est probablement compensée par d'autres dynamiques de recettes fiscales moins liées au foncier économique.

En revanche, l'effort est nettement moins intense de la part des collectivités du groupe 4, laissant apparaître des dynamiques de financement relativement plus faibles dans un contexte de développement territorial où coïncident trajectoire économique négative et faible dynamisme de foncier économique. En 2013, année du mandat municipal 2008-2014 où le montant de dépenses par habitant est le plus élevé, l'écart entre les territoires du groupe 3 et de ceux du groupe 4 est de plus de 78 euros par habitant, soit près de 15 %. Cette différence se maintient globalement tout au long de la période.

En résumé

Les caractéristiques économiques et sociales des 4 groupes de territoires intercommunaux proposés dans cette étude ouvrent des **perspectives de réflexion sur les trajectoires économiques territoriales et sur les politiques publiques** qui les accompagnent.

Ainsi, dans 162 territoires intercommunaux qui représentent près de 19 % de la population nationale et près de 20 % des emplois, les dynamiques économiques positives semblent s'appuyer sur un usage moins marqué du foncier économique. A l'opposé, dans 465 territoires intercommunaux qui pèsent près de 24 % de la population et près de 22 % des emplois, des dynamiques qui restent positives en matière de foncier économique sont généralement associées à une faible augmentation voire une diminution du nombre d'emplois.

La déconnexion, constatée dans 1 territoire intercommunal sur 2, entre évolution du nombre d'emplois et évolution du montant par habitant des bases de CFE semble indiquer qu'il n'existe pas ou plus de modèle générique de développement territorial fondé sur l'offre de foncier économique. Elle dessine une géographie qui présente des risques de dissociation entre les territoires selon qu'ils soient plus ou moins insérés dans les nouvelles dynamiques économiques.

Elle rend d'autant plus utiles les débats à mener sur la forme et la nature des politiques publiques des collectivités locales en faveur du développement de leur territoire, dans un contexte de fortes disparités entre les intercommunalités.

5. Les métropoles de Paris, de Lyon et d'Aix-Marseille ne sont pas prises en compte

MÉTHODOLOGIE

- Données de 2013 et de 2018 dans les 1 249 territoires intercommunaux 2021 (France hors Mayotte) ;
- Population municipale - RP 2013 et 2018 ;
- Construction des 4 groupes de territoires avec 2 indicateurs : évolution du nombre d'emplois au lieu de travail (source INSEE) et évolution du montant par habitant de la valeur de base de cotisation foncière des entreprises (source Direction générale des finances publiques), selon que leur évolution respective entre 2013 et 2018 est supérieure ou inférieure aux valeurs moyennes nationales ;
- Base cotisation foncière des entreprises de chaque territoire intercommunal calculée à partir des valeurs disponibles à l'échelle communale et sur lesquelles commune et/ou EPCI lève l'impôt (pour un EPCI à fiscalité professionnelle unique, base sur laquelle l'EPCI lève la CFE ; pour un EPCI à fiscalité additionnelle, base la plus élevée entre celle sur laquelle la commune lève la CFE et celle sur laquelle l'EPCI lève la CFE, situation spécifique des communes avec une fiscalité professionnelle de zone d'activités économiques prise en compte par l'addition des bases de la zone et des bases situées en dehors la zone ; valeurs de l'année 2018 calculées sans tenir compte des revalorisations forfaitaires annuelles des valeurs locatives cadastrales décidées par le Parlement de 2014 à 2018) ;
- Utilisation de 7 indicateurs complémentaires INSEE (évolution entre 2013 et 2018) : population municipale, nombre d'emplois salariés au lieu de travail, part de l'emploi industriel dans l'emploi total, part des emplois de la sphère productive, part des emplois de la sphère présentielle, nombre d'établissements de 20 salariés ou plus et nombre d'établissements de 50 salariés ou plus ;
- Dépenses d'équipement des collectivités : données 2013 à 2018 issues des comptes consolidés (budgets principaux et budgets annexes) des collectivités locales publiés par DGFiP et Observatoire des finances et de la gestion publique locales ; somme des dépenses d'équipement des communes et de l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance rapportée à la population municipale.

ZOOM

LES INTERCOMMUNALITÉS, ANIMATRICES ET ORGANISATRICES DES ÉCOSYSTÈMES INDUSTRIELS

Le développement industriel des entreprises engage une pluralité de besoins : foncier et immobilier (locaux d'activités), compétences, attractivité territoriale et des métiers, transport (des personnes et des marchandises), transition écologique (écologie industrielle territoriale, filières dites « vertes » telles que l'hydrogène, le bâti durable), équipements technologiques (prototypage, robotique). Une approche territorialisée de ces enjeux est nécessaire, tant les thèmes et acteurs investis, spécifiques à la nature de chaque bassin d'emploi : urbain/rural, littoral, insularité, etc. Cette approche se doit aussi d'être transversale, tant ces aspects sont imbriqués : améliorer les mobilités est une solution en matière d'emploi, la densification du foncier peut servir la numérisation des entreprises au travers de tiers lieux productifs, etc.

Les contractualisations récentes¹ favorisent cette appréhension transversale. Les intercommunalités, selon leurs compétences, peuvent jouer un rôle de cheffes de file organisatrices (sur le foncier économique par exemple, dont elles ont la compétence exclusive), d'appui (au travers du levier de la commande publique (acquisition de bus à hydrogène, constructions) ou d'interface (Pôle Emploi, Ademe, clusters, universités, régions) contribuant à constituer un « écosystème ».

Par-delà les questions de méthode, le développement des activités industrielles fait face à deux types de défis : les compétences et le foncier.

1. Parmi lesquels les Territoires d'industrie et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Avec 75 000 emplois non-pourvus², la pénurie de main-d'œuvre est une réalité pour une entreprise industrielle sur deux, et constitue un frein limitant leurs perspectives de croissance. Les difficultés de recrutement s'expliquent par plusieurs facteurs : faible attractivité des métiers, des entreprises et/ou du territoire, insuffisances de l'appareil de formation, difficultés d'insertion sociale, mobilités... La « résorption de ces difficultés relève de nombreux acteurs territoriaux (région, missions locales) mais aussi d'acteurs intervenant sur les aspects « métiers » (Pôle Emploi, régions, branches professionnelles, missions locales...). Si les intercommunalités n'ont pas vocation à traiter directement l'ensemble de ces problématiques, elles organisent pourtant un « chainage des interventions » pour assurer une cohérence des solutions apportées aux difficultés de recrutement. Cette mise en cohérence des interventions recouvre des formes différenciées³ : aménagement d'un campus Industrie du futur par Mulhouse Alsace Agglomération, création d'une plateforme d'accompagnement des ressources humaines des entreprises par le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres, dispositif de communication et d'accueil des nouveaux arrivants « Welcome In Nevers » dans le Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire...

Avec un tiers d'intercommunalités jugeant leurs zones d'activités économiques en saturation dans l'immédiat⁴, et une saturation générale anticipée dans les huit prochaines années (notamment dans le cadre légal de la Loi Climat et Résilience du 20 août 2021, pour arriver à une pleine maîtrise de l'artificialisation et fixe un objectif de division par deux des consommations foncières d'ici 2030), la disponibilité du foncier est devenue le second enjeu industriel majeur. En réponse, il s'agit pour les intercommunalités d'approfondir leurs stratégies d'aménagement : consolider leur connaissance du foncier, renforcer les documents d'urbanisme (afin d'éviter une éviction des activités productives), accroître les leviers de gestion et d'intervention foncière au bénéfice

d'interventions plus lourdes (réhabilitation de friches) et de long terme (baux à construction, établissements publics fonciers).

Enfin, ces actions sont concomitantes à une modernisation des sites industriels, en lien avec les gouvernances économiques locales (création d'associations rassemblant les industriels d'une même zone d'activité) et les stratégies intercommunales (décarbonation et économie circulaire, offre de services dans les sites d'activités, équipements productifs et technologiques partagés).

Cette pluralité d'actions en lien avec le foncier économique est déclinée de façon évidemment spécifique à chaque territoire, selon les tensions foncières qu'il connaît, ses ressources administratives et économiques consacrées au foncier, les partenaires potentiels, la volonté politique des élus intercommunaux...

Deux notes des Intercommunalités de France illustrent cette diversité de leviers mobilisés :

- Une première aborde les éléments techniques liés à la réhabilitation des friches⁵ : projet de création d'une Sem pour leur portage foncier par Val de Garonne Agglomération, réhabilitation de friches industrielles par le Territoires d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes...
- Une seconde élargit les leviers de densification du foncier économique en intégrant de nouveaux outils⁶ : diagnostic du foncier économique mené par la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor), création d'une cellule de revitalisation du foncier économique par l'agence d'urbanisme et de développement du pays de Lorient (inventaire, anticipation des consommations foncières, programmation des opérations de réhabilitation et de densification de l'existant).

**Lucas Chevrier,
Intercommunalités de France**

2. Foucart Stéphane. Le déclin massif des insectes menace l'agriculture. In : *Le Monde* [en ligne]. 25 juin 2014. Disponible sur : <http://www.bpe.europresse.com/WebPages/Document/FullScreen.aspx> (consulté le 2 juillet 2015)

3. Chevrier Lucas. Attractivité des métiers et de l'industrie et des territoires d'industrie : recrutement et capital humain dans les bassins d'emploi industriels. In : *Note d'analyse de l'AdCF*. AdCF, juin 2020, Fiche n°3, 47 p.

4. Enquête Intercommunalités de France sur le foncier économique, en cours

5. Chevrier Lucas. La revitalisation des friches industrielles. Mai 2020.

6. Chevrier Lucas. FOCUS Sobriété foncière et développement économique. Décembre 2021.

Flux commerciaux : des dynamiques contrastées à l'échelle départementale

A l'échelle nationale, la capacité à échanger avec l'étranger constitue un des facteurs de croissance, mais aussi une mesure de la compétitivité, particulièrement lorsque la balance commerciale est positive (exportations supérieures aux importations). En 2021, la France a importé pour 482,3 milliards d'euros de biens et exporté pour 602,0 milliards d'exportation¹. Une analyse à l'échelle départementale permet d'identifier les plus exportateurs et ceux les plus importateurs.

Une concentration géographique des échanges

Globalement, une corrélation importante existe entre les flux à l'import et à l'export. Ainsi, sur **les dix départements les plus exportateurs, neuf sont aussi les plus importateurs**. Ces territoires sont en Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise), ainsi que les départements du Nord, de Seine-Maritime, des Bouches-du-Rhône, du Rhône et du Haut-Rhin. Les exceptions sont la Seine-Saint-Denis (dix-neuvième pour les exportations) et la Haute-Garonne (seizième pour les importations). L'ensemble de ces départements se caractérise par la présence d'une métropole à proximité d'un port maritime ou fluvial, d'un aéroport international, ou à proximité d'une frontière.

Par ailleurs, les exportations sont très légèrement plus concentrées que les importations (44,1 % contre 42,2 % pour les dix territoires les plus exportateurs et importateurs).

Des partenaires commerciaux différents selon les territoires

Sur la période 2004-2021, l'ensemble des flux commerciaux a augmenté (hormis en 2009 du fait des conséquences de la crise des subprimes et en 2020 du fait de la crise sanitaire). Cette augmentation est plus forte pour les imports que les exports (+ 79,9 % contre + 48,5 %), traduisant la dégradation du solde commercial français. En segmentant les partenaires extérieurs en trois catégories (membres de l'Union européenne -UE, autres pays européens et reste du monde²), il est possible d'identifier les départements dont l'activité pourrait souffrir de difficultés d'approvisionnement liées à des enjeux de souveraineté nationale (notamment vis-à-vis de partenaires d'Asie sur les composants électroniques ou sur les produits pharmaceutiques), que l'activité soit dans ces départements ou les départements limitrophes qui profitent de la présence de plateformes logistiques autour des métropoles.

En 2021, les échanges avec les membres de l'UE représentent 53,9 % des exportations et 54,7 % des importations, contre 8,6 % et 11,7 % avec les autres partenaires européens, et 37,5 % et 33,6 % pour les autres pays du monde. Depuis 2004, ce sont avec les partenaires non européens que la part des échanges augmente le plus (de 30,8 % à 37,5 % pour les imports et de 28,7 % à 33,6 % pour les exports), en lien avec le déclin industriel et la mondialisation. À noter que depuis 2012, et à l'inverse de la tendance générale, l'augmentation des exportations est supérieure à celle des importations avec les partenaires européens non membres de l'UE.

1. Sauf mention contraire, les chiffres exposés ici, et dans la suite de l'article, sont issus des données de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects à partir de l'adresse des envois.

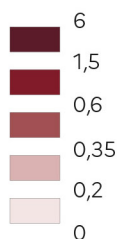
Les données concernent uniquement les biens, les services ne sont pas pris en compte. Les importations comptabilisent les marchandises entrant directement dans les circuits de l'économie nationale (destinées à la consommation intérieure directe ou pour ouvrison) ; les marchandises retirées d'entrepôts douaniers pour être mises à la consommation ; les marchandises originaires d'un pays hors Union européenne mises en libre pratique (acquiescement des droits de douane et respect des normes) sur le territoire national. Les exportations comprennent les exportations de marchandises d'origine nationale, c'est-à-dire de marchandises produites ou fabriquées entièrement ou en partie dans le pays, ainsi que les réexportations de marchandises étrangères après ouvrison en France ou après mise en libre pratique.

La présence de plateforme logistique accroît l'importance des départements.

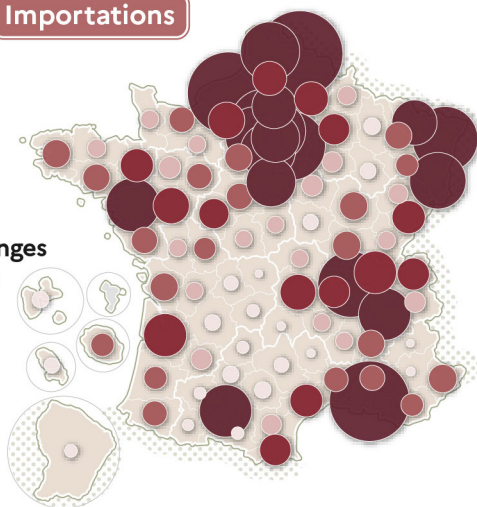
2. Le Royaume-Uni est considéré comme pays européen non UE sur l'ensemble de la période. De la même manière, les pays entrés dans l'UE entre 2004 et 2021 (Bulgarie, Roumanie et Croatie) sont considérés comme pays de l'UE sur l'ensemble de la période.

Des échanges commerciaux plus élevés dans les départements des métropoles

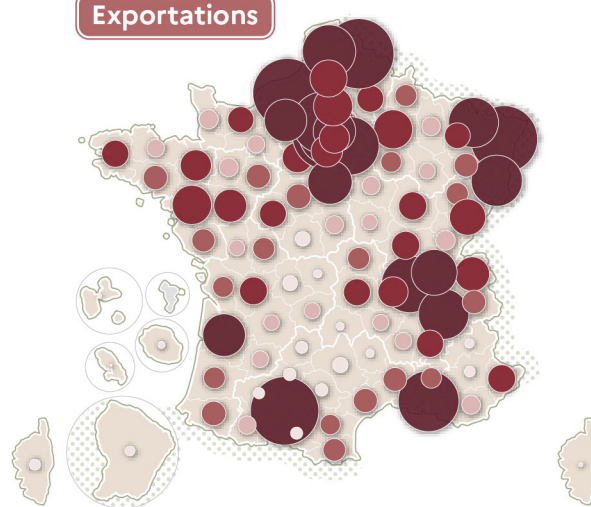
Part des échanges commerciaux
en %, par département en 2021



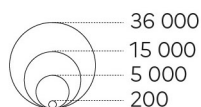
Importations



Exportations



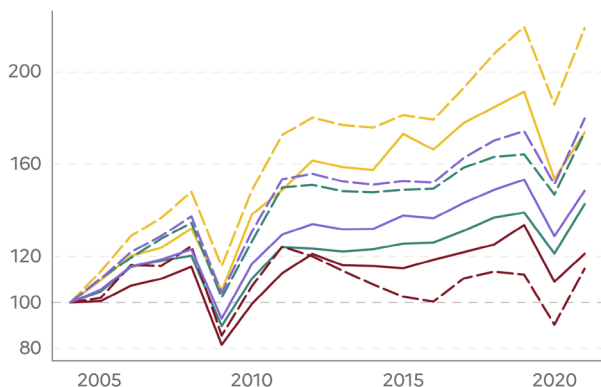
Montant des échanges
en millions d'euros



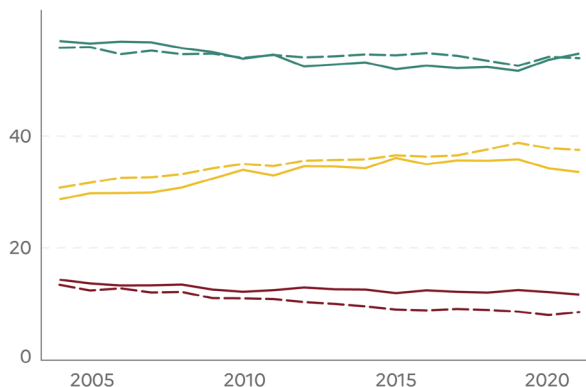
Champ : France (hors Mayotte), données de la Corse uniquement à la région •
Source : DGDDI 2021 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

Une augmentation plus élevée des imports que des exports

Évolution des échanges par pays partenaire
en base 100



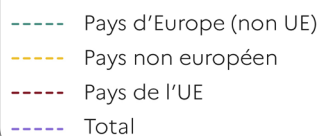
Part des échanges selon le pays partenaire
en %



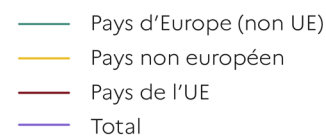
POUR MIEUX COMPRENDRE

L'indice en base 100 permet de représenter plus simplement les évolutions, notamment lorsque les valeurs absolues (ici le **montant des importations et des exportations**) sont de tailles diverses. Il est calculé en divisant l'ensemble des valeurs de chaque série par la valeur d'une **année de référence**, ici l'année 2004 qu'on multiplie ensuite par cent.

Importation



Exportation



Champ : France (hors Mayotte) • Source : DGDDI 2004-2021 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

Les partenaires commerciaux ne sont pas les mêmes selon les départements. Ainsi, ce sont les départements situés le long de la diagonale de faible densité (axe Nord-Est Sud-Ouest) qui échangent proportionnellement le plus avec les pays de l'UE : plus de 70 % des exportations en Moselle, Meuse, Ardennes, Haute-Marne ou bien Creuse. Les données sont comparables pour les

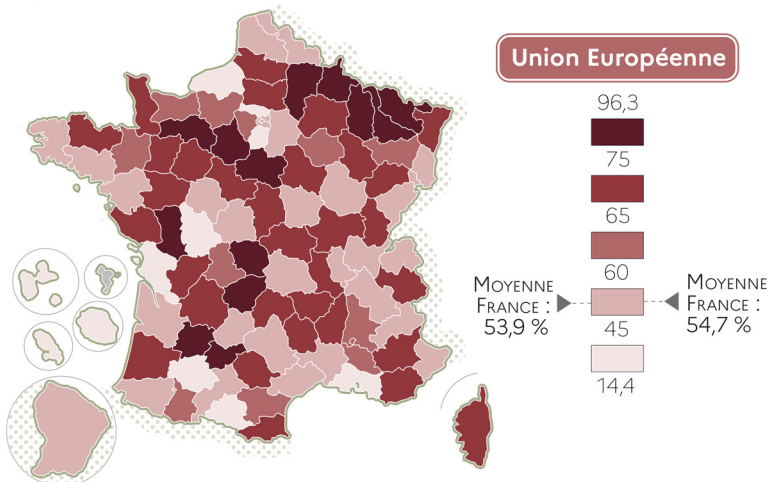
importations provenant des pays de l'UE. Les départements frontaliers (dans le Grand-Est ou le Nord) sont naturellement plus importateurs-exportateurs avec les pays limitrophes. Les départements du Doubs et du Jura privilégient les échanges avec la Suisse, de même que les départements normands avec le Royaume-Uni. Pour la Marne, 16,2 % des exportations ont lieu en Europe

(hors UE), grâce à la pénétration du champagne sur le marché international. De la même manière, la Charente, la Gironde et la Charente-Maritime ont une part élevée de leurs exportations hors d'Europe (69,2 %, 53,6 % et 51,4 %) grâce aux vins et spiritueux, l'essentiel du cognac et une forte part du vin de Bordeaux étant exportés.

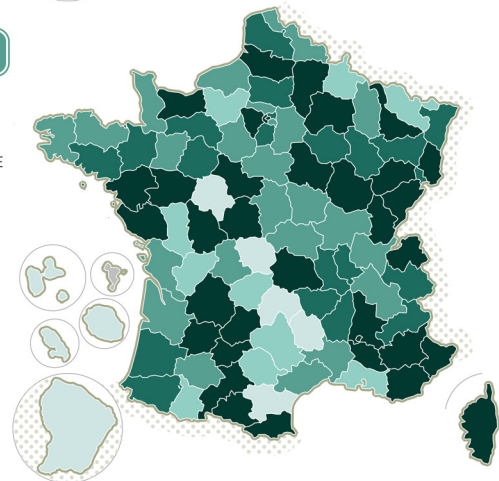
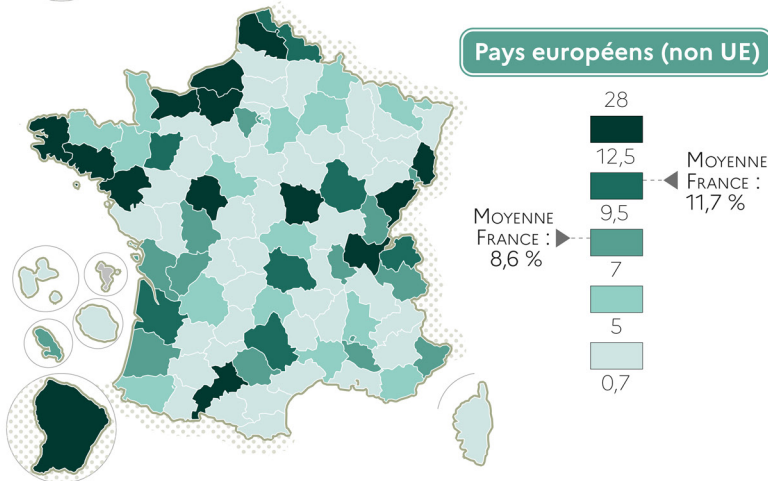
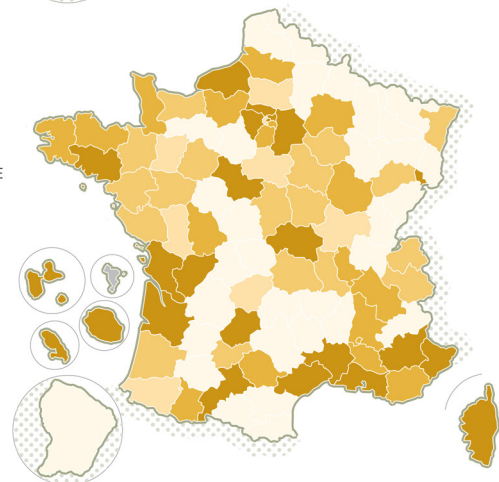
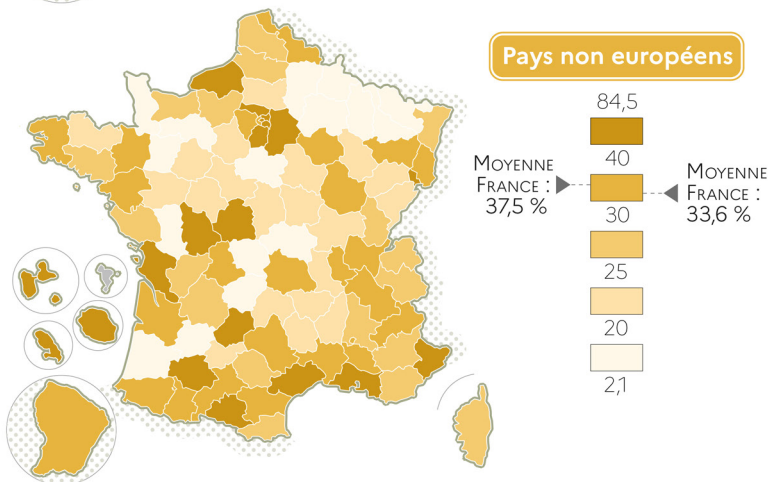
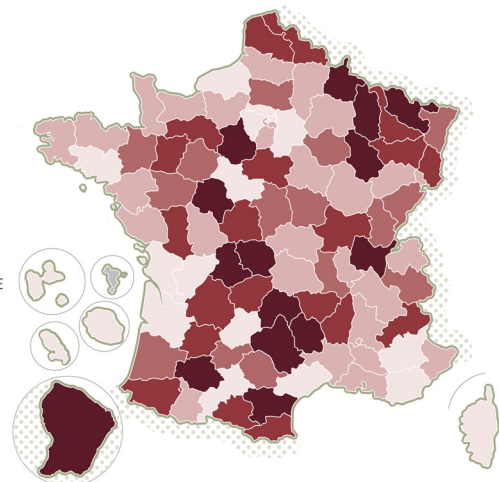
Hormis la Guyane, fortement exportatrice vers l'UE (96,3 % des exportations), les collectivités d'outre-mer échangent relativement plus avec des partenaires non-européens en raison de leur positionnement géographique.

Des partenaires économiques différents selon les territoires

Part des importations par partenaire par département, en %



Part des exportations par partenaire par département, en %



Champ : France (hors Mayotte), données de la Corse uniquement à la région • Source : DGDDI 2021 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

Les importations et exportations ont augmenté mais les dynamiques départementales ne sont pas identiques

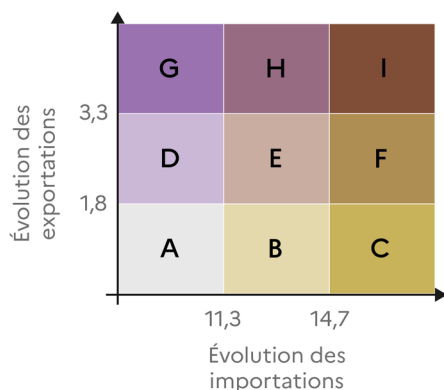
Entre 2004 et 2021, tous les départements voient une augmentation de leurs importations mais sept départements enregistrent une diminution de leurs exportations (jusqu'à - 0,6 % par an pour l'Aisne, l'Indre, la Saône-et-Loire, le Cantal, les Yvelines et la Mayenne et - 2,3 % pour la Meurthe-et-Moselle). Quant à la Guadeloupe, elle est le seul département où les exportations ont davantage augmenté que les importations. Les territoires dont la croissance annuelle des importations est élevée entre 2004 et 2021 (supérieure à 14,7 %) se situent principalement dans le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté, le long des Alpes, au nord de l'Occitanie et dans les Hauts-de-France. A l'inverse des territoires de l'ouest de la France (Pays de la Loire, Ile-et-Vilaine, ouest de l'Île-de-France, Eure, Eure-et-Loir et Calvados) sont ceux avec la plus faible croissance des importations (moins de 11,3 %).

Si une hausse des importations peut correspondre à une augmentation des échanges bénéfique au territoire, il est aussi important que les exportations évoluent en parallèle, sinon la dépendance à la conjoncture internationale augmente (cela est particulièrement le cas en Haute-Saône avec une croissance annuelle des exportations de 0,9 % et de 20,8 % des importations).

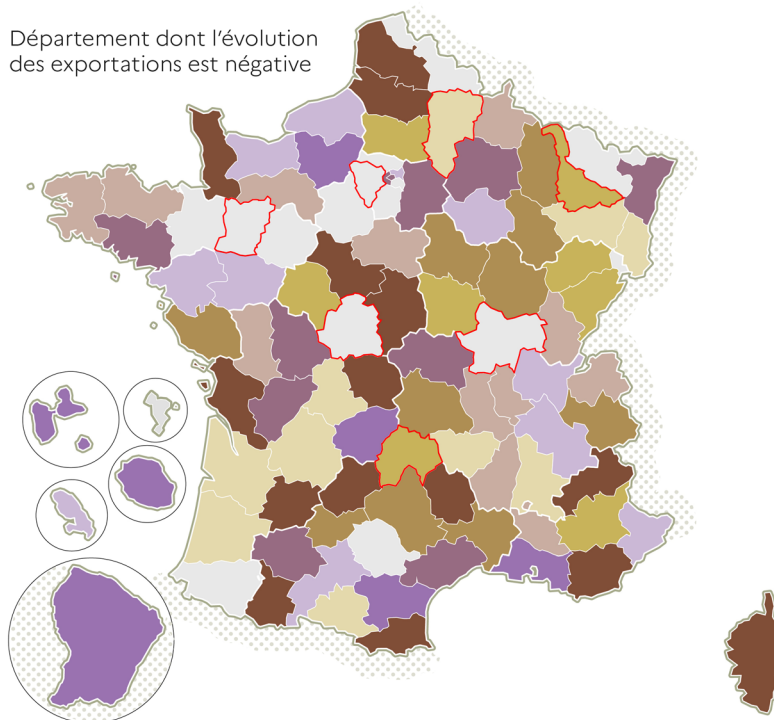
Les évolutions faibles (ouest de l'Île-de-France, Nord et Ile-et-Vilaine par exemple) peuvent aussi traduire une saturation dans les activités économiques. Une autre explication est une faible dynamique économique vérifiée par une forte présence de territoires représentant peu d'échanges commerciaux comme la Creuse, le Lot et la Lozère (le Pas-de-Calais étant l'une des seules exceptions). Pour autant, cela n'implique pas que les petits départements sont ceux avec les plus fortes évolutions puisque la Mayenne, la Sarthe, le Tarn ou bien le Territoire de Belfort ont peu d'échanges internationaux mais figurent parmi les territoires de la catégorie A avec une faible croissance des échanges.

Des dynamiques territoriales différenciées

Typologie des évolutions annuelles des importations et des exportations par départements entre 2004 et 2021



□ Département dont l'évolution des exportations est négative



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les départements sont classés en neuf catégories selon les évolutions annuelles des imports-exports entre 2004 et 2021. Pour chacune on utilise les terciles comme bornes.

Champ : France (hors Mayotte), données de la Corse uniquement à la région • Source : DGDDI 2004-2021
Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

ZOOM

L'INTERNATIONALISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES RÉGIONS FRANÇAISES

La crise de la Covid 19, et à présent la guerre en Ukraine, touchent les régions françaises de manière asymétrique selon leurs spécialisations économiques, leur situation géographique et leur accès aux infrastructures de transport et de communication. Les relations qui dessinent leur profil international sont affectées, notamment les connexions humaines (personnes déplacées, interruption des fréquentations touristiques...), mais aussi les dimensions économiques (aléas d'approvisionnement et renchérissement des intrants dans les chaînes de valeur mondiales).

Les collectivités régionales françaises, compétentes en matière d'internationalisation, doivent pouvoir disposer d'une « boussole » leur permettant de fixer le cap des priorités de leurs actions afin de rendre leurs territoires plus attractifs vis-à-vis des cibles internationales : investisseurs, talents et visiteurs, tout en préservant l'environnement et en améliorant l'inclusion sociale. En effet, bien que l'attractivité économique de la France soit dominée par l'Île-de-France en termes de destinations privilégiées par les cibles étrangères avec 288 projets d'investissements directs étrangers (IDE) (soit 29 % à l'échelle de la France), d'autres régions font preuve d'un grand dynamisme en mobilisant avec succès leurs ressources foncières et humaines pour étendre et diversifier leur attractivité. Le développement de la logistique, secteur qui représentait environ 10 % du PIB français en 2019 (ministère de la transition écologique et solidaire, 2019), participe à l'attractivité des régions françaises, notamment vis-à-vis des investisseurs et marchés étrangers. La part de l'emploi dans l'entreposage, plus élevée en région Normandie, et la part du (dé-)chargement étranger dans les entrepôts de la région Centre-Val-de-Loire (10,7 % en 2014) révèlent les stratégies permettant de positionner ces territoires vis-à-vis de la région-capitale.

Le rapport réalisé par l'OCDE à la demande de la France sur « L'internationalisation et l'attractivité des régions françaises »¹ et dans le cadre du programme de travail de son Comité des politiques de développement régional, vise précisément à les accompagner.

Les régions ne sont pas seules à promouvoir l'internationalisation et l'attractivité de leurs territoires. Un ensemble varié d'acteurs à différents niveaux de gouvernement interagissent avec elles pour ce qui concerne les politiques d'export, d'attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers, des talents et des touristes. La gouvernance des différents écosystèmes d'internationalisation et d'attractivité régionales est complexe mais bénéficie en France de dispositifs favorables à la coordination (tels que Team France Export et Team France Invest). Des recommandations sont proposées par l'OCDE, en général et pour les différentes catégories d'acteurs et les trois régions pilotes (retenues pour l'étude). Elles soulignent certains enjeux majeurs tels que la dimension foncière ou l'importance du dialogue entre les acteurs, non seulement pour guider la mise en œuvre des décisions stratégiques, mais aussi pour les co-concevoir en s'appuyant sur des indicateurs de référence communs.

Le rapport de l'OCDE s'accompagne d'un guide opérationnel qui rassemble l'ensemble des outils proposés pour mettre en œuvre ses recommandations : **outils de diagnostics de l'internationalisation, de l'attractivité et de l'identité digitale des régions**; cartographies institutionnelles des acteurs, checklist pour mener les politiques d'attractivité et d'internationalisation efficaces dans un cadre pluri-niveaux et outil de suivi et d'évaluation des principales politiques d'internationalisation et d'attractivité pour un développement régional inclusif et durable. Les graphiques illustrent l'attractivité régionale et l'ensemble des indicateurs et des profils d'attractivité des régions françaises est disponible en annexe du rapport.

1. Ce travail a bénéficié du soutien de la DG REFORM de la Commission européenne, et de l'implication de Régions de France, de trois régions pilotes (Grand Est, La Réunion et Provence-Alpes-Côte-d'Azur), et de différents acteurs ministériels, agences et opérateurs d'État réunis dans un Comité de pilotage animé par l'ANCT.OCDE (2022), L'internationalisation et l'attractivité des régions françaises, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/6f04564a-fr>.

MÉTHODOLOGIE

Diagnostic de l'internationalisation des régions

Ce travail sur l'internationalisation des régions s'articule autour de quatre familles de « connexions » internationales qui caractérisent l'insertion d'une région dans la mondialisation :

Les « connexions d'affaires » : les échanges internationaux de biens, de services et de capitaux. Elles sont souvent les plus retenues parmi un ensemble d'échanges internationaux, et sont d'ailleurs citées de façon prioritaire par les acteurs de terrain dans leurs activités d'internationalisation, en particulier les exportations des entreprises locales, et l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE).

Les « connexions humaines » : flux internationaux de personnes. Il s'agit principalement des visiteurs et des migrants.

Les « connexions de connaissance » : relations internationales entretenues par les acteurs de la R&D - centres de recherche, publics et privés, ainsi que les universités. La collaboration internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation est un élément clé de l'internationalisation et de l'attractivité d'un territoire (OECD, 2021[24]). Ces connexions sont ainsi également incarnées par des flux de chercheurs étrangers et d'étudiants internationaux, mais aussi les relations culturelles internationales qu'il est plus difficile d'appréhender statistiquement, ainsi que l'action diplomatique des régions et en particulier les échanges liés à la coopération décentralisée.

Les « connexions d'infrastructure » : réseaux physiques et numériques qu'une région met à disposition des acteurs nationaux et internationaux. Ils conditionnent « l'existence et l'intensité des différents flux liant les régions à leurs partenaires internationaux que ce soit en termes humains, financiers, de marchandises ou de données » (OCDE, 2021^[1]).

Note : La base de données sur l'internationalisation comprenant ces quatre types de connexions comprend 51 indicateurs.

Source : OECD (2022), L'internationalisation et l'attractivité des régions françaises, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/6f04564a-fr>.

Aperçu de l'attractivité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur PACA : six domaines d'attractivité régionale, regroupant quatorze dimensions – fondées sur l'analyse d'une soixantaine d'indicateurs - comme le dynamisme du marché du travail et la qualité de l'accès à internet, ont été recensés par l'OCDE. Le profil de l'attractivité de cette région, « radar » comparant la région à la moyenne des régions françaises (en bleu) et à la moyenne des régions européennes (en orange), met en évidence la variété des leviers disponibles pour attirer des visiteurs, mais aussi des talents et des investisseurs. Au-delà des dimensions économiques, celles liées à la qualité de la vie et au

bien-être régional, comme par exemple l'éducation, la santé et les transports, participent également de l'attractivité vis-à-vis des talents et des visiteurs, en particulier en comparaison des autres régions françaises. PACA est la deuxième région française, après l'Île-de-France, en ce qui concerne l'accès aux services (mesuré par l'accès à la fibre), et parmi les meilleures de l'OCDE en matière de santé. Les indicateurs relatifs au développement durable, moins performants, révèlent l'importance de cet enjeu pour une région littorale qui fait face à une forte urbanisation et fréquentation touristique.

Claire Charbit, étude OCDE – mars 2022

Dynamiques économiques

L'attractivité économique permet d'appréhender divers indicateurs tels que le niveau de richesse et de performance économique de la région, sa capacité à disposer d'une diversité d'activités industrielles (la diversité des spécialisations étant un facteur de résilience) et à proposer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la recherche ainsi qu'un marché du travail dynamique.

Économie : PIB par habitant (PPA constants 2015); données régionales de l'OCDE; 2019

Innovation : personnel employé en R&D (en % de l'emploi total); Eurostat; 2013

Marché du travail : taux d'emploi des jeunes; données régionales de l'OCDE; 2020

Atouts touristiques

Les atouts touristiques concernent à la fois l'infrastructure touristique de la région et sa réputation auprès des visiteurs étrangers. Le patrimoine culturel qui influence l'attractivité de la région auprès des talents, des visiteurs et des IDE. Tous ces éléments sont essentiels pour un secteur touristique dynamique et la promotion de la qualité de vie.

Tourisme : nombre de lits d'hébergement touristique pour 1000 habitants; Eurostat; 2020

Capital culturel : part de l'emploi dans la culture et les industries créatives; données régionales de l'OCDE; 2018

Disponibilité foncière et logement

Dans le cadre des politiques de non artificialisation des sols, le foncier est devenu une ressource rare qui conditionne l'attractivité d'un territoire vis-à-vis des investisseurs industriels. Il convient cependant d'en arbitrer les usages alternatifs en particulier en termes de logement à coût abordable, qui conditionne l'attractivité territoriale vis-à-vis des talents.

Foncier : évolution des surfaces artificielles; base de données sur l'internationalisation; 2004-2019

Logement : % de la population satisfaite du caractère abordable du logement; Gallup World Poll; moyenne 2016-2020

Bien-être des résidents et cohésion sociale

Le bien-être des résidents est une mesure importante de la vitalité et de la capacité de résilience aux chocs d'une région. Elle peut indiquer à un non-résident les éléments essentiels de la qualité de la vie en termes d'accès aux services de base et de cohésion sociale.

Cohésion sociale : indice de qualité du gouvernement; indice européen de la qualité des gouvernements; CE; 2017

Éducation : accès aux établissements d'éducation primaire; rapport conjoint de la CE et de l'OCDE; 2011

Santé : nombre de médecins pour 1000 habitants; données régionales de l'OCDE; 2019

Connectivité

La connectivité mondiale d'une région réside dans l'accès qu'elle offre à différents réseaux de transport de personnes, de marchandises et d'informations (transport routier, ferroviaire, aéroportuaire, portuaire, réseaux logistiques, accès à l'internet haut débit). L'accès seul suffit rarement et il convient de tenir compte de sa qualité (par exemple, rapidité de connexion internet) et de l'adoption par les utilisateurs des technologies proposées.

Digitalisation : temps de téléchargement depuis les appareils fixes; base de données Ookla; 1er trimestre 2021

Transport : part de la population ayant accès aux autoroutes en 90 min dans un rayon de 120 km; European Regional Competitiveness Index, CE; 2016

Qualité de l'environnement naturel

La qualité de l'environnement est non seulement une obligation dans le contexte du changement climatique et du besoin de préserver la biodiversité. Elle devient aujourd'hui un levier d'attractivité majeur auprès des talents et des visiteurs qui peuvent apprécier l'importance accordée localement aux efforts de préservation de l'environnement.

Environnement : part des déchets municipaux recyclés; données régionales de l'OCDE; 2019

Capital naturel : taux de couverture arborée; données régionales de l'OCDE; 2019

Localisation des télétravailleurs

Le développement du télétravail suite au premier confinement

Alors que le télétravail était une modalité relativement peu utilisée par les travailleurs en France jusqu'à un passé récent, y compris par rapport aux voisins européens, son recours a été massif pendant le premier confinement (41 % des actifs occupés¹). Si les travailleurs augmentent leur présence sur leur lieu de travail depuis², cette modalité de travail s'ancre aujourd'hui dans les habitudes des entreprises et des travailleurs et le nombre de jours en télétravail augmente³, indépendamment de la situation sanitaire⁴. Néanmoins, même si le télétravail se diffuse, il ne peut pas s'appliquer à tous les métiers de la même façon. Ainsi, qu'importe le niveau de « l'exode urbain » régulièrement évoqué depuis le premier confinement, et pour l'instant limité⁵, ces mouvements ne sont possibles qu'en changeant d'activité ou avec de nouvelles modalités de travail, dont le télétravail n'est qu'une possibilité.

Pendant la première période de confinement, 57 % des cadres ont exclusivement fait du télétravail contre moins de 30 % pour les autres catégories socio-professionnelles. Cette tendance était déjà identifiée avant la crise sanitaire. Dès 2017, 11,1 % des cadres étaient régulièrement en télétravail⁶ contre 3,2 % pour les professions intermédiaires, 1,4 % pour les employés et 0,2 % pour les ouvriers⁷. De même, des spécificités sectorielles peuvent exister : 13,5 % des salariés du secteur informatique et communication sont en télétravail au moins une journée par semaine contre seulement 1,2 % de ceux du transport et de l'entreposage. Si la distance domicile-travail conditionne en partie le recours au télétravail ainsi que le fait de travailler dans des agglomérations importantes (particulièrement dans les

métropoles), la structure des emplois (secteur et catégorie socio-professionnelle) joue sur le recours à cette modalité.

Les territoires où résident les télétravailleurs

En transposant les éléments spécifiques à la catégorie socio-professionnelle croisée au secteur d'activité des travailleurs (3,5 % des cadres dans le secteur immobilier par exemple), il est possible de dégager des éléments territorialisés sur les localisations comptant le plus de télétravailleurs au lieu de résidence et au lieu de travail. Si les valeurs estimées ici, la part des travailleurs exerçant en télétravail au moins une journée par semaine avant la crise de la Covid-19, sont plus faibles que les valeurs réelles après le confinement (du fait du développement du télétravail), les écarts relatifs par territoire demeurent robustes⁸.

Si l'on prend en compte la nature des activités « télétravaillables », ce serait dans et autour des agglomérations (surtout des métropoles) que les télétravailleurs présents au lieu de travail seraient les plus nombreux. **C'est en Île-de-France que les intercommunalités compteraient le pourcentage le plus élevé de télétravailleurs réguliers.** En effet, les communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Versailles Grand Parc et de Paris-Saclay, la métropole du Grand Paris, seraient, avec l'agglomération du Sicoval dans la périphérie sud-est de Toulouse, les seuls territoires avec plus de 4,5 % de travailleurs exerçant au moins une journée par semaine leur activité en télétravail. Suivraient d'autres intercommunalités liées à des grandes métropoles, comme Toulouse, Nice, Lyon ou Grenoble. À l'inverse, **au lieu de résidence des travailleurs, ce serait uniquement en région francilienne et**

1. Lambert Anne, Cayouette-Remblière Joanie, Guérault Élie, Le Roux Guillaume, Bonvalet Catherine, Girard Violaine, Langlois Laetitia. Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid-19 a changé pour les Français. In : *Population & Sociétés*. Juillet 2020, vol. 579, n°7, PP:1-4

2. Jauneau Yves. En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé. In : *Insee Focus*. Mars 2022, n° 263, 8 p.

3. Brajon Delphine, Leroi Pascale. Le télétravail s'installe durablement. In : *Note rapide de l'Institut Paris Région*. Janvier 2022, n° 930, 6 p.

4. Mettelal Lucile, Michelot François. Comment le télétravail bouscule nos vies et envies ? In : *Note rapide de l'Institut Paris Région*. Mars 2022, n° 937, 6 p.

5. POPSU Territoires. POPSU : Exode urbain ? Petits flux, grands effets Les mobilités résidentielles à l'ère (post-) covid. 2022, 12 p.

6. Le télétravail est dit régulier à partir d'une journée par semaine.

7. Hallépée Sébastien, Mauroux Amélie. Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? In : *Dares analyses*. Novembre 2019, n° 051, 11 p.

8. Firléj Anne, Pawlowski Émilie. Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires. In : *Insee Première*. Avril 2021, n° 1850, 4 p.

autour de Toulouse que l'on retrouverait les quinze intercommunalités avec le plus de télétravailleurs réguliers (au-dessus de 4,5 % des emplois).

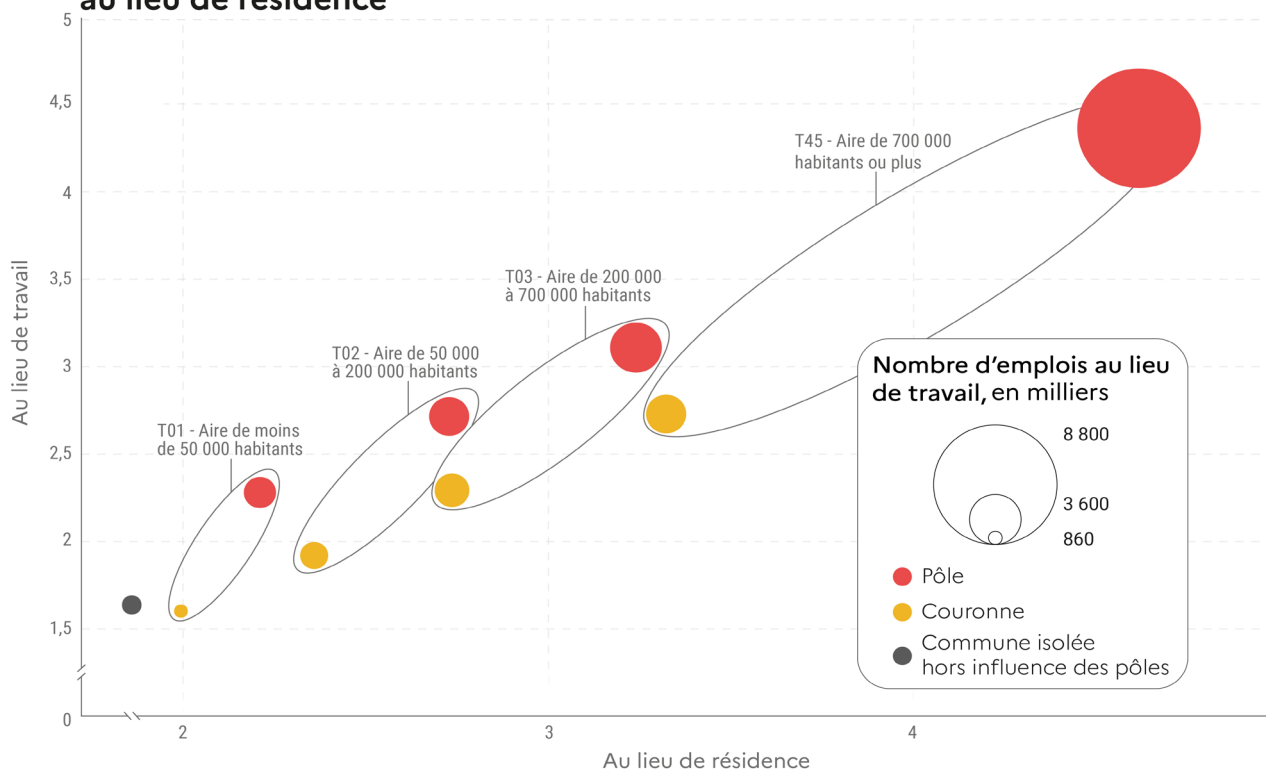
Des activités plus télétravaillables dans les centres et les grandes villes

En croisant la présence des télétravailleurs réguliers par lieu de travail et de résidence à partir du zonage en aires d'attraction des villes, plusieurs résultats sont à noter. Tout d'abord, à taille d'agglomération donnée, les télétravailleurs réguliers seraient toujours plus nombreux à vivre et

travailler dans le centre de l'agglomération que dans sa couronne (cela est notamment le cas pour toutes les métropoles et les plus grandes villes⁹). Les pôles de 700 000 habitants et plus par exemple auraient ainsi 4,4 % de télétravailleurs réguliers au lieu de travail dans le centre et 2,7 % dans la couronne (contre 4,6 % et 3,3 % au lieu de résidence). A noter également que plus le pôle est peuplé, plus il y aurait de télétravailleurs au lieu de travail ou au lieu de résidence. S'il était attendu que le lieu de travail des télétravailleurs réguliers se situent davantage dans le centre des pôles que dans les couronnes, les résultats sont similaires lorsque l'on prend en compte le lieu de résidence de ces télétravailleurs réguliers.

Des grandes villes d'autant plus sensibles au développement du télétravail

Pourcentage estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de travail et au lieu de résidence



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le **pourcentage estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de résidence** correspond au nombre estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de résidence divisé par le nombre de travailleurs au lieu de résidence.

Le **pourcentage estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de travail** correspond au nombre estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de travail divisé par le nombre de travailleurs au lieu de travail.

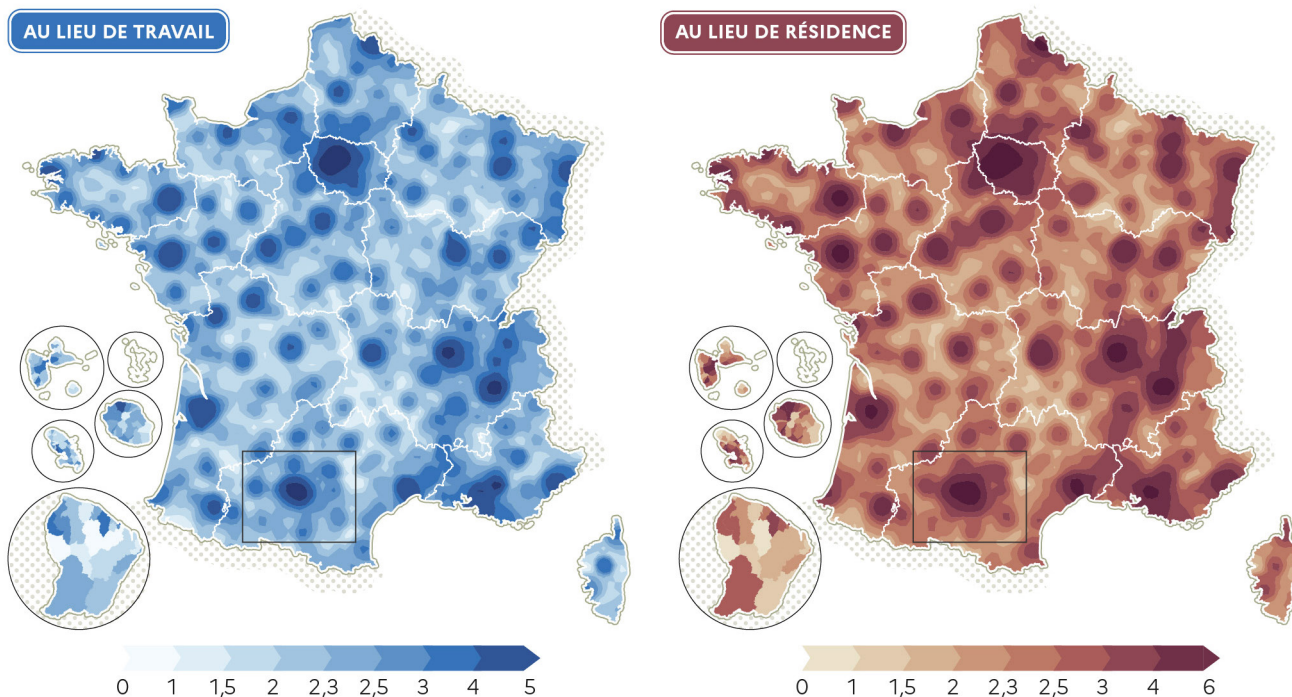
L'Insee définit l'**aire d'attraction d'une ville** comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Chaque aire d'attraction est constituée d'un pôle et d'une couronne (source : Insee, Base des aires d'attraction des villes 2020).

Source : Insee, RP 2018, à partir des résultats Dares-DGT-DGAFP, enquête Sumer 2017 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 05/2022

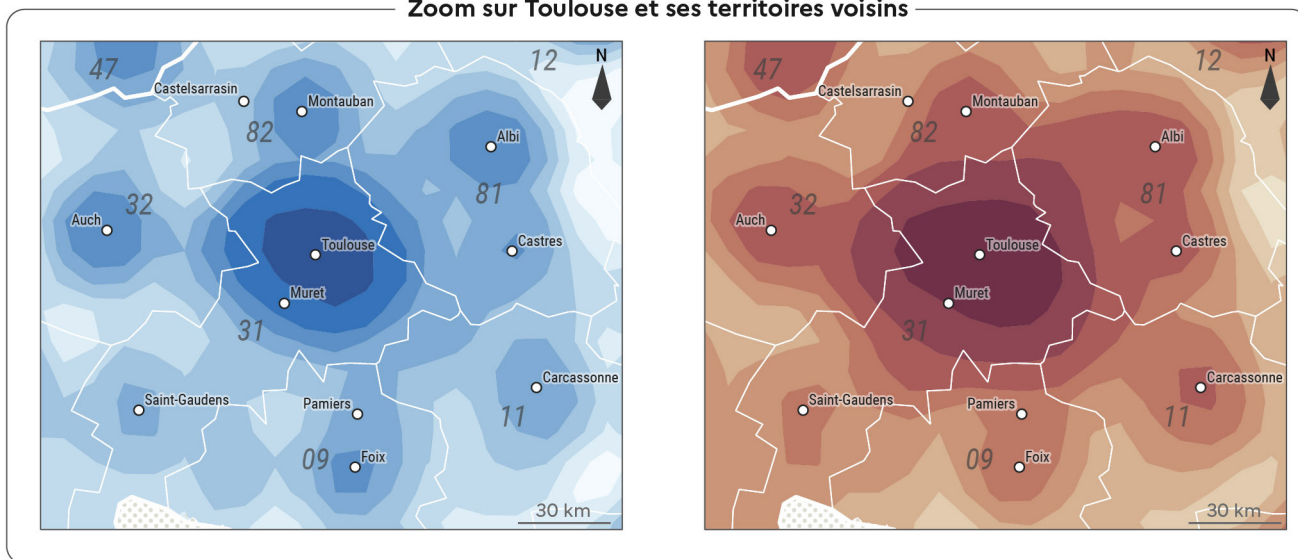
9. Dans le détail, les villes où il y aurait plus de télétravailleurs réguliers dans la couronne que dans le centre du pôle sont peu nombreuses (moins de 20 sur presque 700 villes du zonage en aires d'attraction des villes). Les villes sont très souvent de taille modeste, les plus peuplées sont Cannes-Antibes et Montbéliard.

Les activités télétravaillables plus concentrées géographiquement que les télétravailleurs

Score de télétravail, en lissage communal sur 10 km et par commune pour les DROM



Zoom sur Toulouse et ses territoires voisins



POUR MIEUX COMPRENDRE

Le **score de télétravail au lieu de résidence** correspond au nombre estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de résidence divisé par le nombre de travailleurs au lieu de résidence.

Le **score de télétravail au lieu de travail** correspond au nombre estimé de télétravailleurs réguliers au lieu de travail divisé par le nombre de travailleurs au lieu de travail.

Les **cartes lissées** reposent sur le calcul de potentiels (ici de Stewart) et permettent de représenter une information en s'affranchissant de tout maillage territorial - à l'exception des DROM, où les valeurs sont représentées à l'échelle des communes sans calcul de potentiels. Ici, c'est le **score de télétravail** qui est cartographié grâce à cette méthode.

Champ : France (hors Mayotte) • Source : Insee, RP 2018, à partir des résultats Dares-DGT-DGAFP, enquête Sumer 2017 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

Les centres des pôles seraient ainsi les lieux où résideraient et travailleraient déjà le plus de télétravailleurs réguliers.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer que l'exode urbain reste à ce jour limité : les télétravailleurs réguliers devant se rendre sur leur lieu de travail plusieurs fois par semaine, ils n'ont pas envie de s'en éloigner trop par crainte de longs déplacements. Les catégories socio-professionnelles les plus concernées ont les moyens de se

loger dans le centre des pôles ; l'accès au numérique demeure plus facile dans les territoires les plus habités. Ce n'est pas uniquement le développement du télétravail qui peut provoquer un potentiel exode urbain mais son intensité permettant au moins deux jours de télétravail par semaine ; une réglementation impliquant la nécessité d'avoir un espace dédié dans son logement ; la volonté de changer de cadre de vie ou d'activité, qu'elle soit en télétravail ou non.

ZOOM

TIERS-LIEUX ET NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Les travaux menés par France Tiers-Lieux¹ permettent d'estimer le nombre de tiers-lieux en France à près de 2 500 en 2021, avec une croissance supérieure de 20 % par an et une dynamique qui semble loin de s'essouffler. Chaque tiers-lieu est différent et se compose à partir des réalités du territoire, des valeurs de ceux qui le portent et des besoins de ses parties prenantes. Néanmoins, la dimension « espace de travail partagé » y tient une place essentielle : 75 % des tiers-lieux intègrent une dimension de coworking, proposant des bureaux et autres équipements partagés.

Plus de 2 millions de personnes sont venues en 2019 dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler, et près de 150 000 personnes travaillent quotidiennement dans ces espaces. Les principaux publics des tiers-lieux sont les travailleurs indépendants (selon 68 % des tiers-lieux²), les personnes créant leur entreprise (54 %) et les salariés (50 %).

Le mouvement des tiers-lieux se situe au croisement des nouvelles tendances de l'organisation du travail et des évolutions socio-professionnelles récentes.

La volonté de rompre l'isolement et de trouver des espaces adaptés à leurs pratiques et aspirations personnelles a conduit de nombreux travailleurs à contribuer activement au développement des tiers-lieux. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs nés de l'organisation de communautés d'indépendants, à l'image du 400 à Brive-la-Gaillarde : pionnier

du coworking en Corrèze, aujourd'hui moteur de la revitalisation du cœur de ville, engagé dans le programme "Briv'Accélère" pour appuyer la digitalisation des TPE, PME, artisans du territoire.

Les tiers-lieux fournissent un cadre approprié aux besoins des salariés, assurant de bonnes conditions matérielles, le maintien du lien social et une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. La pandémie de la Covid-19 et l'explosion du télétravail, parfois dans des conditions extrêmement dégradées, ont révélé l'importance du télétravail en tiers-lieux comme alternative indispensable au travail à domicile.

Enfin, les tiers-lieux émergent comme réponse à l'aspiration forte des Français à un cadre de vie moins urbain et à la réduction des déplacements domicile-travail. L'étude "Paris je te quitte", réalisée après le confinement, révèle que plus de 54 % des Parisiens seraient prêts à quitter la capitale, pour un environnement "moins stressant et plus proche de la nature". La capacité à accueillir les actifs dans des lieux de travail adaptés sera une question centrale pour les territoires. Les tiers-lieux font écho à ces évolutions, leur émergence et leur développement constituent une réponse importante à ces enjeux d'aménagement du territoire.

Rémy Seillier, France Tiers-Lieux

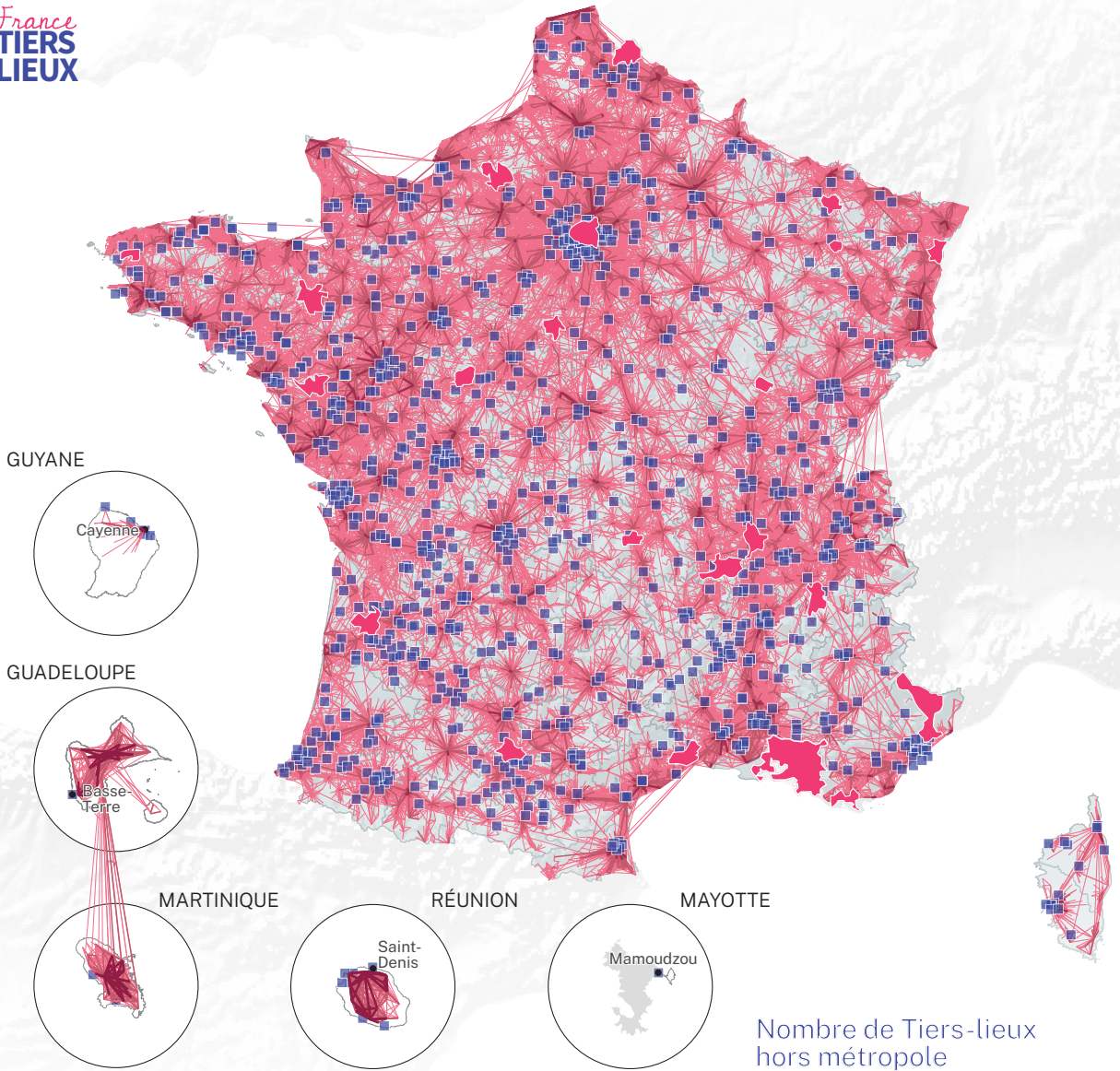
1. France Tiers-Lieux. *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir.* In : *Rapport de France Tiers-Lieux*. 2021, 284 p.

2. Chiffres issus du recensement de France Tiers-Lieux, détaillé dans le rapport *Nos territoires en action*.

CARTE DES TIERS-LIEUX PAR RAPPORT AUX FLUX DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN FRANCE

2020

France
TIERS
LIEUX



Flux domicile-travail*



Nombre de Tiers-lieux
hors métropole
1 053

Nombre de Tiers-lieux
dans les métropoles
925

1 978 Tiers-lieux
sur le territoire

Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; *Base des flux domicile-travail : nombre de migrations enregistrées entre une commune d'habitation et une commune d'emploi, INSEE, 2017 - Méthodologie : Les flux avec une valeur comprise entre 5 et 5 000 ont été conservés tandis que les flux avec une valeur inférieure ou supérieure à cet intervalle ainsi que tout flux en provenance ou en direction des communes situées dans le territoire des 21 métropoles nationales ont été supprimés - Absence de données pour Mayotte ; Fond départemental issu de la base ADMIN-EXPRESS de l'IGN, 2020
Réalisation : Décembre 2020-Janvier 2021 ; Camille Bressange

À l'horizon 2050, l'accroissement du nombre d'actifs se concentrerait de plus en plus dans certains territoires

De plus en plus de départements verraient le nombre de leurs actifs diminuer

Selon les projections de population active publiées par l'Insee et si les tendances récentes se poursuivaient (parmi lesquelles la diminution de la fécondité¹), **la population active en France pourrait progresser de + 4,7 % entre 2013 et 2050**, soit 1,46 million d'actifs supplémentaires².

Néanmoins, cette progression ne serait pas linéaire et on observerait, au fil des années, un ralentissement du rythme moyen d'accroissement de la population active, particulièrement perceptible à partir de 2030, date à laquelle on commencerait à observer les effets de la diminution récente du niveau de fécondité en France. Ce ralentissement se traduirait alors par **une diminution du nombre d'actifs au début des années 2040³**.

À une échelle infranationale, les projections de population active permettent de mettre en regard l'évolution des ressources en main d'œuvre avec l'évolution des emplois, des secteurs d'activités mais aussi des déséquilibres entre populations actives et retraitées.

De fait, tous les territoires ne suivraient pas la trajectoire d'évolution du nombre d'actifs estimée au niveau national. Ainsi, **entre 2013 et 2050, près d'un département sur deux verrait le nombre de ses actifs diminuer**; sur une période passée de temporalité comparable (1975-2013), seuls quatre départements avaient connu cette trajectoire négative (Creuse, Haute-Marne, Nièvre et Orne)⁴.

MÉTHODOLOGIE

Les projections de population active

Les projections de population active des régions et départements français établies par l'Insee sont issues du modèle Omphale.

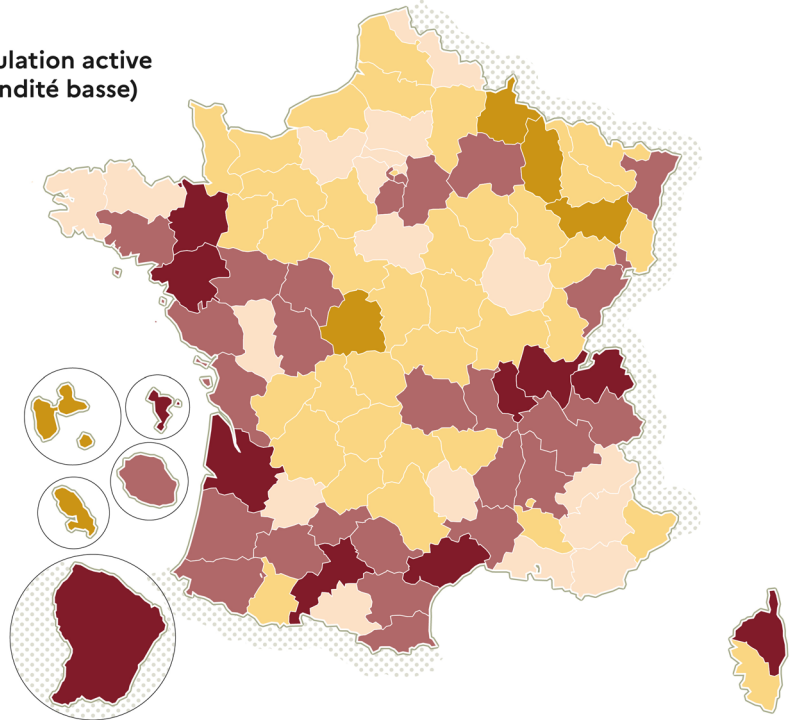
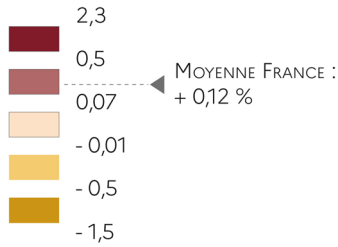
Les projections les plus récentes publiées par l'Insee à ces échelons sont celles du modèle Omphale 2017, réalisées à partir du recensement 2013 et correspondent à une ventilation des projections nationales réalisées la même année. Celles-ci s'appuient sur des projections démographiques auxquelles sont adossées des projections de taux d'activité, s'appuyant sur des tendances récentes et intégrant notamment les contextes législatifs en vigueur (par exemple en lien avec la réforme des retraites).

Du point de vue démographique, différents scénarios d'évolution sont proposés, reposant chacun sur diverses variantes d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Dans chacun de ces scénarios, les hypothèses sont standardisées pour l'ensemble des échelons géographiques, sans prendre en compte les spécificités territoriales⁵. Du point de vue des taux d'activité, deux scénarios « haut » et « bas » sont estimés autour du scénario démographique central. Ces scénarios ne sont en aucun cas des prévisions, dans la mesure où aucune valeur probabiliste ne leur est affectée.

1. Compte tenu des différentes inflexions nationales observées ces dernières années en matière de dynamiques démographiques, parmi lesquelles la baisse de la fécondité et le ralentissement des gains d'espérance de vie, la suite de l'analyse porte sur les résultats issus du scénario de fécondité basse de l'exercice de projections de population active réalisé en 2017 par l'Insee (dernières projections territorialisées en date).
2. Sans diminution de la fécondité, le nombre d'actifs supplémentaires dépasserait 2 millions de personnes cherchant un emploi ou en occupant un (scénario central).
3. Le nombre maximal d'actifs en France serait atteint en 2042 (32,76 millions).
4. À l'exception de la Creuse, l'ensemble des départements verraient le rythme d'accroissement de leur population active diminuer par rapport à une période d'amplitude comparable (1975-2013).
5. Par exemple les échanges migratoires avec l'étranger.

Près de la moitié des départements verraient le nombre de leurs actifs diminuer d'ici à 2050

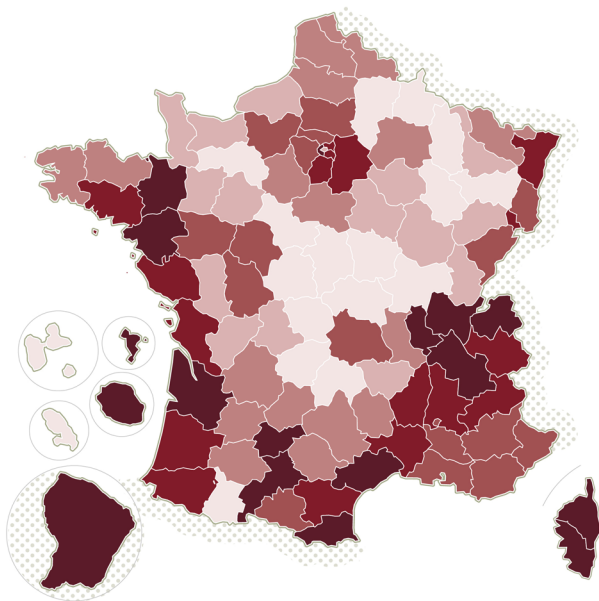
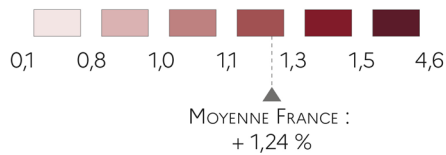
Taux de variation annuel moyen de la population active projetée entre 2013 et 2050 (scénario fécondité basse) en %, par département



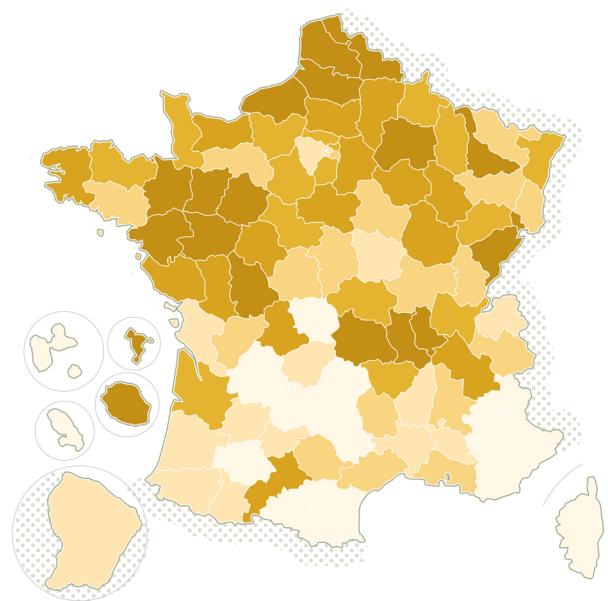
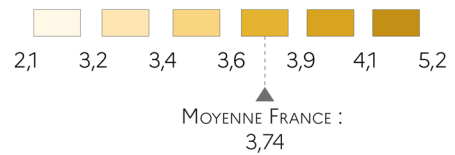
Source : Insee, modèle Omphale 2017, scénario « fécondité basse » • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

Le vieillissement de la population active se poursuivrait à l'horizon 2050, principalement dans le sud du pays

Taux de variation annuel moyen de la population active de 55 ans ou plus projetée entre 2013 et 2050 (scénario fécondité basse) en %, par département



Rapport des actifs projetés de moins de 55 ans sur les 55 ou plus en 2050 (scénario fécondité basse) par département



Source : Insee, modèle Omphale 2017, scénario « fécondité basse » • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 06/2022

Les territoires touchés par cette potentielle décroissance à venir seraient principalement situés le long de la diagonale centrale, depuis la zone frontalière nord reliant les Ardennes à la Moselle, jusqu'à la Dordogne, en passant par la Nièvre ou encore la Creuse. Le quart nord-ouest du pays serait également concerné, notamment l'ancienne région Basse-Normandie (Manche, Calvados, Orne), le nord des Pays-de-la-Loire (Mayenne, Sarthe) mais également les Hauts-de-France (Somme, Pas-de-Calais...) et les Antilles.

Nécessairement corrélée à l'accroissement global de la population⁶, l'augmentation de la population active se concentrerait, à l'inverse, le long des façades atlantique et méditerranéenne, mais aussi en région francilienne et en Auvergne-Rhône-Alpes. Plus particulièrement, **l'augmentation de la population active se concentrerait dans neuf départements, dont la plupart sont sous l'influence d'une métropole** : la Gironde avec Bordeaux, la Loire-Atlantique avec Nantes, l'Ille-et-Vilaine avec Rennes, le Rhône avec Lyon ou encore l'Hérault avec Montpellier. Dans ces neuf départements, la population active augmenterait cinq fois plus qu'en moyenne en France, concentrant 57,8 % de l'augmentation de la population active entre 2013 et 2050. De plus, alors que ces départements concentraient 8,8 % de la population active en France en 1975 et 12,3 % en 2013, elle s'établirait à 13,5 % en 2050.

Structure par âge de la population active : un vieillissement de la population contrasté entre Nord et Sud

Si la population active globale diminuerait dans près de la moitié des départements à l'horizon 2050, en revanche, les effectifs de population active âgée de 55 ans ou plus augmenteraient quant à eux sur tout le territoire, tout particulièrement le long des espaces du littoral atlantique, les territoires frontaliers de l'Est jusqu'à l'Alsace, en passant par le sud-méditerranéen.

Plus précisément, l'augmentation de la population active globale observée dans certains territoires ne concernerait en réalité que **la population active la plus âgée. En effet, la population active âgée de moins de 55 ans n'augmenterait que dans un département sur cinq** (22). Ces territoires sont particulièrement représentés sur la côte atlantique (Loire-Atlantique, Charente-Maritime...), en Auvergne-Rhône-Alpes (Haute-Savoie, Ain, Isère...) et sur un arc situé à l'Ouest,

reliant l'Ille-et-Vilaine à la Vienne, en passant par le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire. Dans les Drom, la population active âgée de moins de 55 ans connaîtrait également un essor en Guyane mais surtout à Mayotte, où ses effectifs seraient multipliés par deux, passant de quelque 49 300 actifs à plus de 101 000. À l'inverse, dans la moitié des départements français, aucune des classes d'âges d'actifs de moins de 55 ans ne connaîtraient d'évolution positive de leurs effectifs.

Cependant, dans certains départements où le nombre d'actifs les plus âgés s'accroîtrait fortement, la présence d'une population jeune contribuerait à réduire le déséquilibre entre ces deux populations d'actifs. C'est notamment le cas dans les Pays de la Loire, à Mayotte, ou encore dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, caractérisées par une fécondité élevée et la jeunesse de leur population, mais également dans le Doubs ou encore en Meurthe-et-Moselle.

D'une manière générale, c'est toute **la partie nord du pays qui limiterait le vieillissement de sa population active**, à l'inverse des espaces les plus au sud et des Antilles. À titre d'exemple, dans les départements du Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique, du Nord ou encore d'Ille-et-Vilaine, le nombre d'actifs de moins de 55 ans serait plus de 4,5 fois plus élevé que celui des actifs les plus âgés en 2050. En Martinique à l'inverse, on ne compterait que 2,1 actifs de moins de 55 ans pour 1 actif de 55 ans ou plus, 2,4 en Corse-du-Sud ou encore 2,6 dans le Lot.

Dans cette même dynamique, on observe par ailleurs que c'est dans les départements du sud du pays (départements corses, Lot, Aude, Pyrénées-Orientales...) mais également dans les Drom, que la part des actifs de 55 ans ou plus parmi l'ensemble de la population active augmenterait le plus entre 2013 et 2050. Par exemple, en Martinique, le poids des actifs les plus âgés passerait de 16,9 % à 31,8 % ; en métropole, c'est en Corse-du-Sud que le poids de cette population serait la plus élevée, représentant 29,7 % de l'ensemble des actifs en 2050, contre 15,9 % en 2013.

6. Observatoire des territoires. Territoires et transitions. Enjeux démographiques. In : Cahiers de l'Observatoire des territoires. ANCT, 2021, 134 p.

Annexes



Zonage en aires d'attraction des villes

Le zonage INSEE en aires d'attraction des villes 2020 (AAV) est fondé sur l'identification de pôles de population et d'emploi, et sur la délimitation de leur aire d'attraction (couronnes) à partir des trajets domicile-travail. Il a pour objectif d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire d'attraction et la distinction entre les centres et leur périphérie.

L'aire d'attraction d'une ville correspond ainsi à un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une couronne, dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée « commune-centre ». Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles.

Plusieurs catégories d'aires d'attraction sont identifiées et classées suivant le nombre d'habitants :

- pôles et couronnes des aires de 700 000 habitants ou plus,
- pôles et couronnes des aires de 200 000 à 700 000 habitants,
- pôles et couronnes des aires de 50 000 à 200 000 habitants,
- pôles et couronnes des aires de moins de 50 000 habitants.

Les communes qui n'appartiennent pas à l'une de ces catégories sont dites « isolées », c'est-à-dire qu'elles sont situées en dehors de l'influence des pôles urbains.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Typologie du zonage en aires d'attraction des villes

Aire de 700 000 habitants ou plus

- Très grand pôle
- Couronne d'un très grand pôle

Aire de 200 000 à 700 000 habitants

- Grand pôle
- Couronne d'un grand pôle

Aire de 50 000 à 200 000 habitants

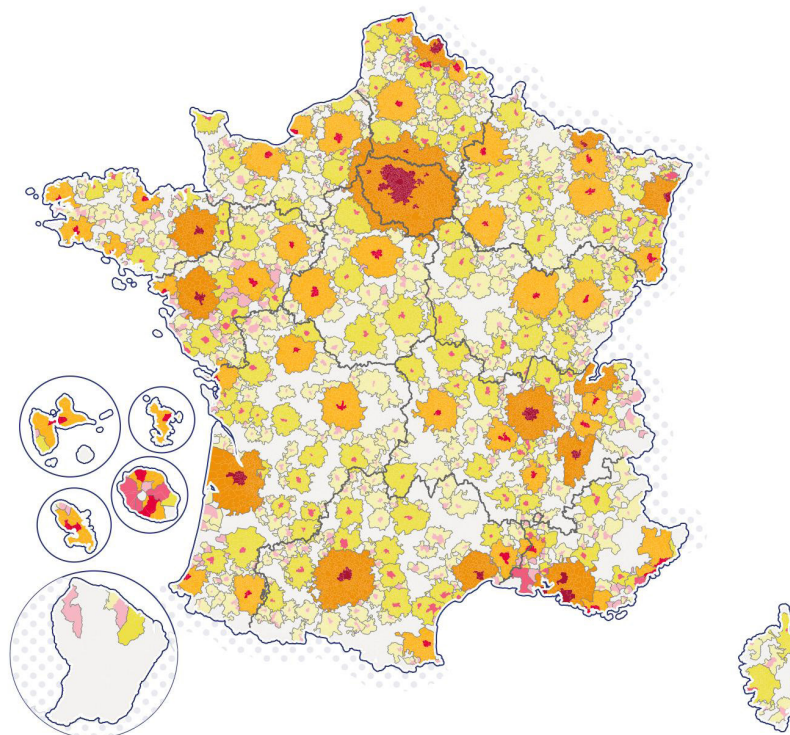
- Pôle moyen
- Couronne d'un pôle moyen

Aire de moins de 50 000 habitants

- Petit pôle
- Couronne d'un petit pôle

Commune isolée hors attraction des villes

Limite d'aire d'attraction des villes



Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2021 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 12/2021

Mesurer une évolution spatiale sur le temps long : zonages constants ou évolutifs ?

L'évolution des zonages représente un défi méthodologique pour l'étude des phénomènes spatiaux sur le temps long. Deux approches peuvent être envisagées pour faire face à cette difficulté, chacune présentant des avantages et des inconvénients :

- **l'approche en zonage constant** : on observe l'évolution d'un phénomène – par exemple la part des personnes âgées – sur une période donnée, au sein d'un périmètre tel qu'il est défini à une date précise (par exemple les aires d'attraction des villes 2020 – Insee). Cette approche présente l'avantage de ne s'appuyer que sur un seul zonage, ce qui simplifie la compréhension des analyses. Néanmoins, elle peut conduire à des erreurs d'interprétation, car la méthodologie sur laquelle repose la construction du zonage de référence n'est pas forcément pertinente pour l'ensemble de la période étudiée (un territoire situé actuellement dans l'aire d'attraction d'une ville ne l'était pas forcément dans les années 1960);
- **l'approche en zonage évolutif** : on observe l'évolution d'un phénomène dans un périmètre donné en tenant compte de ses évolutions au cours du temps – par exemple en mobilisant les unités urbaines (Insee) des années 1980, puis celles des années 1990, etc. Cette approche peut sembler plus rigoureuse, mais présente le double inconvénient de comparer des objets spatiaux construits potentiellement différemment (changement de méthode de construction entre les dates étudiées) et de rendre l'interprétation des analyses plus complexe.

Zone d'emploi

L'Insee définit une zone d'emploi comme un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage d'étude est basé sur les déplacements domicile-travail. Le découpage du territoire français en 306 zones d'emploi constitue ainsi une partition du territoire adaptée aux études locales du marché du travail, mais aussi pour la diffusion des taux de chômage localisé et des estimations d'emplois. En 2020, l'Insee et le ministère en charge du travail et de l'emploi ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant ainsi de se comparer plus facilement entre pays européens. Un autre objectif était d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire. Contrairement aux zones d'emploi de 2010, construites région par région, les nouvelles zones sont issues de paramètres nationaux. Ces zones d'emplois sont définies si chaque partie régionale est suffisamment importante (en nombres d'actifs résidents) pour pouvoir produire des taux de chômage localisés. Avec cette nouvelle méthode, le nombre d'actifs est plus équilibré entre les zones que dans le précédent zonage de 2010. Elle permet de limiter la taille des plus grandes zones d'emploi, laissant ainsi émerger d'autres zones autour de ces grands pôles.

Niveaux de centralités

La méthode utilisée pour identifier les centres à partir de la diversité des commerces et services est celle de la classification automatique mixte. Cette typologie a été réalisée sur les communes de France métropolitaine 2019 et à partir de la Base permanente des équipements de l'Insee 2017. Compte tenu de leur spécificité, les Drom n'ont pas été inclus dans cette typologie.

Ce classement a permis de distinguer plusieurs niveaux de centralités en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables (COG 2021) :

- 24 060 communes non centre (communes possédant des équipements et des services mais avec une offre insuffisante par rapport à celle des communes identifiées comme centres),
- 7 012 centres locaux d'équipements et de services (offre restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment),
- 2 880 centres intermédiaires d'équipements et de services (offre s'enrichie d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien),
- 742 centres structurants proposant une quarantaine d'équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien (équipements commerciaux plus spécialisés : librairie, épicerie, magasin de chaussures, de sports, d'électroménager, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire ; mais aussi des services de santé plus spécialisés : laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie.
- 142 centres majeurs offrant des services plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, des tribunaux, des établissements universitaires, de grands équipements sportifs et culturels et de grande distribution.

Bibliographie

Partie 1 : Impacts territoriaux des transitions économiques depuis 1968

- AdCF. Nombre d'emplois, nombre d'actifs dans les intercommunalités : une mesure des disparités territoriales. In : *Les notes de l'AdCF*. Juin 2020, n° 6, 7 p.
- Arnoult Émilie, Duhautois Richard. Une analyse spatiale des mouvements de l'emploi et de la population en France. In : *Travail et Emploi*. Décembre 2020, n° 160, pp. 23-46.
- Bellit Sonia, Granier Caroline, Mini Caroline. *De la souveraineté industrielle aux relocalisations : de quoi parle-t-on ?* 2020. Document de travail. (La Fabrique de l'industrie).
- Bretagnolle Anne, Delisle François, Mathian Hélène, Vatin Gabriel. Urbanization of the United States over two centuries : an approach based on a long-term database (1790-2010). In : *International Journal of Geographical Information Science*. 2015, vol. 29, n° 5, pp. 850-867.
- Carré Denis, Levratto Nadine, Amdaoud Mounir, Tessier Luc. Tome 2-Les villes moyennes : diversité des trajectoires, interdépendances industrielles, interactions locales et proximité aux métropoles. Programme de recherche pour le CGET & l'Institut CDC pour la Recherche. Rapport de recherche Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts ; Agence nationale de la cohésion des territoires. 2020. hal-03092516.
- Havet Nathalie, Bayart Caroline, Bonnel Patrick. La mobilité domicile-travail des actifs de l'aire urbaine lyonnaise : une approche temporelle (1995-2015). In : *Travail et Emploi*. Décembre 2020, n° 160, pp. 47-74.
- Hecquet Vincent. Emplois et territoires de 1975 à 2009 : tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive. In : *Économie et statistique*. 2013, vol. 462, n° 1, pp. 25-68.
- Magnien François, Tavernier Jean-Luc, Thesmar David. Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales. In : *Économie et Statistique*. 2002, vol 354, n° 1, pp. 3-20.
- Manné Isabelle, Méreau Benjamin, Michailesco Fabrice, Rousseau Loïc. En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France. In : *Insee Première*. Mars 2022, n° 1895, 4 p.
- Marchand Olivier. 50 ans de mutations de l'emploi. In : *Insee Première*. Septembre 2010, n° 1312, 4 p.
- Observatoire des territoires. Emploi et territoires – Quarante ans de mutations sectorielles : des territoires entre vulnérabilité et résilience. In : *Rapport de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2016, 148 p.
- Observatoire des territoires. Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France. In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2017, 23 p.
- Observatoire des territoires. Les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux. In : *Rapport de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2018, 121 p.
- Observatoire des territoires. La France en douze portraits – Planche 7 « Lieux de résidence et lieux de travail ». In : *Rapport 2019-2020*. ANCT, 2021, 35 p.
- Observatoire des territoires. La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes. In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 36 p.
- Observatoire des territoires. Territoires et transitions : Enjeux démographiques. In : *Cahier de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 133 p.
- Offner Jean-Marc. Les effets structurants du transport : mythe politique, mystification politique. In : *L'Espace géographique*. 1993, pp. 233-242.
- Porte Erwan. La périurbanisation s'étend sur l'espace rural. In : *Insee Flash Centre-Val de Loire*. Avril 2021, n° 43, 2 p.
- Reynard Olivier, Vallès Vincent. Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent. In : *Insee Première*. Mai 2019, n° 1771, 4 p.
- Rignols Élisabeth. L'industrie manufacturière de 1970 à 2014 - Recul de son poids dans l'économie, plus marqué de 2000 à 2007. In : *Insee Première*. Avril 2016, n° 1592, 4 p.
- Schmitt Bertrand, Pigué Virginie, Hilal Mohamed. Les activités économiques du monde rural et leurs dynamiques récentes. In : *Métamorphose du monde rural : agriculture et agriculteurs dans la France actuelle*. 2020, pp. 79-113.
- Sy Mouhamadou. Convergence des économies européennes : vingt ans après. In : *La note d'analyse*. Centre des études stratégiques. Septembre 2012, n° 286, 12 p.

Partie 2 : Dynamiques économiques qui perdurent dans les territoires

- Agape. Le transfrontalier et la crise sanitaire du Covid-19, Premiers enseignements et pistes pour le futur. In : *ExplOratoire*. Novembre 2020, n° 3, 32 p.
- Altaber Cécile, Le Hir Boris. Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants. In : *La note d'analyse*. France Stratégie, novembre 2017, n° 64, 12 p.
- Blanc Michel, Schmitt Bertrand, Ambiaud Éric. Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes. In : *Économie et Statistique*. novembre 2017, vol. 402, n° 1, pp. 57-74.
- Bouvart Coline, Dherbécourt Clément, Flamand Jean, Le Hir Boris. L'emploi en 2020 : géographie d'une crise. In : *La note d'analyse*. France Stratégie, avril 2021, n° 100, 12 p.
- Bouvart Coline, Dherbécourt Clément, Flamand Jean. Géographie de la crise. Premier trimestre 2021 : quelles dynamiques territoriales en matière d'emploi et de chômage. In : *Point de vue*. France Stratégie, juillet 2021, 18 p.
- Bouvart Coline, Donne Vincent. Chômage et territoires : quels modèles de performance ? In : *La note d'analyse*. France Stratégie, juillet 2020, n° 93, 12 p.
- Carré Dennis, Levratto Nadine. Dynamique des territoires, agglomération et localisation des firmes. In : *Innovations*. 2011, vol. 35, n° 2, pp 183-206.
- Champagnol Thibault. Commerce extérieur agroalimentaire : En 2021, la reprise des exportations de vins et spiritueux contribue à la hausse de l'excédent agroalimentaire français. In : *Agreste Conjoncture - Infos rapides*. Février 2022, n° 2022-016, 5p.
- Chevrier Lucas. Attractivité des métiers et de l'industrie et des territoires d'industrie : recrutement et capital humain dans les bassins d'emploi industriels. In : *Note d'analyse de l'AdCF*. AdCF, Juin 2020, Fiche n° 3, 47 p.
- Davezies Laurent. Il y a économie résidentielle et économie résidentielle. In : *Pour*. 2008, vol. 199, n° 4, pp 50-52.
- Delle-Vedove Magalie, Demeaux Mickaël. Projet d'A31 bis : les élus manifestent à Laxou, 1^{er} avril 2022. In : *L'Est Républicain* [en ligne]. 1^{er} avril 2022. Disponible sur : « <https://www.estrepublicain.fr/politique/2022/03/30/projet-d-a31-bis-une-manifestation-ce-vendredi-a-laxou> » (consulté le 25 avril 2022).
- Eurométropole de Metz. Communiqué - Signature du manifeste du Nord Lorrain : l'union fait la force ! In : *Eurometropolemetz.eu* [en ligne]. Disponible sur : https://www.eurometropolemetz.eu/fileadmin/user_upload/mediatheque_metropole/telechargement/espace_presse/CP_Charte.pdf, (consulté le 25 avril 2022).
- Eurostat. Revenu moyen et médian par âge et sexe – Enquêtes EU-SILC et PCM [en ligne]. Disponible sur : « https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_di03/default/table?lang=fr » (consulté le 3 mars 2022).
- Fouqueray Étienne, Nadaud Emmanuel. *Angoulême-Cognac : appréhender la diversité des territoires industriels*. Presses des Mines, 2021, 162 p. (Les Docs de la Fabrique).
- Granier Caroline, Ellie Pierre. *Ces territoires qui cherchent à se réindustrialiser*. Presse des Mines, 2021, 64 p. (Les Notes de la Fabrique).
- Hilal Mohamed, Moret Davy, Pigué Virginie, Bouscasse Hélène, Cavailhès Jean, Diallo Abdoul, Drut Marion, Le Gallo Julie, Legras Sophie. *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* Agence nationale de la cohésion des territoires, 2020, 123 p.
- Insee. *La croissance et l'inflation à l'épreuve des incertitudes géopolitiques*. Paris : Insee, 2022, 66 p. (Note de conjoncture).
- Insee. *Revenus et patrimoine des ménages*. Paris : Insee, 2021, 212 p. (Insee Références).
- Insee. *Un an après...* Paris : Insee, 2021, 112 p. (Note de conjoncture).
- Jeanmonod Christian. Un parlement transfrontalier. In : *Tribune de Genève* [en ligne]. 23 février 2022. Disponible sur : « <https://www.tdg.ch/un-parlement-transfrontalier-236163046100> » (consulté le 25 avril 2022).
- Levy Daniel, Dubois Matthieu, Lefebvre Martin. L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales. In : *Insee Première*. Septembre 2020, n° 1814, 4 p.
- Manné Isabelle, Méreau Benjamin, Michailesco Fabrice, Rousseau Loïc. En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France. In : *Insee Première*. Mars 2022, n° 1895, 4 p.
- Mot. *Impacts du télétravail frontalier. Le télétravail frontalier : de marginal à indispensable*. 2022. Disponible sur : « http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/MOT_etude_teletravail_2022.pdf », 44 p.
- Observatoire des territoires. Emploi et territoires. In : *Rapport de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2016, 152 p.
- Observatoire des territoires. L'industrie dans les territoires français : après l'érosion, quel rebond ? In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. CGET, 2018, 31 p.
- Van Puymbroeck Cyrille, Reynard Robert. Répartition géographique des emplois – Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision. In : *Insee Première*. Février 2010, n° 1278, 4 p.

Partie 3 : Transitions économiques et perspectives pour les territoires

- Brajon Delphine, Leroi Pascale. Le télétravail s'installe durablement. In : *Note rapide de l'Institut Paris Région*. Janvier 2022, n° 930, 6 p.
- Chevrier Lucas. Attractivité des métiers et de l'industrie et des territoires d'industrie : recrutement et capital humain dans les bassins d'emploi industriels. In : *Note d'analyse de l'AdCF*. AdCF, Juin 2020, Fiche n° 3, 47 p.
- Chevrier Lucas. La revitalisation des friches industrielles. Mai 2020.
- Chevrier Lucas. FOCUS Sobriété foncière et développement économique, décembre 2021.
- Collection Etudes de l'ANCT – Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales – Agence nationale de la cohésion des territoires, Institut national de la recherche agronomique, Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux, AgroSup Dijon, Université Bourgogne-Franche-Comté. Juin 2020.
- Firléj Anne, Pawlowski Émilie. Des conséquences financières du premier confinement plus ou marquées selon les territoires. In : *Insee Première*. Avril 2021, n° 1850, 4 p.
- Foucart Stéphane. Le déclin massif des insectes menace l'agriculture. In : *Le Monde* [en ligne]. 25 juin 2014. Disponible sur : « <http://www.bpe.europresse.com/WebPages/Document/FullScreen.aspx> » (consulté le 2 juillet 2015).
- France Tiers-Lieux. Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir. In : *Rapport de France Tiers-Lieux*. 2021, 284 p.
- Hallépée Sébastien, Mauroux Amélie. Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? In : *Dares analyses*. Novembre 2019, n° 051, 11 p.
- Jauneau Yves. En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé. In : *Insee Focus*. Mars 2022, n° 263, 8 p.
- Lambert Anne, Cayouette-Remblière Joanie, Guérault Élie, Le Roux Guillaume, Bonvalet Catherine, Girard Violaine, Langlois Laetitia. Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid-19 a changé pour les Français. In : *Population & Sociétés*. Juillet 2020, vol. 579, no. 7, pp. 1-4.
- Mettelal Lucile, Michelot François. Comment le télétravail bouscule nos vies et envies ? In : *Note rapide de l'Institut Paris Région*. Mars 2022, n° 937, 6 p.
- Observatoire des territoires. La France en douze portraits – Planche 2 « Dynamiques des entreprises et des emplois industriels ». In : *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 35 p.
- Observatoire des territoires. Territoires et transitions : Enjeux démographiques. In : *Cahiers de l'Observatoire des territoires*. ANCT, 2021, 133 p.
- OCDE. *L'internationalisation et l'attractivité des régions françaises*. Paris, OECD Publishing, 2022, 193 p, <https://doi.org/10.1787/6f04564a-fr>.
- POPSU Territoires. POPSU : Exode urbain ? Petits flux, grands effets Les mobilités résidentielles à l'ère (post-) covid. 2022, 12 p.

Ce deuxième cahier du 9^e rapport de l'Observatoire des territoires (2021-2022) « Territoires et transitions » analyse les dynamiques économiques depuis 1968 et à différentes échelles géographiques, éclairant également sur les transitions à l'œuvre et les tendances qui dessinent les trajectoires territoriales à venir. Illustré de cartes et de graphiques, il vise à apporter un éclairage aux acteurs publics sur les enjeux économiques différenciés selon les territoires.

L'Observatoire des territoires

Créé en 2004 et animé par l'ANCT, l'Observatoire des territoires rassemble, analyse et diffuse les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et le développement des territoires. Il favorise l'harmonisation des méthodes d'observation et d'analyse territoriale entre l'État et les collectivités, la mutualisation des connaissances et crée les conditions de diagnostics partagés sur l'état des territoires. Son portail réunit et met à disposition un large éventail d'indicateurs statistiques, à de multiples échelles territoriales. Il publie des analyses sur divers thèmes, qui renseignent sur les dynamiques territoriales et facilitent l'exploitation des données proposées. Des outils interactifs dédiés à des problématiques particulières viennent compléter cette offre.

observatoire-des-territoires.gouv.fr

cartotheque.anct.gouv.fr